

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-cinquième séance – Mercredi 25 novembre 2020, à 17 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente**

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. François Bärtschi, Simon Brandt, Timothée Fontolliet, M<sup>me</sup> Julie Frossard, MM. Christo Ivanov, Théo Keel, M<sup>mes</sup> Paule Mangeat, Audrey Schmid et Salma Selle.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M<sup>me</sup> Frédérique Perler, vice-présidente, M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, M<sup>mes</sup> Christina Kitsos et Marie Barbey-Chappuis, conseillères administratives.*

### CONVOCATION

Par lettre du 11 novembre 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 24 novembre et mercredi 25 novembre 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

**La présidente.** Avant de céder la parole au Conseil administratif pour ses communications, j'aimerais préciser quelque chose à l'intention des personnes qui nous regardent à la télévision et de nos collègues qui ne suivent pas l'actualité: comme c'est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et pour la lutte contre toutes les violences faites aux femmes, les violences sexistes ou sexuelles et les féminicides, beaucoup de membres du Conseil municipal portent aujourd'hui du rouge – pas moi, mais j'ai mon badge.

**M. Sami Kanaan, maire.** Madame la présidente, je vous remercie d'avoir fait référence à cette journée en début de séance et d'avoir expliqué la raison de porter du rouge aujourd'hui. Le Conseil administratif en a également parlé lors de son communiqué de presse hebdomadaire.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, j'ai deux communications d'ordre réglementaire à vous faire. La première concerne la section de l'ordre du jour qui comprend les rapports à traiter sans débat, selon le principe voté par le Conseil municipal le 12 novembre 2019. Je vous rappelle que, sur décision du bureau et des chefs de groupe, l'ouverture de la discussion peut être demandée pour chaque objet et qu'un tiers des voix suffit pour valider cette demande. L'ouverture de la discussion a déjà été demandée pour un certain nombre de rapports que nous aurons à traiter aujourd'hui.

Je passe à ma deuxième communication. J'ai un petit souci réglementaire à cause du vote d'hier soir sur la proposition PR-1433, qui demande l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 4 651 191 francs destiné à financer des mesures

urgentes de soutien à l'économie dans le cadre de la pandémie de Covid-19. Il semblerait que la clause d'urgence prévue dans l'article 4 de la délibération doive être votée séparément. Pour la bonne forme et pour le *Mémorial*, je devrai donc vous faire revoter tout à l'heure cet article 4 puis la délibération elle-même dans son ensemble. Je vous en informe d'emblée, afin que vous connaissiez la procédure que nous suivrons après les réponses du Conseil administratif aux questions orales.

#### 4. Questions orales.

**M. Sami Kanaan, maire.** J'aimerais répondre à une question orale adressée hier, si je me souviens bien, par M. Rémy Burri à mon collègue Alfonso Gomez concernant la Fondation Genève – cité de refuge. Etant le seul ancien membre du Conseil administratif à avoir vécu cet épisode un peu agaçant de gestion publique, c'est moi qui y réponds ici. Je ne m'exprime pas sur le projet en tant que tel et ne porte aucun jugement là-dessus, mais je me réfère exclusivement ici à la problématique de la gouvernance de cette fondation.

Tout d'abord, je rappelle le contexte. Lors de son année de mairie 2017-2018, M. Pagani a annoncé parmi ses actions une subvention de 50 000 francs destinée à un projet à préciser en matière d'accueil de personnes en situation de demande d'asile ou ayant d'autres statuts particuliers, afin de créer pour elles des occupations qui fassent sens. L'intention d'octroyer une subvention de 50 000 francs dans ce but, en tant que telle, est louable – sous réserve, bien sûr, des conditions d'octroi des subventions. Sous cet angle-là, nous avons pris acte de cette intention en mars 2017; je cite la date de mémoire.

Nous n'avons plus entendu parler de ce projet jusqu'en juin 2018, alors que j'étais maire: M. Pagani est alors revenu vers nous avec une demande de soutien accru et de mise à disposition d'un terrain près de la poste de Montbrillant. A cette occasion, le Conseil administratif a découvert dans les annexes que la fondation avait été créée avec M. Pagani comme membre fondateur, parmi d'autres, et une adresse dans ses bureaux. C'est à partir de ce moment-là que la discussion s'est enclenchée, car nous n'avons jamais validé la création d'une fondation – et encore moins le fait que M. Pagani y représente le Conseil administratif.

A nouveau, je répète qu'il ne s'agit pas de porter un jugement sur le projet lui-même. Puisqu'il s'agit d'une fondation de droit privé, ses statuts n'avaient pas à passer devant le Conseil municipal. Cependant, son capital de dotation de 50 000 francs ressemblait étrangement à la subvention d'origine de 50 000 francs. Or un capital de dotation, s'il comporte de l'argent public, doit être soumis au Conseil municipal. Du coup, nous avons demandé des éclaircissements à

M. Pagani. Je vous passe les détails, cela a duré plusieurs séances jusqu'à ce qu'il apporte, en quelque sorte, la preuve que les 50 000 francs du capital de dotation n'étaient pas ceux de la Ville de Genève. De ce point de vue, le dossier n'avait plus à passer devant le Conseil municipal.

Mais cette question restait quand même très difficile en matière de gouvernance, ce qui a malheureusement complètement parasité la discussion sur le projet lui-même, avec ses qualités ou ses défauts éventuels. A présent, M. Pagani n'est plus membre du Conseil administratif. Nous sommes en train de voir avec la fondation concernée où en est ce projet et s'il est toujours digne d'être soutenu ou pas en tant que tel, comme n'importe quel projet qui nous est soumis. Je vous informe aussi, Mesdames et Messieurs, que le Conseil administratif a évidemment renoncé à être représenté au sein du conseil de cette fondation, car il n'y a pas de raison que nous le soyons – comme pour de nombreuses autres fondations qui peuvent avoir des projets tout à fait louables, d'ailleurs.

Voilà, en l'état, où en est ce dossier. Nous sommes en contact avec la présidence de la fondation concernée pour voir ce qu'il en est et si, oui ou non – selon les procédures régulières en vigueur, bien sûr –, l'octroi d'un terrain pourrait être justifié, à des conditions qui restent évidemment à préciser et qui, suivant la solution retenue, pourraient impliquer une décision du Conseil administratif ou du Conseil municipal.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** J'ai quelques réponses à apporter à des questions qui m'ont été posées le 27 octobre dernier, alors que j'étais malheureusement en quarantaine.

M<sup>me</sup> Danièle Magnin souhaitait avoir de nouvelles précisions sur la mise en sens unique du chemin de la Tour-de-Champel et de l'avenue de Champel. Cette mesure est liée à l'ajout de places de stationnement en zone bleue, comme convenu avec l'Association des intérêts de Champel-Florissant dans le cadre des travaux liés à la halte Champel-Hôpital de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Vu les demandes et les réactions des riverains, les travaux ont été suspendus et une nouvelle concertation sera organisée avec l'ensemble des intéressés.

M. Pierre de Boccard voulait savoir où en étaient les travaux de réalisation de la piste cyclable bidirectionnelle sur les quais de la rive droite. Ces travaux sont en cours depuis le mois d'août dernier et se poursuivent selon le planning initial. Leur achèvement est prévu pour l'été 2021 – plus précisément pour le printemps sur les quais et pour l'été sur le pont du Mont-Blanc.

La question de M. Arnaud Moreillon portait sur la raréfaction du sable et du gravier nécessaires à la construction; il souhaitait savoir quelle était la politique

## Questions orales

appliquée par la Ville de Genève en matière d'utilisation de matériaux recyclés et s'il existait un objectif fixé avec un pourcentage. La Direction du patrimoine bâti demande à ses mandataires d'être extrêmement attentifs aux critères de développement durable et d'écologie dans le choix des matériaux de construction, mais il n'y a pas aujourd'hui de consignes quantitatives – et donc pas de pourcentage précis exigé.

Je précise que la grande attention portée aux critères de développement durable fait partie des volontés du Conseil administratif. Pour les travaux sur l'espace public et les réseaux, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) suit depuis de nombreuses années une démarche de valorisation des matériaux évoqués. Je citerai par exemple la réutilisation des matériaux d'excavation pour faire du béton, les remblais construits avec des matériaux de déblai sur site ou encore le recyclage partiel des enrobés. Tout comme pour la Direction du patrimoine bâti, il n'y a pas d'objectif quantitatif, car il est difficile de fixer d'avance des pourcentages.

Actuellement, l'AGCM participe à une réflexion portée par le Canton pour renforcer la réutilisation des matériaux de terrassement et de déconstruction, en particulier le béton et les enrobés. Ce groupe de travail a pour objectif d'analyser les conditions qui permettraient de valoriser encore mieux les matériaux de déblai et de démolition, notamment par l'assouplissement de certaines exigences de qualité, de propreté et de propriétés statiques desdits matériaux. Pour certaines parties d'ouvrage, il serait tout à fait possible de se contenter de matériaux pas forcément de toute première qualité, sans péjorer la qualité finale de l'ouvrage – mais cela nécessite de s'accorder sur des pratiques communes, ce qui est l'objectif de ce groupe.

M. Vincent Latapie souhaitait connaître l'état d'avancement des fouilles archéologiques entreprises sur le bastion de Saint-Antoine entre 2012 et 2015; il voulait également savoir quand les aménagements extérieurs pourraient enfin être réalisés. Les fouilles sont terminées. Le projet de valorisation du site fait l'objet d'une proposition de travaux, la PR-1393, déposée auprès du Conseil municipal au début de l'année 2020. La Direction du patrimoine bâti attend d'être convoquée à nouveau devant la commission des travaux et des constructions à ce sujet, une première convocation ayant été annulée pour cause de Covid-19.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Je n'ai pas répondu à deux questions orales qui m'ont été posées hier. Je commence par celle de M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mérier, d'Ensemble à gauche, concernant la politique de la Gérance immobilière municipale (GIM) en matière d'appartements aménagés pour les personnes en situation de handicap. Elle me demandait si ces logements étaient

laissés en l'état lorsque leurs locataires quittaient leur logement et comment s'organisait la GIM à ce propos. Sachez, Madame, qu'il existe aujourd'hui environ 60 logements entièrement adaptés pour les personnes à mobilité réduite, dont la totalité de l'immeuble situé au 3, rue des Minoteries. Lorsque de tels logements sont libérés, ils ne sont pas remis en état et restent donc accessibles aux personnes à mobilité réduite; ils sont alors proposés aux nombreux demandeurs ayant besoin d'un logement adapté.

Par ailleurs, il arrive parfois que l'un ou l'autre de ces locataires demande des aménagements mineurs – le plus souvent, l'accès facilité à la baignoire. Dans ce cas, la GIM sollicite le préavis technique de la Direction du patrimoine bâti, service appartenant au département de M<sup>me</sup> Perler. Si ce préavis est positif – il l'est quasiment toujours – l'accord est donné au locataire qui fait lui-même effectuer les travaux selon ses besoins, généralement avec l'aide financière du Service cantonal des prestations complémentaires ou d'une association ad hoc. Ce type d'aménagement modeste est également laissé en place en cas de départ de l'occupant.

M<sup>me</sup> Chaker Mangeat me demandait ce qu'il en était de la demande adressée par la Ville au Canton, en pleine crise due au Covid-19, de modifier la loi cantonale concernant la taxe professionnelle. Après vérification auprès de mes services, Madame la conseillère municipale, je vous informe que cette décision n'a jamais été prise par le Conseil administratif, à l'époque. Il en a été question à un moment donné, mais cette éventualité a été retirée.

Par ailleurs, j'en profite pour vous donner ma position à ce sujet: à mon sens, dégrever ou même supprimer la taxe professionnelle n'est certainement pas le bon remède pour venir en aide à l'économie locale, en ce moment. En effet, les petits commerçants paient très peu; ce sont surtout les grandes entreprises qui contribuent à la taxe professionnelle. C'est une sorte de redistribution des richesses entre ceux qui s'en sortent bien et ceux qui ont beaucoup de difficultés; cela nous permet de financer les programmes que nous voulons réaliser.

Je tiens également à vous rappeler que la décision de ne pas toucher à la taxe professionnelle avait été négociée avec la droite cantonale et municipale, qui s'y était engagée au moment de faire passer la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) concernant l'imposition des entreprises. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que cette réforme nous coûte 49,1 millions de francs dans les recettes fiscales de cette année. Supprimer ou diminuer aujourd'hui la taxe professionnelle auprès de toutes les collectivités, ce serait affaiblir d'autant les finances publiques qui sont déjà dans le rouge. Ce serait une décision que je ne prendrais évidemment pas et qui me semblerait totalement irresponsable, sans compter qu'elle contreviendrait aux engagements pris il y a un peu plus d'une année.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Je voulais répondre à la question orale de M. Omar Azzabi sur la Fondation Partage. La Ville de Genève verse chaque année 423 200 francs à cette fondation; il s'agit d'une subvention nominative. La Fondation Partage a mis en place, dès le mois de juin dernier, un moratoire pour bloquer toute nouvelle demande d'association souhaitant être bénéficiaire de ses prestations. Il faut dire que la situation est très tendue, comme nous le savons toutes et tous, et la Fondation Partage a été submergée de demandes auxquelles elle ne pouvait pas répondre. Je souligne toutefois qu'elle est très engagée depuis le début de la crise sanitaire et sociale, puisqu'elle approvisionne actuellement 48 associations caritatives et services sociaux de tout le canton, dont la fondation Au Cœur des Grottes, l'Armée du Salut, le Bateau Genève, la Croix-Rouge genevoise et j'en passe. Cela équivaut à plus de 9800 personnes par semaine, en moyenne, qui bénéficient des prestations offertes par la Fondation Partage. C'est vraiment énorme!

En outre, j'aimerais relever qu'il est important d'avoir des partenaires fiables avec lesquels on peut travailler et sur lesquels on peut compter en temps de crise, vu l'augmentation importante des besoins. J'ajoute que la Ville de Genève a mis le Palladium à la disposition des Colis du cœur pour effectuer des distributions alimentaires en collaboration avec l'Etat. Elles ont lieu les mercredis et les jeudis; il y en a aussi à Carouge, à Thônex et à Châtelaine. Pour toutes ces distributions, la Fondation Partage assure la coordination avec les Colis du cœur. Non seulement cela se fait dans plusieurs lieux, comme je viens de le rappeler, mais les colis préparés sont aussi plus nombreux. On observe en effet une augmentation de 15% depuis le début du mois de novembre, ce qui signifie que 6633 personnes ont bénéficié d'un colis durant la semaine du 16 novembre. Vous voyez que c'est vraiment énorme, Mesdames et Messieurs!

Par conséquent, je ne peux pas laisser dire qu'en raison du moratoire la Fondation Partage et la Ville ne travaillent pas de manière intense sur la question des distributions alimentaires. Dernier point: la valeur du colis est passée de 20 à 40 francs pour répondre aux besoins de la population la plus précarisée de Genève.

Je devais répondre aussi à une question orale de M. Denis Ruyschaert, qui demandait très justement quel type de masque ou quel autre moyen on pourrait utiliser avec les jeunes enfants pour ne pas nuire à leur développement. On sait que l'âge compris entre 0 et 4 ans est fondamental, car c'est justement à cette période de la vie qu'on se socialise et qu'on apprend à s'exprimer en observant les mimiques des adultes. Il faut le relever, la situation actuelle n'est de loin pas adéquate ni satisfaisante à cet égard. Cependant, je pense qu'il faut tenir compte du fait que le développement de projets basés sur la langue des signes nécessiterait un temps d'apprentissage très long. Il faut environ deux ans pour pouvoir la maîtriser! Ce n'est donc pas une solution dans l'immédiat. Par ailleurs, on peut,

bien sûr, appliquer des techniques utilisant des images ou des signes, comme cela se fait dans de nombreuses crèches.

Il faut faire preuve de créativité en essayant d'inventer des jeux et des formes de communication nouvelles, malgré le masque. Dans les situations difficiles où un enfant serait apeuré, ce qui arrive parfois, l'adulte portant le masque a toujours la possibilité de s'isoler, de retirer son masque le temps de rassurer l'enfant puis de le remettre. Il faut travailler au cas par cas; c'est ce qui se fait au sein des crèches de la Ville de Genève.

Dernière précision concernant les masques transparents: nous avons émis cette demande car nous trouvions que c'était une bonne idée. La conseillère municipale Amanda Ojalvo l'avait d'ailleurs aussi proposée. Malheureusement, Mesdames et Messieurs, nous sommes dans l'obligation de vous informer que ces masques transparents ne sont pas homologués en Suisse et que nous ne pouvons donc pas les utiliser. De plus, les pays européens qui les utilisent sont en rupture de stock; par conséquent, même s'ils venaient à être homologués prochainement, on devrait compter avec un délai pour pouvoir s'en procurer. Disons qu'aujourd'hui on ne peut malheureusement pas suivre cette piste, pour les raisons que je viens d'évoquer.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Je devais répondre à trois questions orales. La première est celle de M<sup>me</sup> Bénédicte Amsellem concernant la présence de collecteurs de piles dans les écopoints de la Ville de Genève. Renseignements pris auprès du Service Voirie – Ville propre, actuellement 84% des écopoints municipaux sont équipés de collecteurs de piles. Cela signifie que, sur les 129 écopoints situés sur le territoire de notre commune, 108 sont équipés pour collecter les piles. Depuis plusieurs années, tout nouvel écopoint est équipé d'un collecteur de piles. Cependant, il arrive hélas fréquemment que ces réceptacles soient cassés, voire même volés. Il peut donc s'écouler un certain temps d'attente entre le signalement de la déprédation et le remplacement du dispositif. Je me permets de préciser également que les piles peuvent être rapportées gratuitement dans tous les points de vente: commerces, postes, stations-service ou encore magasins d'électronique.

Madame la conseillère municipale, vous avez signalé n'avoir pas trouvé de collecteur de piles dans deux écopoints du quartier de Champel; selon le géoportail, ces deux seuls écopoints non équipés de collecteurs de piles se trouvent au chemin de la Florence et sont en fait des écopoints privés. Enfin, toujours concernant cette question orale, Mesdames et Messieurs, je ne peux que vous encourager à télécharger l'application «Déchets Genève», qui vous donne toutes les indications précises sur les différents écopoints de la ville et sur la meilleure façon de trier vos déchets.

## Questions orales

Je passe à la question orale de M. Didier Lyon sur le récent changement de poubelles au parc Baud-Bovy. Comme vous l'avez souligné, Monsieur le conseiller municipal, la majorité des nouvelles poubelles ont été installées dans la partie haute du parc; il y en a quelques-unes dans la partie basse. En fait, cette implantation est le fruit des observations faites par les employés de la Voirie quant aux usages du parc. Il y a toujours énormément de monde dans la partie haute, située entre la sortie d'Uni Mail et le parc de jeux pour les enfants. La partie basse, quant à elle, est très peu utilisée, d'où la faible densité des poubelles dans cette zone. Voilà ce que je pouvais vous dire à ce sujet.

Enfin, je termine par la question orale de M<sup>me</sup> Yasmine Menétréy concernant les actions entreprises par la police municipale contre les dealers en ville. Je peux vous confirmer, Madame la conseillère municipale, que les agents de la police municipale (APM) œuvrent quotidiennement dans les différents secteurs et quartiers que vous avez évoqués dans votre question, à savoir ceux du chemin Galiffe, de la Coulouvrenière et du quai du Seujet. Ces secteurs sont malheureusement bien connus des forces de la police municipale. Il faut rappeler toutefois que les compétences des APM sont limitées en matière de législation sur les stupéfiants; ce domaine relève principalement des attributs de la police cantonale. Pour cette raison, les APM travaillent soit en pleine autonomie dans la limite de leurs compétences, soit en collaboration étroite avec la police cantonale, notamment dans le cadre du contrat local de sécurité.

J'en viens plus précisément aux lieux que vous avez évoqués dans votre question. Au parc Galiffe, la police municipale est sur place notamment pour s'assurer que les enfants qui rentrent chez eux après l'école ne soient pas importunés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la police municipale a mené à cet endroit des actions correspondant à 76 heures de présence. Dans le secteur de la Coulouvrenière, la police municipale patrouille tous les jours de la semaine; elle y a comptabilisé 534 heures de présence depuis début janvier. Enfin, le quai du Seujet n'est pas une zone à proprement parler prioritaire en termes d'intervention de police. Il y a du deal, mais les individus sont éparpillés sur la longueur du quai. Néanmoins, ce lieu a tout de même bénéficié au cours de cette année de trois actions coordonnées avec la police cantonale. L'endroit est sous la surveillance du groupe en charge de ce secteur; la police municipale y reste donc très attentive également. Voilà pour les questions orales concernant mon département.

**5. Proposition du Conseil administratif du 23 novembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 4 651 191 francs destiné à financer des mesures urgentes de soutien à l'économie (PR-1433)<sup>1</sup>.**

**La présidente.** Comme je l'ai annoncé tout à l'heure lors des communications du bureau, nous devons voter séparément l'article 4 de la délibération de la proposition PR-1433 concernant la clause d'urgence. Je le mets aux voix, en rappelant la teneur de l'article 69, alinéa 3 du règlement du Conseil municipal: «La clause d'urgence est acceptée à la majorité des deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité de ses membres.»

Mis aux voix, l'article 4 de la délibération portant sur la clause d'urgence est accepté sans opposition (60 oui et 1 abstention).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération munie de la clause d'urgence est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 60 oui contre 1 non.

La délibération est ainsi conçue:

**DÉLIBÉRATION****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les récentes mesures de fermeture décidées par le Conseil d'Etat en raison de la crise sanitaire et la nécessité de soutenir rapidement le commerce local;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 4 651 191 francs destiné à financer les mesures de soutien à l'économie de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Genève.

---

<sup>1</sup> Proposition, 3622.

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2020 du Service Agenda 21, Ville durable cellule A0020699 groupes de comptes:

30 Charges de personnel	17 191 francs
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	84 000 francs
36 Charges de transfert (subvention)	4 550 000 francs

*Art. 4.* – La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 janvier 2020, sur demande du département des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale visant à adopter le plan directeur de quartier du pôle de Cornavin (PR-1391 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Olivier Gurtner.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 4 février 2020. La commission, sous la présidence de M. Pierre de Boccard, a étudié cette proposition lors de ses séances des 22 et 29 septembre ainsi que du 13 octobre 2020. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour sa célérité.

*PROJET DE RÉSOLUTION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 30A, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6.05);

vu l'article 10 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT - L 1.30);

---

<sup>1</sup> «Mémorial 177<sup>e</sup> année»: Proposition, 4402.

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Adopte le plan directeur de quartier du pôle de Cornavin.

## Introduction

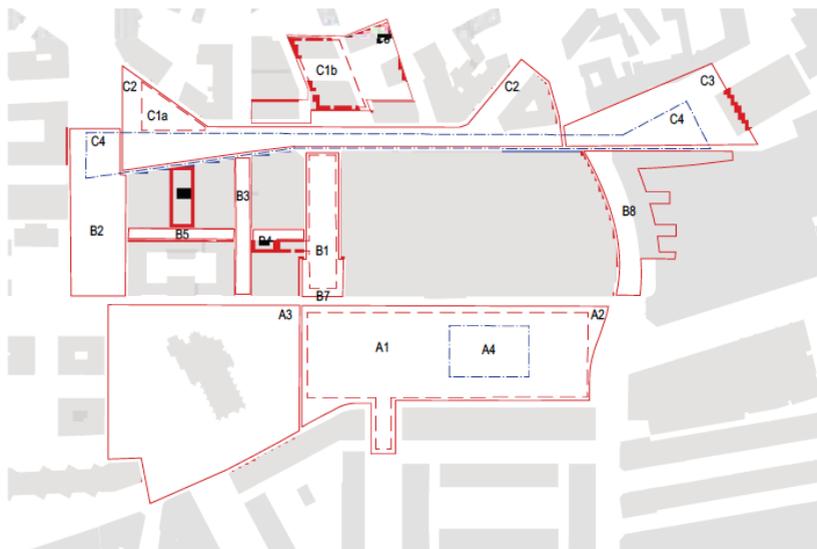
La Suisse connaît deux axes ferroviaires majeurs, l'un du nord au sud, très important pour le feroutage, l'autre d'est en ouest, qui dessert toutes les grandes agglomérations du pays le long du Plateau. L'une de ses extrémités est Genève, dont la gare joue un rôle-clé. Dans le cadre du projet Léman 2030 et suite à la première rénovation de la gare de Cornavin, les Chemins de fer fédéraux (CFF) vont lancer une extension en sous-sol, avec deux nouvelles voies de chemin de fer. Par ailleurs, la mise en service du Léman Express augmente les besoins en capacité de la gare. Dans ce contexte, la Ville de Genève lance un plan directeur de quartier (PDQ) afin d'orienter les aménagements en surface autour de la gare, qui fait suite au mandat d'études parallèles donnant l'image directrice. C'est l'objet du présent PDQ, qui est constitué d'un plan et d'un rapport.

### *Périmètre du plan directeur de quartier (encadré)*



Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

*Plan directeur de quartier (par lots)*



Lots en surface
  Lots en sous-sol
  Lots aériens

LOTS SECTORIELS

A1	Parking Cornavin / Galerie commerciale (vélo-station)	B6	Réaffectation locaux voirie / Arcades
A2	Place de Cornavin	B7	Passage de Montbrillant
A3	Basilique Notre-Dame	B8	Passage des Alpes
A4	Couvert place de Cornavin	C1a	Vélo-station souterraine Servette / Pepinière
B1	Connexion souterraine sous le passage de Montbrillant	C1b	Vélo-station souterraine Rue des Amis
B2	Passage de la Servette	C2	Place de Montbrillant
B3	Passage des Grottes	C3	Place des Gares (vélo-station)
B4	Passage Rialto	C4	Galerie couverte / façade Nord de la Gare
B5	Passage de la HEAD	C5	Front Est du quartier des Grottes

*Images directrices du mandat d'études parallèles (MEP) lauréat*

Photomontages de la place Cornavin (en haut) et côté Montbrillant (en bas) Guillermo Vázquez Conseguera, Frei Rezakhanlou, Emch+Berger (2018)



**Séance du 22 septembre 2020**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), de M<sup>me</sup> Charlotte Malignac, codirectrice du DACM, de M. Xavier de Rivaz, adjoint de direction au Service d'urbanisme (URB), de M. Pascal Michel, chef de service à la Direction du développement urbain du Département du territoire (DT), de M. Thierry Messenger, directeur de l'Office cantonal des transports (OCT), et de M<sup>me</sup> Séverine Brun, ingénieure à l'OCT*

Conseillère administrative en charge des travaux, M<sup>me</sup> Perler rappelle le contexte: la place de Cornavin est un espace emblématique de Genève, et la Ville souhaite réorganiser le site dans la perspective des travaux d'extension en sous-sol de la gare de Cornavin, pilotés par les CFF. Il s'agit d'un pôle très important de transports urbains et la Ville va donc accompagner ce projet. Le PDQ fixe les objectifs de développement selon une grille de principes, en lien avec le mandat d'études parallèles (MEP) qui a retenu un projet lauréat. Il s'agit donc d'un choix stratégique mais qui sera ensuite décliné concrètement dans plusieurs projets ultérieurs. Ce PDQ devait être soumis il y a quelques mois déjà. Ce texte doit être terminé pour que le Conseil municipal le vote à la session des 24 et 25 novembre.

M. de Rivaz reprend les éléments fondamentaux. Historiquement, le site de Cornavin a toujours été un carrefour entre la voie de Paris, la voie vers la Suisse. Au XIX<sup>e</sup> siècle une première gare a été construite, avec une esplanade permettant les échanges avec visiteurs et marchandises. Suite à un incendie, une nouvelle gare est construite dans les années 1930, avec une place accueillant taxis, tramways, etc., donc un pôle de mobilités. Dans les années 1970, on a placé six voies pour les voitures. Dans les années 2000, le réaménagement a fait cohabiter de très nombreux usagers (voitures, bus, piétons, taxis, vélos, trams), ce qui rend le site assez stressant et dangereux. Actuellement, le trajet des passagers du train vers les transports publics est très compliqué et ils s'y perdent souvent. L'arrière de la gare (Montbrillant) a longtemps été délaissé. Le projet CFF Léman 2030 consacre la gare de Cornavin comme un des pôles majeurs de l'axe est-ouest dans toute la Suisse, avec une capacité de 100 000 usagers par jour sur la voie Genève-Lausanne. Après de longues discussions, l'agrandissement de la gare est prévu par le sous-sol, avec deux voies. Le plan de financement prévoit 400 millions de francs du Canton, 100 millions de francs de la Ville de Genève et 500 millions de francs de la Confédération.

M. de Rivaz explique la procédure, qui a débuté par une étude d'orientation stratégique, puis avec un MEP qui a désigné un groupe d'architectes (Emch+Berger) et produit le PDQ. Cette étape 3 doit fixer les lignes jusqu'à 2030 et qui seront concrétisées par les réalisations (étape 4). De manière générale, il s'agirait de terminer la face sud-est (place de Cornavin) avant de commencer les

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

travaux sur la face nord-ouest (Montbrillant). Les arrêts de transports publics seraient concentrés en trois pôles uniquement, afin de faciliter l'orientation des usagers. Chaque PDQ est formé d'un plan et d'un rapport explicatif qui détaille le contexte, les objectifs et les outils concrets. Les objectifs du projet sont l'unification (par une nouvelle identité urbaine), la perméabilité (par des passages) et l'identité (par une galerie ouverte présentant une nouvelle façade). Concrètement, le côté sud-est de Cornavin comprendrait un grand couvert accueillant les trams, une vraie allée de la gare vers la rue du Mont-Blanc. De l'autre côté, une grande façade unifiée offrant un couvert.

S'agissant de la mobilité les voitures emprunteraient la rue des Alpes et la rue de la Servette, autrement dit les côtés de la gare mais pas les faces. Les transports publics se concentreraient en trois pôles (arrêts): Servette, Montbrillant et Cornavin. Les vélos et piétons évolueraient sur des espaces libres et partagés, sans séparation. Quatre vélostations sont également prévues (Cornavin, place des Gares, place des Amis et place de la Pépinière).

### *Questions*

Un commissaire s'interroge sur la façade nord-ouest en verre. On lui répond qu'elle sera réalisée par les CFF en concertation avec la Ville de Genève, qui réalisera les espaces publics au même moment.

A une question sur les types de commerces, il est répondu qu'il existe le plan d'utilisation du sol (PUS) de la Ville de Genève mais que ça reste CFF Immobilier qui gère certaines arcades. S'agissant de Metro Shopping, le site va évoluer, de même que le commerce de détail en général.

Un commissaire demande si les montants évoqués plus haut concernent l'aménagement des environs de la gare.

M. de Rivaz répond que non, qu'ils concernent l'extension de la gare elle-même. Il ajoute que les taxis auront une nouvelle station en premier sous-sol et les deux-roues motorisés en deuxième sous-sol.

M. Messager complète en précisant qu'il faudra une bonne évacuation des fumées pour protéger les chauffeurs concernés et une signalétique claire pour orienter les clients potentiels.

Un commissaire demande si l'art public est prévu, des détails viendront. Sur les flux vélos, on lui répond que la mixité est visée avec les autres usagers, même s'il faut délimiter les lieux importants, par exemple devant et derrière la gare. S'agissant des nombreux poteaux électriques et toiles d'araignée de câbles qui défigurent les espaces publics, une réflexion basée sur les bons exemples (Zurich) est menée.

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

A la question d'un commissaire, il est difficile de donner une estimation financière, car on attend les réponses sur les subventions cantonales et fédérales. Il est rappelé que la pente ne peut dépasser 6%.

#### *Votes*

Propositions d'auditions, acceptées par la majorité des membres de la commission:

Vote de l'audition du Collectif 500.

Audition approuvée à l'unanimité de la commission.

Vote de l'audition de Pro Vélo Genève, Mobilité piétonne, Association transports et environnement (ATE).

Audition conjointe approuvée à l'unanimité de la commission.

Vote de l'audition du Club en fauteuil roulant Genève.

Audition approuvée à l'unanimité de la commission.

#### **Séance du 29 septembre 2020**

*Audition de M. Olivier Dufour, président du Club en fauteuil roulant Genève (CFRGe), et de M. Tao Pham, membre du comité du CFRGe*

#### *Présentation*

Le PDQ Cornavin est emblématique de Genève. Le CFRGe est notamment membre de la Fédération genevoise d'associations de personnes handicapées et de leurs proches (FÉGAPH), de Handicap Architecture Urbanisme (HAU) et du Forum d'agglomération. Ils rappellent le cadre légal, notamment la Constitution fédérale. L'association s'intéresse au projet, à la «roulabilité», aux barrières éventuelles –notamment les marches – et aux revêtements choisis. S'agissant du site de Cornavin, la situation actuelle montre tout ce qu'il ne faut pas faire: pas de signalisation claire, beaucoup de bruit, un mélange très dangereux entre tous les usagers. Par rapport au relief, il y a une légère pente (1 m) entre la façade principale et les hôtels. Entre l'arrêt Coutance le plus au sud et les accès Montbrillant, il y a quasiment 10 m de dénivelé, ce qui constitue un enjeu pour les personnes handicapées. L'association souhaiterait un revêtement compatible, en évitant des pavés comme ceux de la place du Molard ou du quai des Bergues. L'arrière de la gare avec une pente douce sur toute la longueur pose problème. On pourrait imaginer une voie en Z. L'association souligne aussi la question de l'entretien des

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

revêtements, qui doit être anticipé particulièrement à cette échelle. Les CFF ne sont pas très ouverts dans la conception des projets et ne prennent pas en compte les besoins des personnes à mobilité réduite (PMR). Sur les franchissements verticaux, l'association rappelle l'importance d'avoir des ascenseurs. Les auditionnés soulignent que la mixité entre tous les usagers n'est pas idéale, notamment avec les vélos et les piétons. M. Pham complète en disant que l'absence de places de parking en surface peut poser problème. La visibilité sur les signalisations est difficile et l'absence d'aménagements peut atteindre la qualité de vie.

### *Questions*

A la question d'une commissaire, on explique que la sécurité est un enjeu important, par exemple en cas d'incendie avec une zone sûre et la gestion des ascenseurs.

A la question d'un commissaire, HAU est associé aux discussions afin d'avoir les apports techniques et des usagers. Sur les feux aux carrefours, les temps d'attente et les temps de traversée sont à prendre en compte, avec l'aide de la technologie. Les sols perméables ne sont pas pratiques car ils exigent beaucoup d'entretien et quand ce n'est pas le cas, les PMR sont les premiers perdants.

A la question d'un commissaire, il est répondu que les escalators peuvent être assez dangereux, notamment en descente.

A des questions de commissaires, il est expliqué que le gravier n'est vraiment pas idéal. Ils considèrent le pavage inadéquat, notamment aux Bergues et au Molard. De manière générale, il est considéré comme préférable de bien identifier les voies réservées aux vélos des piétons.

### **Séance du 13 octobre 2020**

*Audition de M<sup>me</sup> Alice Genoud, coordinatrice de l'Association transports et environnement (ATE), de M. Pascal Vuichard, coresponsable du groupe transport public de l'ATE, de M. Patrick Lacourt, président de Mobilité piétonne Genève, de M. Marco Ziegler, vice-président, de M<sup>me</sup> Jennifer Conti et de M. Jacques Sottini, représentants de Pro Vélo Genève*

M<sup>me</sup> Conti remercie d'abord la commission et rappelle qu'il s'agit d'une présentation conjointe entre l'ATE, Mobilité piétonne et Pro Vélo Genève, les associations ayant discuté ensemble afin de présenter une position commune. Elle souligne un gros problème: l'absence de voies cyclables au nord et au sud de la gare. Il est donc évoqué la nécessité d'une large piste cyclable bidirectionnelle séparée des piétons au sud de la gare, au-dessous du pôle transports publics. De la même manière, il faudrait une large piste cyclable bidirectionnelle au nord de la gare, séparée des piétons, qui n'emprunte pas le couvert du projet et qui passe

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

par la rue de Montbrillant plutôt que la place des Gares. Enfin, Pro Vélo exprime le besoin de places vélos en surface aux squares Pradier et Chantepoulet.

M. Ziegler complète en saluant le plan de circulation prévu, qui donne une bonne place aux piétons. Ensuite, la zone entre la gare et le couvert consacré aux transports publics devrait être dévolue aux piétons exclusivement. Par ailleurs, à l'arrière de la gare, il est demandé que la zone couverte soit aussi réservée aux piétons.

M<sup>me</sup> Genoud souligne pour sa part l'importance d'avoir un axe piétons-vélos allant de la place des Grottes à la basilique Notre-Dame (via le passage des Grottes) avec une bonne séparation entre ces deux types d'usagers. Au surplus, il est rappelé la nécessité d'une bonne liaison entre la fin du passage des Grottes (sud) et la bidirectionnelle vélo sur la place de Cornavin. Enfin, l'ATE rappelle au nom des auditionnés qu'il faudrait éviter les places de livraison en surface, mais plutôt en sous-sol, via les CFF ou encore les vélos-cargos.

M. Vuichard complète en soulignant l'importance d'avoir des arrêts de trams assez grands et des temps de correspondance pas trop longs.

A la question d'une commissaire sur les places vélos, Pro Vélo souligne que les vélostations en sous-sols sont utiles pour les personnes qui déposent leur vélo durant toute la journée mais que les places en surface sont aussi nécessaires pour d'autres usagers.

A la question d'une commissaire qui demande si les associations ont été consultées, elles répondent qu'il a été pris acte de leurs avis sans vraiment donner suite. Une séance spéciale a été organisée avec l'OCT pour discuter le sujet.

En réponse à un commissaire, il est confirmé que le projet prévoit de réduire le nombre d'arrêts des Transports publics genevois (TPG).

A la question d'une commissaire, il est expliqué que les taxis sont prévus de toute façon en sous-sol.

Une commissaire demande si les auditionnés collaborent avec des représentants des personnes handicapées. Oui, notamment avec HAU.

*Audition de M. Morten Gisselbaek, porte-parole du Collectif 500, et de M. Perrin Riondel, délégué du Collectif 500 dans les jurys des concours organisés par la Ville de Genève autour de Cornavin*

M. Gisselbaek prend la parole et rappelle que le Collectif 500 s'est battu et mobilisé afin de maintenir le dynamique quartier des Grottes et de déplacer l'agrandissement de la gare de Cornavin par le sous-sol. La Confédération et les CFF ont été convaincus par cette option. Le PDQ traité en commission fait suite au MEP sélectionné par un jury dans lequel a fait partie le Collectif 500. M. Gisselbaek

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

observe que le projet donne enfin une image de gare sur son côté nord. Il indique que la Ville a lancé un concours sur la partie Montbrillant qui sera plus architecturée alors que le côté Cornavin voit un aménagement plus sobre même s'il présente des problèmes potentiels (îlots de chaleur).

A la question d'une commissaire sur des observations éventuelles, M. Riondel rappelle l'importance de bonnes pratiques au moment du chantier. S'agissant de la géothermie, M. Gisselbaek explique que des études ont été menées notamment par sondages, une démarche saluée par un commissaire. M. Riondel souligne tout de même qu'un tel chantier entraînera de nombreux camions et des nuisances supplémentaires pour les habitants-e-s du quartier voisin des Grottes.

Les auditionnés soutiennent le PDQ.

### *Discussion*

Suite à l'ensemble des auditions réalisées, la discussion sur le PDQ est menée par le président.

Une commissaire Verte demande si les PDQ sont contraignants. Elle remarque à cet égard qu'il y a encore trop d'inconnues dans le projet. Elle pense qu'il serait intéressant d'ajouter une recommandation sur la végétalisation, par exemple des prairies sèches.

Le président explique qu'un PDQ est une vision en amont d'un projet d'aménagement. Il signale encore qu'il n'est pas possible d'insérer tous les détails dans un PDQ.

Une commissaire du Parti socialiste rappelle l'idée de gazon et d'abribus végétalisés.

### *Propositions d'amendements*

Le Parti libéral-radical présente l'amendement suivant:

1. Le PDQ doit prendre au maximum la possibilité de végétaliser les différents espaces du périmètre.

Le Parti socialiste propose deux amendements:

2. Le PDQ prévoit deux voies cyclables bidirectionnelles supplémentaires:
  - une reliant la rue des Terreaux-du-Temple avec la rue de Lausanne;
  - une reliant la rue de Montbrillant avec la rue de la Servette.
3. Le PDQ favorise une continuité piétons et vélos de la place des Grottes à la basilique Notre-Dame via le passage des Grottes (avec séparation des usagers).

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

Le Parti démocrate-chrétien présente l'amendement suivant:

4. Le PDQ doit continuer à faire l'objet d'une consultation aussi large que nécessaire pour l'élaboration des propositions qui concrétiseront les principes du PDQ, notamment les représentants du milieu du handicap.

#### *Votes*

Les quatre amendements sont acceptés à l'unanimité par 14 oui (1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 1 EàG, 4 S, 3 Ve).

La proposition est acceptée à l'unanimité par 14 oui (1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 1 EàG, 4 S, 3 Ve).

### *PROJET DE RÉSOLUTION AMENDÉE*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 30A, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6.05);

vu l'article 10 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT - L 1.30);

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Adopte le plan directeur de quartier du pôle de Cornavin.

Le PDQ doit prendre au maximum la possibilité de végétaliser les différents espaces du périmètre.

Le PDQ prévoit deux voies cyclables bidirectionnelles supplémentaires:

- une reliant la rue des Terreaux-du-Temple avec la rue de Lausanne;
- une reliant la rue de Montbrillant avec la rue de la Servette.

Le PDQ favorise une continuité piétons et vélos de la place des Grottes à la basilique Notre-Dame via le passage des Grottes (avec séparation des usagers).

Le PDQ doit continuer à faire l'objet d'une consultation aussi large que nécessaire pour l'élaboration des propositions qui concrétiseront les principes du PDQ, notamment les représentants du milieu du handicap.

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

**La présidente.** Le rapport PR-1391 A faisait partie à l'ordre du jour de la catégorie des objets devant être traités sans débat, selon le vote de principe accepté par le Conseil municipal le 12 novembre 2019. L'ouverture de la discussion ayant cependant été demandée, je la mets aux voix.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 53 oui contre 7 non.

**M. Olivier Gurtner, rapporteur (S).** Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, le plan directeur de quartier du pôle de Cornavin est un projet très important. Il a été étudié par la commission de l'aménagement et de l'environnement sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Je commencerai par en rappeler brièvement l'historique. La Suisse dispose de deux grands axes ferroviaires majeurs: l'un du nord au sud, très important pour le ferroutage, qui comprend notamment le tunnel de base du Ceneri, inauguré récemment; l'autre d'est en ouest, qui passe par le Plateau. Or l'un des deux pôles de ce deuxième axe est la gare de Cornavin à Genève.

Dans le cadre du projet Léman 2030, après la première rénovation de la gare de Cornavin, les Chemins de fer fédéraux (CFF) ont proposé une extension de la gare en sous-sol, suite à la mobilisation des habitants du quartier des Grottes. L'aménagement du périmètre géré par la Ville de Genève, à savoir les espaces publics autour de la gare, est présenté dans le cadre de ce plan directeur de quartier qui fait suite à un mandat d'études parallèles. Tel est l'objet que nous traitons ce soir et sur lequel nous devons nous prononcer. Ce projet prévoit principalement, au nord, c'est-à-dire du côté de la rue de Montbrillant, une façade de verre qui uniformiserait l'ensemble; et au sud, une grande place publique avec un couvert pour les transports publics et les mobilités douces.

La proposition PR-1391 a été traitée au cours de plusieurs séances de commission. Je ne détaillerai pas tout, mais j'aimerais quand même rappeler certains principes importants. Lors de la première séance, M<sup>me</sup> Perler est venue avec les représentants des services de la Ville de Genève et du Canton pour expliquer les enjeux du projet. Tout d'abord, c'est un objet stratégique très important pour la mobilité et l'urbanisme en ville. Il y a eu un premier concours pour le mandat d'études parallèles. Le site de Cornavin a toujours été très important, notamment comme carrefour de transports sur la voie vers Paris.

Concrètement, dans les années 2000, un projet de réaménagement a fait cohabiter de très nombreux usagers: bus, voitures, piétons, vélos, taxis, ce qui rendait le site assez stressant et même dangereux. Actuellement, le trajet des passagers du train vers les transports publics est très compliqué et beaucoup d'usagers se perdent souvent, alors qu'à terme l'objectif est d'avoir 100 000 usagers fréquentant tous les jours l'axe Genève-Lausanne. Après de longues discussions,

l'agrandissement de la gare a été prévu en sous-sol avec deux voies; le financement sera partagé entre le Canton, la Ville et la Confédération.

Le site du plan directeur de quartier comprend différents éléments importants. Les transports publics seront concentrés sur trois arrêts principaux plutôt que dispersés en une myriade d'arrêts. Il y a aussi une volonté de faciliter l'orientation des usagers. Le plan directeur de quartier sera accompagné d'un plan et d'un rapport explicatif détaillant le contexte. La suite de l'opération se concrétisera par une succession de projets précis qui permettront de faciliter l'orientation et le transport des passagers en surface comme au sous-sol. S'agissant de la mobilité, les voitures emprunteraient la rue des Alpes et la rue de la Servette, à savoir les axes situés sur les côtés du bâtiment de la gare et non pas à l'avant ni à l'arrière. Piétons et vélos évolueraient sur des espaces libres et partagés, sans séparation. Quatre vélostations sont prévues.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a décidé de procéder à plusieurs auditions complémentaires. La première a été celle du Club en fauteuil roulant Genève, qui s'intéresse particulièrement, je cite: «à la «roulabilité», aux barrières éventuelles – notamment les marches – et aux revêtements choisis». Ses représentants estiment que l'aménagement actuel du site de Cornavin «montre tout ce qu'il ne faut pas faire: pas de signalisation claire, beaucoup de bruit, un mélange très dangereux entre tous les usagers». Il y a aussi beaucoup de relief: entre l'arrêt Coutance le plus au sud et les accès Montbrillant, par exemple, il y a quasiment 10 m de dénivelé, ce qui peut être très décourageant pour les usagers en fauteuil roulant. Le Club attire notre attention sur la nécessité d'un revêtement compatible et facile à entretenir. Il insiste également sur les franchissements verticaux, où il s'agit de faciliter l'accès des personnes en chaise roulante – autrement dit, d'éviter les rampes avec des pentes trop raides.

Nous avons ensuite auditionné conjointement l'Association transports et environnement (ATE), Mobilité piétonne Genève et Pro Vélo Genève, dont les représentants ont soulevé différents points. Tout d'abord, ils ont salué le plan de circulation proposé par le Canton qui accompagne ce projet. Ils ont néanmoins souligné un gros problème: l'absence de voie cyclable au nord et au sud – particulièrement au sud, où il y aurait un mélange sans aucune séparation claire entre les différents usagers, dont notamment les piétons. Une demande a donc été émise pour que soient prévues deux pistes cyclables bidirectionnelles au nord et au sud de la gare. Mobilité piétonne, pour sa part, estime que la zone entre la façade principale de la gare et le couvert dédié aux transports publics devrait être exclusivement dédiée aux piétons, une opinion partagée par Pro Vélo et l'ATE. Enfin, l'ATE a rappelé la nécessité d'avoir un axe important et bien séparé entre les vélos et les piétons depuis la place des Grottes jusqu'à la basilique Notre-Dame.

Je passe à l'audition du Collectif 500, constitué par un certain nombre d'habitants du quartier des Grottes. Son porte-parole a rappelé leur combat, qui a conduit

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

à un projet d'extension de la gare en sous-sol et non pas en surface. Il salue globalement le plan directeur de quartier, tout en rappelant le risque d'avoir des îlots de chaleur.

Quatre amendements à la proposition PR-1391 ont été déposés en commission. Le Parti libéral-radical a proposé de faire attention à assurer un maximum de végétalisation dans les différents espaces du périmètre concerné. Le Parti socialiste a demandé de prévoir deux voies cyclables bidirectionnelles au nord et au sud de la gare, ainsi qu'une continuité piétonne de la place des Grottes jusqu'à la basilique Notre-Dame. Le Parti démocrate-chrétien demande une consultation des différents usagers aussi large que possible – et aussi importante que nécessaire, forcément – pour la suite du processus. Ces quatre amendements ont été acceptés à l'unanimité de la commission de l'aménagement et de l'environnement, de même que le plan directeur de quartier du pôle de Cornavin.

**M<sup>me</sup> Leyma Milena Wisard Prado** (Ve). Chez les Verts, nous sommes conscients de l'importance du projet de transformation de la gare de Cornavin, qui s'inscrit dans le programme Léman 2030. La gare est un lieu d'intermodalité qui centralise des enjeux considérables, tant pour la ville que pour l'agglomération genevoise. C'est aussi un lieu de vie, de rencontre, d'échanges. Sa rénovation constituera une opportunité d'amélioration sur le plan social et environnemental. Nous sommes d'accord avec l'adoption du plan localisé de quartier, mais nous resterons quand même attentifs à ce que les amendements concernant les infrastructures et les aménagements futurs soient suivis. Nous avons émis une recommandation sur la végétalisation qui répond à une stratégie de lutte contre les îlots de chaleur. Nous estimons également important de porter une attention particulière à l'utilisation de matériaux durables et nous pensons que les espaces aménagés doivent être adaptés aux différents types de mobilité, notamment en termes de flexibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Nous avons entendu les préoccupations des principales entités concernées, qui ont été auditionnées en commission. Leurs représentants nous ont alertés notamment quant à l'utilisation de revêtements adéquats pour les fauteuils roulants, nous suggérant d'éviter le gravier et le béton désactivé. Ils ont parlé aussi de l'importance des ascenseurs, entre autres. Un amendement a été déposé en vue de la création de deux voies cyclables bidirectionnelles, l'une au nord de la gare qui passerait par la rue de Montbrillant, l'autre au sud qui relierait la rue des Terreaux-du-Temple à la rue de Lausanne, avec une séparation entre les espaces cyclables et piétonniers. A ce propos, citons l'exemple de Zurich, où une loi a établi comme norme la séparation de ces différents types de voie, ce qui a amené la Ville de Zurich à décider que toutes les nouvelles réalisations pour les cycles seraient désormais séparées des trottoirs. Cette disposition a été transmise à M. Dal Busco, à M. Pagani et à l'administration genevoise actuelle pour information.

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

Enfin, nous suivrons de près la réalisation du projet pour nous assurer que les recommandations des associations d'habitants, de mobilité douce, des milieux du handicap et d'autres acteurs concernés seront prises en compte. Pour toutes ces raisons, les Verts sont favorables à la proposition PR-1391 amendée.

**M. Pierre de Boccard** (PLR). Je serai très bref, vu l'unanimité de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur le plan directeur de quartier du pôle de Cornavin. Les alentours de ce périmètre devraient être un espace vivant qu'il faudra encore développer et qui comprendra également les quartiers environnants, que ce soient celui des Grottes ou le bas de Cornavin, afin que la gare ne soit plus une coupure au milieu. Il est du ressort de la Ville et du Canton d'aller de l'avant, de faire attention à ce développement et d'être très attentifs à toutes les demandes qui ont été émises, afin de créer un espace vraiment vivant pour les habitants des quartiers autour de Cornavin.

**M<sup>me</sup> Maryelle Budry** (EàG). Ensemble à gauche se félicite de l'audition de nombreuses associations concernées et de l'approbation à l'unanimité de ce projet difficile par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous avons donc été attentifs aux besoins des cyclistes, des piétons et des personnes se déplaçant en fauteuil roulant, comme l'a rappelé M. Gurtner. Les amendements concernant la végétalisation et les deux voies cyclables bidirectionnelles supplémentaires vont dans le sens d'une mobilité plus douce et d'une ville plus écologique. Il nous semble aussi très important de continuer les consultations citoyennes pendant la durée de ce chantier monstre, afin d'écouter, comme nous l'avons fait en commission, la voix des gens directement concernés et notamment des milieux du handicap, car les aménagements doivent encore être améliorés pour convenir à tous et toutes. Nous saluons avec reconnaissance les luttes de notre camarade Morten Gisselbaek, ancien conseiller municipal et militant, ainsi que des habitants et habitantes du quartier des Grottes rassemblés dans le Collectif 500, qui ont réussi à sauver leur quartier et à faire aboutir un projet CFF à taille humaine.

Mesdames et Messieurs, Ensemble à gauche vous invite à voter ce plan directeur de quartier à l'unanimité, comme en commission.

**M. Olivier Gurtner** (S). Loin de moi l'idée de vouloir monopoliser la parole mais, après avoir présenté le rapport PR-1391 A tout à l'heure, j'interviens cette fois au nom du Parti socialiste. La situation actuelle de la gare de Cornavin – ou, en tout cas, de la place de Cornavin – est assez compliquée, pour dire le moins. C'est un cloaque dangereux et angoissant où tout le monde fonce sur tout

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

le monde – trams, bus, vélos, piétons, taxis, voitures et j'en passe... C'est *Die Hard 2*, sauf que je me demande si Bruce Willis, Steven Seagal ou même Chuck Norris arriveraient à traverser cette place vivants! Bref, pour ce qui est du succès, on repassera...

Du point de vue du Parti socialiste, le plan directeur de quartier du pôle de Cornavin est un projet essentiel qui, au-delà du simple aménagement, doit permettre d'encourager concrètement les transports publics régionaux et locaux, la mobilité piétonne et cyclable, mais aussi les personnes à mobilité réduite (PMR). Ce plan s'inscrit dans notre deuxième objectif de législation, à savoir la transition écologique par des investissements pertinents et la promotion d'une mobilité douce et écologique.

Voyons plus en détail les différentes demandes émises en commission. Il est notamment demandé de s'assurer que le grand couvert des transports publics ne produira pas d'îlot de chaleur; on réfléchira donc éventuellement à la possibilité de le végétaliser. Je me permets de citer une motion de M. Burri dans ce sens, la motion M-1459. Je mentionnerai également l'amendement visant la création de deux voies cyclables bidirectionnelles, l'une reliant la rue de Lausanne à la rue des Terreaux-du-Temple, l'autre allant de la rue de la Servette à la rue de Montbrillant.

Il faudra faire attention à bien respecter la volonté du Municipal. Contrairement à ce que nous avons lu dans un courrier daté d'il y a quelques mois où l'administration municipale ne voulait pas entendre notre demande de pistes cyclables, deux amendements liés à une proposition précédente, la PR-1383, ont été acceptés et prévoient des itinéraires cyclables «continus, sécurisés, visibles et séparés». En ce sens, il est donc important de respecter la volonté du Conseil municipal.

J'aimerais souligner également l'importance des places de stationnement pour les vélos en surface. En effet, les vélostations sont très bien adaptées à certains besoins, notamment en termes de stationnement de longue durée, mais les places en surface permettent d'éviter le stationnement sauvage – lequel n'est évidemment pas recommandé aujourd'hui. Il importe aussi d'assurer une bonne continuité entre la place des Grottes et la basilique Notre-Dame, avec un axe séparé entre les cyclistes et les piétons pour garantir une bonne cohabitation. Enfin, il faut faire attention à l'esthétique du site pour ne pas imposer une vision froide et technocratique. Il s'agira notamment d'éviter le plus possible les câbles en toiles d'araignée, de réfléchir avant de poser 300 poteaux portant des câbles de belle couleur grise, de se laisser la liberté d'imaginer et d'imager le site avec des œuvres d'art accessibles.

Le Parti socialiste votera tous les amendements présentés en commission par les différents partis, ainsi que le plan directeur de quartier lui-même. Il restera bien évidemment attentif au suivi du projet. Il se permet aussi de souligner

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

l'unanimité recueillie par la proposition PR-1391 en commission de l'aménagement et de l'environnement. Sécurité, mobilité douce et transports publics doivent être les priorités du projet du périmètre de Cornavin, afin de transformer l'échec précédent en un succès pour tous.

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). La discussion étant ouverte, je donnerai rapidement la position du Parti démocrate-chrétien sur le plan directeur de quartier du pôle de Cornavin. C'est un pas de plus que nous faisons vers l'aménagement d'un lieu emblématique de la ville. On l'a dit: la gare de Cornavin et ses abords ont considérablement changé avec l'agrandissement de la gare en sous-sol et le réaménagement de l'espace attenant. Des améliorations notoires seront apportées qui bénéficieront non seulement aux usagers des CFF, mais aussi à la population en général, puisqu'il s'agit d'un endroit extrêmement passant.

Comme l'a rappelé le rapporteur, ce plan directeur de quartier a donné lieu à diverses observations lors de la procédure de consultation. Il en a apparemment été tenu compte dans le cahier des charges, ce qui est très important à nos yeux. Nous avons d'ailleurs déposé un amendement pour que cette consultation se poursuive au cours des étapes ultérieures, car nous tenons à ce que ce soit vraiment un projet fédérateur.

Le plan directeur de quartier du pôle de Cornavin intègre les différents modes de mobilité – douce, en particulier –, le transport individuel et les transports en commun. Il augmente de façon importante l'offre de places de stationnement pour les vélos, prévoit une augmentation considérable du nombre d'arbres et une amélioration de l'emplacement situé autour de la basilique Notre-Dame. Que de bonnes choses! Dans les grandes lignes, ce plan directeur de quartier est plutôt séduisant à nos yeux.

Reste à voir maintenant comment il se concrétisera au cours des phases successives qui mèneront à sa réalisation. C'est avec cette réserve que nous approuverons ce soir par notre vote le plan directeur de quartier du pôle de Cornavin, afin de donner un signal et d'aller de l'avant. Nous resterons bien sûr attentifs, par la suite, à toutes les propositions qui nous seront présentées à ce sujet.

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Cela fait bientôt dix ans que je siège à la commission des travaux et des constructions et là, vraiment, je trouve assez extraordinaire d'entendre tous ces gens prendre la parole au sujet du réaménagement de Cornavin alors qu'ils ne faisaient même pas partie de cette commission pendant toutes ces années! Ils tirent la couverture à eux pour défendre leur propre idéologie, qui est absolument obsolète aujourd'hui.

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

Je vais être honnête, comme je l'ai toujours été durant cette décennie. On est d'accord que la place de Cornavin, avec son architecture actuelle, n'est ni extraordinaire, ni attractive, ni très jolie. Je suppose qu'on peut faire mieux, comme aménagement! Mais il y a un bémol important: la suppression de la circulation automobile sur la place de Cornavin, qui est quand même un dévidoir extraordinaire pour atteindre directement la rue de Lausanne et s'échapper du centre-ville déjà bien embouteillé. Un plan a été fait pour détourner la circulation par le haut ou par le bas, ce qui va engorger d'autres quartiers – tout ça, pour bloquer un petit tronçon qui sert actuellement de dévidoir!

Je me pose aussi une question que personne ne veut jamais effleurer: s'il y a le feu dans cette zone, comment les pompiers vont-ils accéder directement et rapidement à la place de Cornavin? On suppose qu'il y aura un accès fermé par une chaîne ou par ces fameux poteaux qui s'escamotent dans le sol. Mais il faut savoir que, quand les pompiers interviennent, chaque seconde compte! Le temps d'attendre que ces piliers rentrent dans le sol pour leur ouvrir l'accès peut être fatidique, dans certains cas – voire pire: pour certaines personnes. Alors, qu'on aménage la place de Cornavin, OK! Mais ne touchons pas à l'accès actuel!

Il y a encore autre chose que je ne comprends pas. Les taxis, on va les mettre où? On nous parle sans arrêt de toutes les villes du monde: Lyon, Bordeaux, Amsterdam... Mais on ne va pas comparer des villes de 4 millions d'habitants avec Genève et ses 200 000 âmes – et encore, je pousse un peu le bouchon sur la quantité! Alors maintenant, mettons-nous bien d'accord là-dessus: gardons telle quelle la circulation à la place de Cornavin. Les taxis, on peut les mettre derrière la gare à la rue de Montbrillant, puisque l'objectif est de la fermer aussi. Pourquoi pas? Il est vrai que ce n'est pas un axe très important. D'ailleurs, il aboutit en pleine circulation et les véhicules qui l'empruntent en arrivant dans le quartier de la gare doivent attendre en file dans des bouchons invraisemblables. Ceux-là, évidemment, on peut les détourner. Mais les taxis, on peut très bien les mettre derrière la gare, à la disposition des voyageurs. Cela d'autant plus qu'il faut qu'ils se revigorent un peu, actuellement, car à cause du Covid-19 c'est la ruine générale des taxis!

Alors s'il vous plaît, Mesdames Messieurs, si vous voulez voter ce projet, d'accord pour aménager la place de Cornavin – mais pas n'importe comment et pas n'importe quand. C'est une grande question! Je vous rappelle que la troisième voie des CFF sera créée en sous-sol derrière la gare. Très bien! Mais cela nécessitera un chantier absolument énorme! Et où va-t-on l'installer? Où mettra-t-on les dépôts de matériaux, les containers qui servent de bureaux et autres? Eh bien, sur la place de Cornavin, tout simplement! Par conséquent, si on l'aménage avant le chantier, qu'est-ce qu'on devra faire lorsqu'il ouvrira? Démolir ce qu'on aura aménagé? Abattre les éventuels arbres qu'on aura plantés? Ils ne seront pas terribles, d'ailleurs. Comme le disait un de mes collègues, ce seront sûrement des balais de chiottes!

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

En attendant, pour moi, ce projet est mal ficelé. Je prierai ceux qui n'ont pas suivi les discussions à la commission des travaux et des constructions de s'abstenir d'exprimer leur opinion au profit de je ne sais quoi – peut-être bien des vélos avant tout! Je le dis, puisque certains préopinants qui ont pris la parole sont présidents de Pro Vélo et compagnie et qu'ils sont mus par un idéalisme absolument débordant et très dérangeant! Je ne vois pas la population genevoise en général – les anciens, les handicapés, les petits enfants et tout le monde – se déplacer à vélo, même si à l'heure actuelle on a bien compris que ce Covid-19 avec lequel on doit vivre se déplaçait lui aussi allègrement dans les Transports publics genevois (TPG)! Eh oui! C'est là que la majorité des gens sont infectés, en général.

S'il vous plaît, Mesdames Messieurs, puisque vous êtes tous des élus, j'aimerais bien que ce débat soit un peu plus pointu – et je pèse mes mots – car jusqu'à maintenant on a entendu dire vraiment n'importe quoi!

**La présidente.** Merci. Je rappelle que nous traitons ici un rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement...

**M. Luc Barthassat (MCG).** Mesdames, Messieurs, chers collègues, le périmètre de Cornavin est un point névralgique dans notre canton. Il comprend entre autres la place des Vingt-Deux-Cantons qui, pour la petite histoire, est l'un des carrefours les plus compliqués à régler, parce que plusieurs axes de circulation convergent vers lui de tous les côtés. On se rend compte que ce carrefour a toujours causé énormément de problèmes par rapport à la Servette, à l'accès au pont du Mont-Blanc et à la gare.

On en a parlé au Canton en travaillant à ce projet avec la Confédération, les CFF et bien sûr avec la Ville de Genève, représentée à l'époque par M. Pagani – sans oublier le Collectif 500, dont il faut reconnaître que c'est quand même lui qui est à l'origine de l'agrandissement de la gare en sous-sol et non pas en surface. Les CFF, eux, pensaient plus à réussir une opération immobilière qu'à régler les problèmes autour de la gare. On a pu examiner le projet tous ensemble, en réussissant à avoir une bonne entente entre les différentes entités. Plusieurs intervenants ont parlé de concertation – et ils ont raison! Le Canton, la Ville et la Confédération étaient pourtant, je le rappelle, sous la pression des CFF. Mais nous avons pu créer un pôle indépendant tous ensemble et trouver des solutions aux problèmes qui se posaient.

Grâce à cette bonne entente et à cette concertation réussie, on a réussi à faire doubler le montant que la Confédération avait initialement prévu de verser comme contribution financière au projet. On peut compter aujourd'hui sur

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

l'octroi des 400 millions de francs de l'Etat et des 100 millions de francs de la Ville de Genève, la Confédération ayant doublé sa participation prévue au départ à hauteur de 800 millions de francs. Bref, ce projet va nous coûter beaucoup d'argent, mais il sera décisif pour l'avenir du quartier et l'aménagement des infrastructures ferroviaires en général.

A cela s'est ajouté ensuite le plan directeur de quartier du pôle de Cornavin, dont nous débattons aujourd'hui. Certains disent que la situation actuelle n'est pas fantastique, mais c'est bien pire que ça! Tout le monde se croise à cet endroit, il y a des piétons, des bus, des taxis... Il faudra faire en sorte qu'à un moment donné, malgré les nuisances et les désagréments causés par les travaux d'aménagement, tout le monde ne soit pas au même endroit et que chacun trouve sa place à Cornavin. Voilà pourquoi, quand on examine dans leur ensemble les deux projets que sont l'extension de la gare souterraine et le réaménagement de la place de Cornavin, on voit qu'il va falloir réviser un peu tout le plan de circulation.

Ce plan ne date pas d'aujourd'hui, on en parle depuis longtemps – en concertation avec toutes les entités concernées, je le répète encore une fois, que ce soient le Touring Club Suisse (TCS) ou les associations de personnes à mobilité réduite. J'avais d'ailleurs fait entrer un de leurs représentants à la commission cantonale Conseil des déplacements, où il siège toujours.

Les personnes auditionnées nous ont répété une fois de plus ce que nous avons tous ici tendance à oublier: il faut penser à tous les usagers de la route, qu'ils circulent à vélo, en deux-roues motorisés, en voiture ou à pied. Le but est de rendre la place de Cornavin à ses usagers, or ceux-ci n'utilisent pas forcément des véhicules, ce sont aussi des piétons. Cornavin va devenir un pôle d'échange important, grâce au Léman Express inauguré récemment et à la connexion entre la gare de Cornavin et celle de l'aéroport. Ces travaux-là seront réalisés par la suite, avec les tenants de la raquette de l'aéroport ou avec ses opposants, qui défendent d'autres projets.

Par conséquent, ce qui doit ressortir de nos discussions, c'est la concertation. Elle s'est bien déroulée dès le départ et elle doit continuer avec tous les acteurs concernés, afin d'éviter des problèmes dus à des recours qui nous coûteraient énormément d'argent et qui nous feraient perdre énormément de temps. Le tronçon qui sera fermé devant la gare sera un axe de moins aboutissant à la place des Vingt-Deux-Cantons, ce qui nous permettra de doubler la circulation sur d'autres voies de circulation à sens unique comme la rue des Alpes. Le tram qui passe devant l'ancien cinéma Rialto devrait rejoindre la petite rue où un autre tram passe déjà, qui sera dévolue à la mobilité douce et aux transports publics tandis que l'autre grand axe devant la gare restera à double sens, justement pour éviter les bouchons dans ce quartier – et cela, même si on doit relier les Grottes et la gare à tout le bas du périmètre.

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

Il nous faut aujourd'hui avoir une vision globale du projet, dans la bonne entente avec nos partenaires. Beaucoup de discussions doivent encore avoir lieu; d'ailleurs, pas mal de gens sont persuadés qu'il faudrait ouvrir ou fermer d'autres rues. J'estime en tout cas que nous avons eu de la peine, même en commission, à nous faire expliquer le plan de circulation tel qu'il a été discuté avec tous les acteurs prépondérants, notamment par rapport à cette vision globale. En effet, on s'est surtout attachés à la place de Cornavin devant la gare, mais il faudra qu'on ait tous ensemble cette vision globale dont je viens de parler, je le rappelle à ceux qui n'ont peut-être pas tout compris ou qui n'ont pas eu l'occasion de connaître tout le dossier.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** A l'issue de ce débat, je tiens à prononcer quelques mots pour remercier l'ensemble de la commission de l'aménagement et de l'environnement de l'excellent travail qu'elle a effectué sur la proposition PR-1391, avec beaucoup de célérité et en un temps record. En effet, comme vous le savez toutes et tous, Mesdames et Messieurs, il est très important pour la Ville de Genève que le plan directeur de quartier du pôle de Cornavin soit voté, afin que nous puissions poursuivre nos travaux. Je remercie également le rapporteur M. Olivier Gurtner pour son rapport écrit très clair et son intervention orale d'il y a quelques instants, également très claire.

J'ajoute que le réaménagement de la place de Cornavin est effectivement un projet d'une très grande importance, un objet stratégique qui occupe les services de la Ville depuis un certain nombre d'années. Comme le rappelait M. Barthassat à l'instant, il s'agit d'avoir une vision globale – et c'est bien là l'idée de ce plan directeur de quartier. Le cadre général, si vous voulez, c'est le projet Léman 2030, c'est-à-dire le réaménagement de la gare CFF de Cornavin. Il convient que la Ville accompagne ce projet d'agrandissement de la gare et la création d'une voie ferrée supplémentaire sur la base d'un certain nombre de principes, afin que ce pôle puisse être le plus vivable et le plus agréable possible lorsque les travaux seront terminés, dans plusieurs années.

L'objectif de ce projet, le rôle de notre municipalité est de requalifier la place de Cornavin et de faire la part belle à la mobilité douce, à savoir aux piétons et aux cyclistes, avec une claire séparation entre ces deux types d'usagers pour assurer une excellente fluidité et la sécurité de toutes et tous.

Cette vision stratégique consiste aussi, en amont, à décliner très concrètement plusieurs projets ultérieurs. M<sup>me</sup> Carron rappelait justement tout à l'heure que son groupe serait extrêmement attentif aux futures propositions qui seront soumises au Conseil municipal dans ce contexte. Eh bien, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous dire que je porte une grande attention à ces aménagements particuliers à venir. Pour cette raison, je souscris entièrement – et le Conseil administratif

Proposition: adoption du plan directeur de quartier du pôle de Cornavin

avec moi – à l'ensemble des amendements déposés en commission. Même s'ils enfoncent des portes ouvertes, d'après ma vision politique, j'estime que les ancrer dans un rapport et les répéter ici en séance plénière, c'est me soutenir et soutenir le Conseil administratif dans notre volonté d'aller de l'avant dans ce sens, notamment lors de nos négociations avec les CFF.

Encore un mot pour terminer. J'ai écouté M. Pastore avec beaucoup d'attention et j'aimerais le rassurer: les pompiers et les chauffeurs de taxis savent extrêmement bien faire entendre leur voix, n'ayez aucun souci à cet égard, Monsieur le conseiller municipal! Du reste, les pompiers sont toujours consultés en ce qui concerne les possibilités d'accès. Et croyez-moi, ils sont extrêmement exigeants! Je conclurai par là: je me réjouis des talents de M. Pastore en matière d'aménagement, mais je lui demanderai d'être un peu plus conciliant avec les autres élus qui siègent au sein de la même commission que lui. Ce n'est pas parce qu'ils sont nouveaux qu'ils sont moins bien renseignés que lui-même!

**La présidente.** Je mets aux voix l'article unique de la résolution de la proposition PR-1391 tel qu'amendé par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, l'article unique de la résolution amendée est accepté par 61 oui contre 5 non.

La résolution est ainsi conçue:

### *RÉSOLUTION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 30A, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6.05);

vu l'article 10 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT – L 1.30);

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Adopte le plan directeur de quartier du pôle de Cornavin.

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

Le PDQ doit prendre au maximum la possibilité de végétaliser les différents espaces du périmètre.

Le PDQ prévoit deux voies cyclables bidirectionnelles supplémentaires:

- une reliant la rue des Terreaux-du-Temple avec la rue de Lausanne;
- une reliant la rue de Montbrillant avec la rue de la Servette.

Le PDQ favorise une continuité piétons et vélos de la place des Grottes à la basilique Notre-Dame via le passage des Grottes (avec séparation des usagers).

Le PDQ doit continuer à faire l'objet d'une consultation aussi large que nécessaire pour l'élaboration des propositions qui concrétiseront les principes du PDQ, notamment les représentants du milieu du handicap.

## **7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 000 000 de francs destiné à la réalisation d'interventions artistiques dans l'espace public et aux acquisitions d'œuvres mobiles pour la collection patrimoniale du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) pour les années 2021 à 2025 (PR-1426 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.**

L'objet sus-mentionné a été renvoyé à la commission des arts et de la culture lors de la séance du 6 octobre 2020. Il a été traité lors des 2 et 16 novembre 2020 sous la présidence de M<sup>me</sup> Danièle Magnin. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Laura Kiraly que nous remercions de son travail.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

---

<sup>1</sup> Proposition, 2373.

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 000 000 de francs destiné à la réalisation d'intervention artistiques dans l'espace public et les acquisitions d'œuvres mobiles pour la collection patrimoniale du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) pour les années 2021 à 2025.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 000 000 de francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de huit annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.

**Séance du 2 novembre 2020**

*Audition de M. Kanaan, chef du département de la culture et de la transition numérique, de Carine Bachmann, directrice du département de la culture et de la transition numérique, de M<sup>me</sup> Virginie Keller, cheffe de service, et de M<sup>me</sup> Michèle Freiburghaus, conseillère culturelle*

M<sup>me</sup> Keller présente le crédit de 4 000 000 de francs pour la réalisation d'interventions artistiques dans l'espace public et d'acquisitions d'œuvres mobiles pour la collection patrimoniale du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) pour les années 2021 à 2025.

Rappel historique: Le Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) a été créé en 1950. Il est constitué aujourd'hui de presque 300 œuvres d'art intégrées à l'architecture ou placées dans l'espace public, de près de 3000 dessins, gravures, peintures, photographies, sculptures, installations, et de plus de 1500 œuvres vidéo/multimédia.

Le FMAC est placé sous la responsabilité du Service culturel du département municipal en charge de la culture (SEC). Ses missions sont:

- inscrire et développer l'art contemporain dans l'espace public de la Ville de Genève et sur les édifices publics;
- constituer, gérer, conserver et valoriser une collection patrimoniale représentative de l'art contemporain à Genève;
- favoriser l'accès à l'art contemporain;
- soutenir la scène artistique locale.

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

Pour mémoire, de 1950 à 2017, le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) disposait d'un compte spécifique. L'alimentation de ce fonds était réalisée par l'allocation d'un pourcentage prélevé sur les crédits de travaux de construction et de rénovation d'édifices propriétés de la Ville de Genève (entre 1% et 2%). Suite à la modification des normes comptables MCH2, ce prélèvement automatique a été supprimé. Il est remplacé par le vote pluriannuel de crédits d'investissement. Le 10 avril 2018, le Conseil municipal a voté le crédit d'investissement (PR-1294 – 175<sup>e</sup>) à hauteur de 2 700 000 francs pour permettre au FMAC de poursuivre ses missions sur les années 2018 à 2020. Sur la répartition des enveloppes budgétaires votées pour les trois ans est la suivante (synthèse de l'estimation): Projets d'art dans l'espace public 1 200 000 francs (45%) Acquisition d'œuvres 1 200 000 francs (45%) Rénovation des œuvres mobiles et dans l'espace public 300 000 francs (10%) Budget total TTC de 2 700 000 francs (100%).

L'application de ces nouvelles normes comptables a induit une révision des anciennes bases réglementaires du FMAC, soit l'Arrêté créant le «Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève» LC 21 253, voté par le Conseil municipal avec les dernières modifications le 20 mars 2018, ainsi que le «Règlement d'application du Fonds municipal d'art contemporain» LC 21 251, adopté par le Conseil administratif le 23 mai 2018. Ce nouvel environnement réglementaire a par ailleurs été complété par une réorganisation des commissions de préavis. Ainsi, trois commissions consultatives distinctes composées d'expert-e-s dans leur domaine spécifique ont été mises en place : pour les soutiens à la création, pour l'acquisition d'œuvres mobiles et pour les projets d'œuvres d'art dans l'espace public.

Lors de la précédente législature, la proposition PR-1294 prévoyait une enveloppe de 900 000 francs. Cette dernière a été réduite pour l'actuelle législature à 800 000 francs par an. ( $800\,000 \text{ francs} / \text{an} \times 5 \text{ ans} = 4\,000\,000 \text{ de francs}$ ). A l'époque, le montant de 900 000 francs était découpé en 3 missions: 400 000 francs pour les projets d'art public, 400 000 francs pour les acquisitions pour la collection d'œuvres mobiles et 100 000 francs pour la restauration et l'entretien des œuvres d'art. A noter que ce dernier montant (100 000 francs) a été déplacé dans le budget de fonctionnement.

La proposition PR-1426 (Projets d'art dans l'espace public et acquisition d'œuvres) pour 2021-2025, représente une somme de 4 000 000 de francs pour cinq ans.

Suite à la requête de la DFIN, une mise en conformité a été effectuée avec le Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes. Le montant de restauration des œuvres de la collection, inclus dans la proposition PR-1294 (100 000 francs par année), n'est plus pris en compte dans cette nouvelle PR-cadre. M<sup>me</sup> Keller mentionne que cette dépense, liée à une mission du FMAC, pourrait engendrer un dépassement sur les lignes de fonctionnement.

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

M<sup>me</sup> Keller présente un bref bilan de la proposition PR-1294 pour 2018-2020. (Voir document de présentation CARTS).

M. Kanaan précise que le domaine des arts contemporains se trouve dans la catégorie des investissements. Il mentionne expressément l'absence de frais supplémentaire sur les crédits d'investissement lors de la précédente législature.

*Questions des commissaires*

Une commissaire demande ce que l'on entend par «art contemporain».

Elle précise que l'art contemporain est «l'art qui se fait aujourd'hui» sans préférence d'esthétique.

Une commissaire questionne sur le changement de méthode et l'abandon de la présentation en pourcentage.

M. Kanaan répond que sur le plan pratique le système du pourcentage du fonds fonctionnait très bien. Ce fonds permettait une autonomie complète au département.

Toutefois, il était sujet à de nombreuses variations de montant selon l'importance des travaux en cours (d'où la fluctuation des pourcentages). La planification par proposition permet de stabiliser l'alimentation du fonds. M<sup>me</sup> Keller rappelle que des commissions indépendantes composées de personnalités reconnues dans le milieu de l'art sont désignées pour choisir les projets d'art public et les acquisitions. Toutes les informations (date des réunions, critères, dispositif) sont disponibles sur le site Internet du service culturel. M<sup>me</sup> Keller signale aussi que des projets d'art public ont pu émaner de propositions du Conseil municipal.

Une commissaire demande si le Geneva LUX bénéficie d'une ligne budgétaire.

M. Kanaan répond que le FMAC est devenu partenaire du Geneva LUX pour que des œuvres d'artistes locaux y soient présentées.

Une commissaire questionne quant à la destinée des œuvres qui se trouvent dans le dépôt. Elle demande si la collection pourra être ouverte au public.

M<sup>me</sup> Keller répond que la Ville n'est pas curatrice de la collection. Cependant, les œuvres, via des curateurs, sont régulièrement exposées à l'étranger ou dans les musées genevois. Des œuvres sont également présentées à l'occasion de manifestations ou prêtées. Enfin, suite au déménagement au Carré-Vert, le département réfléchit à des projets de collaboration avec des artistes ou des curateurs pour valoriser la collection. M<sup>me</sup> Keller explique que les dépôts ne sont pas des lieux d'exposition pour des raisons de sécurité et de logistique.

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

Une commissaire questionne sur la fixation des prix des œuvres contemporaines. Elle demande comment la Ville se positionne face à la spéculation dans le domaine de l'art.

M<sup>me</sup> Keller explique que l'art est soumis aux lois du marché. Un artiste connu vendra ses œuvres plus chères qu'un artiste moins connu. M. Kanaan rassure en disant que les commissions sont attentives à ces problématiques. Recevant les préavis des commissions, il observe que ceux-ci sont le plus souvent en faveur de jeunes artistes plutôt que d'artistes trop connus.

Une commissaire questionne la publication de la liste des membres de la commission.

M<sup>me</sup> Keller répond que la liste des membres de la commission est publiée sur le site de la Ville de Genève.

Une commissaire demande si la commission a reçu des plaintes/demandes d'artistes.

M<sup>me</sup> Keller répond que cela peut arriver.

Une commissaire fait remarquer qu'en termes de communication la présentation en pourcentage pourrait être plus adéquate.

M. Kanaan rappelle que jusqu'à cette année la jauge annuelle des investissements était de 130 000 000 de francs. Le Conseil administratif a décidé de l'augmenter à 180 000 000 de francs. Les pourcentages n'étaient pas prélevés sur tous les crédits et les sommes étaient variables selon les années. L'avantage de la proposition présentée ce soir est sa régularité.

M. Kanaan ajoute qu'un bilan sera effectué en printemps 2021 pour discuter des aspects de communication.

Un commissaire demande si la mise en dépôt des œuvres est éternelle ou si la collection peut être vendue.

M<sup>me</sup> Keller explique que la collection est considérée comme «inaliénable». L'enjeu est qu'elle soit exposée le plus possible en prêt, en exposition ou en co-production. L'idée du fonds pour une collectivité est de rappeler la mémoire historique de l'art d'une Cité ou d'une région.

Une commissaire demande si le montant de 800 000 francs est uniquement dédié à l'achat.

M<sup>me</sup> Keller confirme. Le montant de 800 000 francs se compose d'un montant de 400 000 francs pour les acquisitions et d'un montant de 400 000 francs pour les projets dans l'espace public.

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

Elle demande encore si le montant de 100 000 francs a été voté récemment dans le budget.

M. Kanaan répond que pour des raisons d'arbitrage budgétaire, le budget de l'unité d'art visuel n'a pas encore été étoffé de l'augmentation de 100 000 francs.

Une commissaire questionne sur un risque de doublon avec les communes et le Canton dans la valorisation des œuvres et un risque de manque de cohérence.

M. Kanaan répond que la volonté d'une politique d'art contemporain est un réflexe marquant d'une commune qui grandit. Il explique que les communes de Meyrin, de Carouge ou de Plan-les-Ouates ont des acquisitions limitées par rapport à celles du Canton et de la Ville.

Vu l'heure tardive, le vote de cette proposition est reporté à une séance ultérieure.

**Séance du 16 novembre 2020**

Lors de cette séance, satisfaits de la présentation du département et des réponses à leurs questions, les commissaires de la CARTS ont voté à l'unanimité des membres présents la proposition PR-1426 pour une somme de 4 000 000 de francs pour cinq ans.

*Annexe:*

- PR-1294 d'investissement du FMAC pour la période 2018-2020
- présentation Powerpoint des auditionnés

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

**PR-1294 D'INVESTISSEMENT DU FONDS MUNICIPAL D'ART CONTEMPORAIN (FMAC) DE CHF 2'700'000.- POUR LA PERIODE 2018-2020**

**Bilan intermédiaire à l'attention du Conseil Municipal - Etat de situation au 31 décembre 2019**

**REPÈRES :**

1. INTRODUCTION	p. 1
2. ACQUISITIONS – POINT DE SITUATION	p. 2
3. PROJETS D'ART DANS L'ESPACE PUBLIC – POINT DE SITUATION	p. 5
4. RENOVATIONS – POINT DE SITUATION	p. 10
5. CONCLUSION	p. 11

**1. INTRODUCTION**

Pour mémoire, de 1950, date de sa création, à 2017, le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) disposait d'un compte figurant au bilan de la Ville de Genève, expressément prévu et décrit dans l'arrêté PR-592 du 16 décembre 2008 (LC 21 253). L'alimentation de ce fonds était réalisée par l'allocation d'un pourcentage prélevé sur les crédits de travaux de construction et de rénovation d'édifices propriétés de la Ville de Genève. Cette alimentation a connu des variations liées à la fluctuation du pourcentage prélevé (entre 1% et 2%) et du périmètre concerné.

Le 10 avril 2018, le Conseil municipal a voté le crédit d'investissement (PR-1294) lié à la mise en application des nouvelles normes comptables fédérales MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé) pour permettre au FMAC de poursuivre ses missions concernant la politique d'art dans l'espace public ainsi que le développement et la conservation de sa collection patrimoniale d'art contemporain.

***Proposition CA au CM - PR-1294 - 175ème (2017-2018) du 13 mars 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 700 000 francs pour les projets d'art dans l'espace public, pour les acquisitions d'œuvres de la collection du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et pour les rénovations d'œuvres mobiles et dans l'espace public pour les années 2018 à 2020.***

**La répartition des enveloppes budgétaires votées pour les 3 ans est la suivante (synthèse de l'estimation) :**

<b>Projets d'art dans l'espace public</b>	<b>CHF 1 200 000 (45%)</b>
<b>Acquisition d'œuvres</b>	<b>CHF 1 200 000 (45%)</b>
<b>Rénovation des œuvres mobiles et dans l'espace public</b>	<b>CHF 300 000 (10%)</b>
<b><u>Budget total TTC</u></b>	<b><u>CHF 2 700 000 (100%)</u></b>

L'application de ces nouvelles normes comptables a également nécessité une révision des anciennes bases réglementaires du FMAC, soit l'Arrêté créant le « Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève » LC 21 253, voté par le Conseil municipal avec les dernières modifications le 20 mars 2018, ainsi que le « Règlement d'application du Fonds municipal d'art contemporain » LC 21 251, adopté par le Conseil administratif le 23 mai 2018.

Ce nouvel environnement réglementaire a encore été complété par une réorganisation des commissions de préavis dans le domaine des arts visuels, par analogie aux autres domaines artistiques sous la responsabilité du Service culturel (SEC) de la Ville de Genève. Ainsi, trois commissions consultatives distinctes composées d'expert-e-s dans leur domaine spécifique ont été mises en place pour les soutiens à la création, l'acquisition d'œuvres mobiles et les projets d'œuvres d'art dans l'espace public, les deux dernières concernant le budget de la PR-1294.

Arrivé aux deux tiers de la période que couvre la PR-1294 (2018-2020), un point de situation sur ce nouveau cadre budgétaire qui définit les objectifs et la stratégie du FMAC pour chaque catégorie concernée (acquisition d'œuvres mobiles, projets d'art public ainsi que la rénovation des œuvres mobiles et d'art public) est dressé à l'attention du Conseil Municipal et est l'objet de ce document.

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

## 2. ACQUISITIONS D'OEUVRES MOBILES – POINT DE SITUATION

Une commission consacrée spécifiquement aux acquisitions d'œuvres mobiles (y compris la vidéo) a ainsi été constituée et, depuis 2019, se réunit deux fois par an – en lieu et place des six séances annuelles qui faisaient office précédemment et qui regroupaient tous les domaines de la création en art contemporain : art public, acquisitions et soutien à la création. Avec la votation de la PR-cadre en avril 2018, la première séance de commission de l'année 2018 a été annulée, faute de budget disponible.

Suivant les missions du FMAC, les acquisitions d'œuvres mobiles sont réalisées auprès d'artistes actifs-ves à Genève ou au travers des galeries les représentant, d'associations et d'espaces indépendants ; quelques exceptions apparaissent liées à des projets spécifiquement réalisés pour Genève et à une actualité artistique (p.ex. les dessins de Lorenzo Mattotti réalisés pour une exposition au MEG).

En outre une attention particulière est portée sur les acquisitions vidéo (en lien avec le Fonds André Iten, collection d'envergure internationale de l'ancien Centre pour l'Image Contemporaine héritée par le FMAC en 2009), et des spécialistes de ce domaine ont rejoint la commission consultative. Ainsi, plusieurs importantes acquisitions vidéos d'artistes internationaux et historiques ont été réalisées ou sont en cours d'étude (les œuvres de Rosa Barba, Jeremy Deller, John Miller, Ben Rivers et de Ben Russell récemment acquises, Mike Kelley, Melik Ohanian, etc.).

Chaque année, le FMAC présente les œuvres entrées récemment dans sa collection pendant le salon d'art *artgenève*, et publie à cette occasion une plaquette recensant les acquisitions de l'année précédente qui est offerte au public.

### Détails des acquisitions 2018 :

- DENERVAUD Guillaume: deux œuvres *Spiralo* et *HH Schématik*
- QIU Jie: trois dessins issus de la série *Dazibao*
- STETTLER Jérôme: sélection d'œuvres récentes, une installation *Eperdu* et sept monotypes
- CHEVALIER Jérémy : triptyque de la série *Bruit du papier*
- JULIER Pauline: trois films *Le miracle de la San Gennaro La mort de Pline L'Ancien et Observatoire*
- SAUSER-HALL Anne: trois films *Anfiteatro, En sueno#1, The Dark Side of the Moon* et d'un objet (*sans titre*)
- SCHMALZ Alan: quatre œuvres de la série *Doors*
- VERMOT François: quatre photographies (*sans titre*)
- 15 sculptures issues de l'exposition *Des Katchinas à l'ombre des barreaux*
- Collectif\_Fact, SCHNEIDER Annelore et PIGUET Claude: vidéo *Aucun mur n'est silencieux*
- LARVEGO Elisa: vidéo *Territoris-territoires*
- LUTZ Christian: douze photographies issues de la série *Tropical Gift*
- MONTESINOS Elena: impression (housse de voiture) *Highway to Hell*
- TYKKA Salla: vidéo *Zoo*
- BARBA Rosa: vidéo *Somnium*
- DINBERGS Basile: 2 œuvres *Untitled (instruction III)* et *Les remèdes de fleurs du Dr. Bach*
- GRIVET Gaël: œuvre sonore *Talweg Vol.1*
- Carnets d'artistes : FARKAS Mirjana ; FIVAZ Fred ; DIDELOT Gustave ; TATOT Charles Hubert ; LEGUY Sylvain Aka Antoine CONTENT ; BAILLIF Oscar
- MACHIDA Keiko: Dessin (*sans titre*), Dessin *Parc (Balançoire)* ; Sculpture *Cerf enfant* ; Sculpture *Lapin enfant* ; Sculpture *Renard*
- TIRABOSCO Tom: dessin *Blue Hipster*
- MATTOTTI Lorenzo: conte " La mort marraine" composé de sept planches

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

Jeremy Deller, *Everybody in the place*, 2018Jean-Marie Straub, *Gens du Lac*, 2018**Détail des acquisitions 2019 :**

- Deux œuvres vidéo dans le cadre de la Biennale de l'image en mouvement : BELOUFA Neil, *Restored Communication*, WILLIAMS Eduardo et BLATT Mariano, *Parsi*
- DELLER Jeremy: vidéo *Everybody in the Place*
- HANIMANN Alex: trois caissons lumineux *Trapped*
- FLUMET Joëlle: une installation vidéo *Itinérance*
- MARGOT Marius: ensemble de 16 dessins issus de la série *Baigneurs*
- STRAUB Jean-Marie: deux vidéos *Proposta in quattro parti* et *Gens du Lac*
- ANTILLE, Emmanuelle : deux vidéos, *Wouldn't it be nice* et *Night For Day*
- BILLOTTE, Benoit : ensemble de cinq dessins, *The Moon*
- DAFFLON, Mathieu, deux peintures, *Zombie* et *Gaze Out*
- DUMOND, Camille : un film, *The escape*
- FOURNIER, Nicolas : deux ensembles de peinture issues de la série *Chutes et trouvailles*
- GACHET, Bastien : une vidéo, *000*
- GOËL, Véronique, une vidéo, *City Scape*
- HENTSCH, Jérôme, deux estampes, *Deadlines 2 et 3*
- HÜRZELER, Luzia : une vidéo, *Il Nonno*
- LIPPERT, Beat : cinq dessins, de la série *Comment prendre contact avec la réalité en utilisant l'art et un tapis volant*
- LUTHY, Jean-François : un dessin, *Lisière*
- MILLER, John : cinq powerpoint et une vidéo *In the Middle Walking in the City, Reconstructing a Public Sphere, The Ruin of Exchange, Primary Structures* (powerpoints) et *What is a Subject* (vidéo)
- RIVERS, Ben : un film, *Now, at last!*
- RUSSELL, Ben : un film, *Color-blind*
- SAUVIN, Rebecca : trois dessins, *sans titre*
- VAN SINGER, Vivianne : une installation, *Ephémères - monochromes*

**Voir livrets d'acquisition d'œuvres 2018 et 2019 en annexe du document.**

**Situation financière pour les acquisitions au 31.12.2019**  
(PR-cadre : CHF 1'200'000/3 ans)

Dépenses 2018 effectives :	<b>195'590</b>
Dépenses 2019 effectives :	<b>347'242</b>
Dépenses 2019 engagées :	<b>127'003</b>
<b>Solde disponible pour 2020 :</b>	<b>530'165</b>

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 (après-midi)  
 Proposition: développement de la collection  
 patrimoniale d'art contemporain



Anonyme (Atelier des femmes, Prison de Champ-Dollon), *Katchinas*, 2015



Elisa Larvego et Simon Senn, *Territoris - territoires*, 2017



Lorenzo Mattotti, *La mort marraine*, 2018



Jérôme Stettler, *sans titre*, 2015



Keiko Machida, *sans titre*, 2012

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

### 3. PROJETS D'ART DANS L'ESPACE PUBLIC – POINT DE SITUATION

Les projets d'art public sont tributaires de nouvelles constructions municipales, rénovations ou développements urbains, suite aux sollicitations du Département des constructions et de l'aménagement, des architectes, de motions, de réflexions/propositions de la commission, de partenaires tiers (privés, institutionnels, associatifs), etc. Ils dépendent par là-même de plusieurs facteurs en lien avec leurs différents contextes. La liste annexée au texte de la PR-1294 indiquait un certain nombre de projets potentiels. En fonction des nombreux facteurs qui les rendent difficiles à planifier de manière très précise, vu qu'ils s'inscrivent souvent dans le cadre d'un projet plus large et donc plus complexe, certains étaient à l'état d'ébauche, d'autres plus engagés. L'état des lieux ci-dessous présente et commente les projets en cours ainsi que ceux qui n'ont pas pu être réalisés.

Par ailleurs, le projet de la nouvelle gare des Eaux-Vives, dans le cadre du réseau Léman-Express (un concours qui a donné lieu à deux projets lauréats et donc à la réalisation de deux interventions artistiques), le plus conséquent en termes de périmètre et de budget, engage 2/3 du budget total de la PR-1294 (un montant d'environ 800'000.-) et nécessitera probablement un complément financier à prévoir sur la prochaine PR.

Les projets d'art public étant souvent dépendants du calendrier de réalisation des projets architecturaux dans lesquels ils s'insèrent, nous savons d'ores et déjà qu'ils ne seront pas tous terminés à la fin de la période prévue pour la PR-1294 telle que votée, mais celle-ci, à l'instar d'une PR pour les projets de construction, restera ouverte jusqu'à leur finalisation.

Les projets sont présentés dans l'ordre de la liste figurant dans la PR-Cadre :

*Centre funéraire et crématoire de Saint-Georges*

*Rénovation des installations techniques, interventions artistiques dans les chambres mortuaires, couloirs de circulations, etc.*

Collaborations :

- Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire du Département de la cohésion sociale et de la solidarité ; Direction du patrimoine bâti et la Conservation du patrimoine architectural du Département des constructions et de l'aménagement ; les architectes mandataires Mentha Rosset Architectes ; un groupe de travail constitué de collaborateurs-trices du SPF (agents funéraires, conseillers-ères funéraires, adjoint aux chambres mortuaires, chef de convoi, gardien de cimetière), de l'association Kaly (deuil périnatal), de la maison Tara (lieu d'accompagnement en fin de vie), et de collaborateurs-trices de la morgue des HUG.

Etat de situation :

- Plusieurs séances ont lieu depuis juin 2017 avec le Service des pompes funèbres, les architectes, les représentant-e-s de la DPBA et dès juin 2019 avec le groupe de travail. Les espaces propices pour une intervention artistique ont été identifiés : chambres mortuaires, couloirs, une nouvelle chapelle et les espaces de circulation.  
A partir des éléments qui lui ont été transmis, la commission d'art public du FMAC a décidé de procéder à une commande directe pour ce contexte sensible et spécifique et a choisi de confier la réalisation de ce mandat à l'artiste genevoise Nathalie Wetzel.

Calendrier :

- juillet-novembre 2019 : constitution du groupe de travail et du jury, rédaction du règlement
- décembre 2019 : invitation de l'artiste
- automne 2020 : dépôt de la demande de crédit pour la rénovation (DPBA)
- dès printemps 2021 (en fonction des travaux du Centre funéraire) : réalisation du projet

Budget :

- CHF 200'000.-

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

Voie Verte

*Promenade artistique sur un itinéraire de 22 km de mobilité douce d'Annemasse à Saint-Genis-Pouilly, passant par neuf communes genevoises. Projet à l'échelle de l'agglomération.*

- Le projet sera éventuellement repoussé à la prochaine PR pour plusieurs raisons : il n'était pas suffisamment avancé pour s'intégrer à la Voie Verte (en cours de développement) et il nécessiterait une étude du contexte plus approfondie.

Geneva Lux (éditions 2018-2019-2020)

*Festival Lumière, Festival Geneva Lux: à l'instar de celles de 2016 et 2018, deux œuvres lumineuses s'ajouteront à chaque édition au parcours du Geneva Lux et enrichiront la collection du FMAC.*

## Collaborations :

- projet piloté par le Département de l'environnement urbain et de la sécurité ; partenaires pour les projets artistiques : CGN, Bains des Pâquis.

## Etat de situation :

- Le FMAC participe depuis 2016 à ce projet en commandant des œuvres spécifiques à des artistes genevois-es. L'édition 2018-2019 prévoyait une nouvelle production de l'artiste genevois Hervé Graumann ; celle-ci a dû être abandonnée en raison d'autorisations non obtenues.
- Trois œuvres ont été remontées et adaptées à de nouveaux sites lors de cette édition : *MAX/IMA LXX VIRIDITAS* d'Elena Montesinos sur le plongeur des Bains des Pâquis ; *LightShip* d'Alexandre Burdin-François & Boris Edelstein sur un bateau de la CGN, *Roma Roma Roma* de Denis Savary en Vieille-Ville.
- La 4<sup>ème</sup> œuvre du FMAC, créée pour Geneva Lux en 2016, *Pinta Cura* de Frédéric Post sur la place des Grottes, est devenue "pérenne" étant donné son succès auprès du public, son emplacement privilégié à l'entrée du quartier de Grottes et en face des voies CFF et son habillage sur mesure de la façade pignon.
- Dès l'édition 2019-2020, le format du festival est modifié pour passer à un événement de dix jours entre janvier et février, le festival prévoit de réinstaller les œuvres des années précédentes, en augmentant la programmation par des locations d'œuvres. Ainsi, le FMAC réinstallera *LightShip* sans produire de nouvelles œuvres.

## Budget :

- Le projet datant de 2018, incluant un remontage des œuvres sur plusieurs années, le montant nécessaire pour ces remontages a été provisionné sur l'ancien compte de bilan (compte 2043.010 Fmac, montants engagés).

Périmètre du CEVA (concours 2e phase / réalisation)

*Interventions artistiques dans le périmètre de la future gare des Eaux-Vives (lot BC et esplanade)*

## Collaborations :

- Direction du patrimoine bâti et Service de l'aménagement, du génie civil, et de la mobilité du Département des constructions et de l'aménagement ; les architectes mandataires Brauen Wälchli Architectes, MSV architectes urbanistes.

## Etat de situation :

- Dès juillet 2017, lancement d'un concours international à deux tours. Premier jury le 24 janvier 2018 qui a sélectionné et invité 13 artistes (sur 140 dossiers de candidature) locaux-ales, nationaux-ales et internationaux-ales, à participer au 2ème tour.

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

- Le jury s'est réuni le 8 novembre 2018 et a choisi 2 projets : *Ecran Basse: Imagined cinematic extension under (and over) land areas* de Rosa Barba (I), situé sur la place basse des espaces publics, et *L'EAU VIVE* de Mai-Thu Perret (CH) pour l'espace de la piscine (centre sportif du « lot BC »).
- Les premières séances de coordination ont eu lieu en janvier 2019 avec l'AGCM, la DPBA, les architectes et les artistes.
- Les 2 projets sélectionnés par le jury (plutôt qu'un seul) ne pourront être financés totalement par la PR cadre : un complément pour celui de Mai-Thu Perret dont la réalisation est prévue pour 2024 (env. 120'000) sera demandé dans la prochaine PR-cadre

## Calendrier :

- Janvier 2019 – juin 2020 : développement et adaptation des projets.
- 2023-2024 : réalisations (selon calendriers de l'AGCM – espace publics – et de la DPBA – Lot BC).

## Budget :

- CHF 150'000.- pour le concours (rémunération des 13 artistes du 2ème tour ; rémunération du jury ; organisation ; divers).
- CHF 650'000.- (budget de production pour les deux projets retenus par le jury – budget en cours de réévaluation -; mandats architectes ; communication ; divers).

Neon Parallax, phase V

*Développement et / ou renouvellement des néons du projet Neon Parallax (10 ans) sur la plaine de Plainpalais. Recherche de nouvelles toitures pour d'autres œuvres lumineuses et remplacement de certaines œuvres.*

## Collaborations :

- Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) qui engage un montant équivalent ; partenaires pour la mise à disposition des toitures : régies et propriétaires des différents immeubles

## Etat de situation :

- Le jury a été mis en place ; deux immeubles ont été identifiés qui recevront les nouvelles enseignes artistiques ; un concours international sur invitation sera lancé pour sélectionner les deux projets à réaliser.

## Calendrier :

- Décembre 2019 : lancement du concours
- Hiver 2020-2021: production

## Budget :

- CHF 160'000.- (concours, production de 2 nouvelles œuvres-enseignes, communication, inauguration)

Biennale estivale d'ArtGenève, éditions 2018 et 2020

*La Biennale de sculptures, exposition de sculptures contemporaines dans le parc des Eaux-Vives. Participation à la production et acquisition d'une nouvelle œuvre, commande d'une œuvre performative à une artiste locale et réactivation de l'œuvre de Denis Savary, Roma, Roma, Roma.*

## Collaborations :

- ArtGenève, MAMCO, Service des espaces verts.

## Etat de situation :

- L'édition 2018 (*Sculpture Garden*) a donné lieu à un partenariat entre ArtGenève, le MAMCO et le FMAC, lequel a produit une performance de Martina-Sofie Wildberger, réactivé une performance de Denis Savary (collection du FMAC), soutenu la production d'une sculpture de Rasheed Araeen, participé à la communication, organisé une médiation et a prêté la sculpture d'Alexander Calder.

3714

## SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 (après-midi)

### Proposition: développement de la collection patrimoniale d'art contemporain

- Etant donné que le *Sculpture Garden* est une manifestation autonome, avec un comité et un curateur, l'édition 2020 ne fera pas partie des projets d'art public menés par le FMAC. Elle fait l'objet d'une demande de soutien à la création (ligne soutien aux manifestations et événements en arts visuels); une demande d'augmentation de cette ligne a été votée par le CM le 14 décembre 2019.

Budget :

- CHF 66'000.- pour l'édition 2018

#### **Situation financière pour les projets d'art dans l'espace public au 31.12.2019 (PR-cadre : CHF 1'200'000/3 ans)**

Dépenses 2018-2019 (effectives) :	<b>245'602</b>
Prévisions pour les projets engagés :	<b>954'398</b>
Total général (dépenses et engagés)	1'200'000

#### Autres projets d'art public réalisés ou en cours sur la période 2018-2020

Les projets suivants ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, hors du budget de la PR 1294 mais sur les provisions de l'ancien compte de bilan du FMAC :

- *Sans titre* de John M. Armleder, en partenariat avec le FCAC dans le cadre du projet *ART&TRAM*, a été inauguré en septembre 2018 dans le Passage Montbrillant de la gare Cornavin.
- *The Wind You Never Felt* de Rudy Decelière, projet lauréat d'un concours mené en 2017 pour le Pavillon de la danse, en collaboration avec l'ADC et la DPBA, sera réalisé et inauguré avec le Pavillon au printemps 2021.

Le projet suivant est réalisé suite à un don de la Communauté arménienne de Genève à la Ville de Genève (collection FMAC) ; le concours a été organisé par le FMAC :

- L'installation *Les Réverbères de la Mémoire* de Melik Ohanian, dans le Parc Trembley, inaugurée en avril 2018.

Le projet suivant est réalisé suite à un don de la banque Mirabaud à la Ville de Genève (collection FMAC) dans le cadre de son bicentenaire :

- La sculpture *Moon* de Not Vital installée sur la pointe de la Plaine de Plainpalais, inaugurée en octobre 2019.



*Moon*, Not Vital, 2019  
Photo © Jörg Brockmann



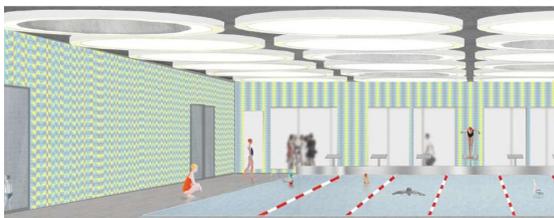
*Roma, Roma, Roma*, Denis Savary, 2018  
Photo © Julien Gremaud

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 (après-midi)  
Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

3715



Neon Parallax, phase V en 2020-2021



Projet L'EAU VIVE, Mai-Thu Perret, 2018-2023  
Simulation © Mai-Thu Perret



Projet Ecran Basse..., Rosa Barba, 2018-2023  
Simulation © Rosa Barba



Projet The Wind You Never Felt, Rudy Decelière, 2017-2020  
Simulation © Rudy Decelière



Sans titre, John M. Armleder, 2018  
Photos © Serge Frühau

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

#### 4. RENOVATIONS – POINT DE SITUATION

La collection du Fonds d'art contemporain (FMAC) est aujourd'hui constituée de quelque 4'400 œuvres dont près de 300 sont situées dans le domaine public. La restauration et l'entretien de ce patrimoine font partie intégrante des missions du FMAC, selon l'article 1 c du règlement municipal du FMAC, «Rénover et valoriser la collection».

La liste des restaurations à effectuer transmise lors de l'élaboration de la PR Cadre est toujours d'actualité et certaines d'entre elles ont été entreprises ; toutefois, un certain nombre d'urgences, liées notamment à des prêts ou à des mesures à prendre sans délai (accident, dégât, entretien d'œuvres d'art public, etc.) modifie l'ordre de cette liste qui est ainsi réactualisée en permanence.

Par exemple les tableaux *Vermillion* et *Cadmium* de Marcia Hafif demandés en prêts pour une exposition au Mamco et qui ont dû être restaurés pour l'occasion ; l'œuvre lumineuse de Gunther Frentzel, *Laser-Klammer* (1995) a été restaurée et réactivée à la demande du Théâtre de Saint-Gervais, ce qui a permis de l'automatiser ; nettoyage et rénovation de l'œuvre de Hanswalter Graf, *Lockheed*, (1998-1999), en façade de l'Usine. La restauration de l'œuvre de Maurice Ruhe sur le rond-point de Plainpalais, d'un montant conséquent, a également dû être entreprise en urgence.

Il existe donc différents cas de figure, d'une part des urgences à traiter impérativement au risque de perdre définitivement l'œuvre ou liées à des modifications architecturales qui impliquent un déplacement, une réadaptation ou une transformation de l'œuvre, d'autre part des restaurations à mener à terme, qu'il s'agit de prévoir en amont mais qui sont de moindre urgence (p.ex. l'œuvre de Bao-Tri Nguyen-Phuoc, *Lune*, une restauration conséquente impliquant différents services et corps de métier, en cours d'étude).

**Situation financière pour les rénovations au 31.12.2019**  
(PR-cadre : CHF 300'000/3 ans)

Dépenses 2018 effectives :	<b>3'905</b>
Dépenses 2019 effectives :	<b>90'984</b>
Dépenses 2019 engagées :	<b>23'787</b>
Prévisions restaurations 2020	<b>181'324</b>



Hanswalter Graf, *Lockheed*, (1998-1999)  
Photos © Hanswalter Graf

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

Maurice Ruhe, Iraklion, 1981-1982  
Photos AGCM



## 5. CONCLUSIONS

Le SEC, en charge de la gestion du FMAC, a mené une réforme importante en 2018 afin d'adapter les dispositifs de soutiens, d'acquisitions et d'art public aux nouvelles normes comptables fédérales MCH2. Cette réforme s'est concrétisée par l'adoption, par le CA et le CM, d'un Arrêté (LC 21 253), d'un Règlement d'application (LC 21 253.1) et du vote d'une PR-cadre d'investissement (PR 1294) couvrant la période 2018-2020. Elle a conduit à une clarification institutionnelle du domaine de l'art contemporain, distinguant les trois missions principales : soutiens à la création, médiation et les missions spécifiquement liées à la Collection (FMAC). Ce nouvel environnement réglementaire a été complété par une réorganisation des commissions de préavis dans le domaine de l'art contemporain, par analogie aux autres domaines sous la responsabilité du Service culturel et par la mise en adéquation des critères d'octroi.

En ce qui concerne la PR 1294, la maîtrise de ce nouvel environnement comptable a demandé un temps d'adaptation afin d'en maîtriser le fonctionnement, les contraintes et les limites. En effet, le principe d'un crédit d'investissement a sa propre logique et ses propres règles différentes de celles d'un compte de bilan.

Plusieurs questions liées notamment au périmètre des frais imputables dans les différentes enveloppes de la PR (plus spécifiquement pour les projets d'art dans l'espace public et les restaurations d'œuvres), la perméabilité des budgets entre les catégories et les années, la gestion des budgets pour des projets d'art dans l'espace public susceptibles de dépasser la temporalité d'une PR ont encore dû être abordées et réglées avec la DIRFIN. D'ailleurs, il faut encore préciser que certains projets d'art public ainsi que des restaurations prévues dans le cadre de la PR-1294, nécessitant une temporalité plus longue, ne seront pas terminés à la fin 2020 mais seront engagés à la fin de cette période ; cette PR restera ainsi ouverte pour les dépenses en cours et jusqu'à la finalisation des projets.

Cependant, après deux années d'utilisation, ce nouveau système, permet au FMAC de remplir ses missions telles que décrites dans le Règlement.

Lors de la rédaction de la prochaine PR, qui couvrira une période de cinq ans (2021-2025), il sera indispensable de préserver une certaine flexibilité dans le temps et le périmètre des projets d'art dans l'espace public et des restaurations d'œuvres, afin de répondre à de nouvelles sollicitations ou opportunités de projets (qui n'étaient pas connues au moment de la rédaction de la PR) ainsi que de rénover les œuvres selon les urgences qui se présentent.

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

Par ailleurs, un audit de performance concernant le FMAC et le FCAC a été mené par la Cour des comptes de février à octobre 2019. Le rapport a été rendu public le 7 novembre 2019 (<http://www.cdc-ge.ch/fr/Communications/Actualites/Audit-de-performance-du-Fonds-cantonal-d-art-contemporain-FCAC-et-du-Fonds-municipal-d-art-contemporain-de-la-Ville-de-Geneve-F.html>). Le DCS a accepté l'ensemble des recommandations émises par la Cour des comptes.

La nouvelle PR cadre sera déposée au Conseil municipal à l'automne 2020 et à cette occasion, les recommandations touchant au cadre réglementaire feront l'objet de propositions.

Enfin, la PR définit la stratégie en matière d'acquisitions d'œuvres, de restaurations et également d'art dans l'espace public du FMAC qui a toujours œuvré en conformité avec les buts légaux et missions tels que décrits dans les arrêtés et règlements qui se sont succédé depuis 1950. Dans ce sens, elle répond aux recommandations de la Cour des comptes.

**Récapitulatif budgétaire :**

**Budget total voté le 10 avril 2018 TTC / CHF** **2'700'000**

**Situation financière pour les acquisitions au 31.12.2019**  
(PR-cadre : CHF 1'200'000/3 ans)

Dépenses 2018 (effectives) :	195'590
Dépenses 2019 (engagées et effectives) :	474'245
Prévisions :	530'165

**Total budget acquisitions :** **1'200'000**

**Situation financière pour les projets d'art dans l'espace public au 31.12.2019**  
(PR-cadre : CHF 1'200'000/3 ans)

Dépenses 2018-2019 (effectives) :	245'602
Prévisions pour les projets engagés :	954'398

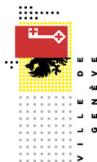
**Total budget art public:** **1'200'000**

**Situation financière pour les rénovations au 31.12.2019**  
(PR-cadre : CHF 300'000/3 ans)

Dépenses 2018 (effectives) :	3'905
Dépenses 2019 (engagées et effectives) :	114'771
Prévisions restaurations 2020 :	181'324

**Total budget rénovation :** **300'000**

**Total budget PR-1294 :** **2'700'000**



Commission des arts et de la culture  
2 novembre 2020

**PR-1426** Crédit de 4'000'000 de francs:  
réalisation d'interventions artistiques dans  
l'espace public et acquisitions d'œuvres mobiles  
pour la collection patrimoniale du Fonds  
municipal d'art contemporain de la Ville de  
Genève (FMAC) pour les années 2021 à 2025

## 1. Collection FMAC

## FMAC

- 1950: création du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)
- La collection patrimoniale = «une petite histoire des arts visuels» de Genève en reflétant l'activité du milieu artistique
- Témoignage du rôle et de l'importance des artistes à Genève, du développement et de la diversité des pratiques et médiums artistiques, de même que de l'évolution du travail des institutions, associations et galeries qui œuvrent pour l'art contemporain
- Presque 300 œuvres d'art intégrées à l'architecture ou placées dans l'espace public, de près de 3000 dessins, gravures, peintures, photographies, sculptures, installations, et de plus de 1500 œuvres vidéo/multimédia

## FMAC

Le FMAC est placé sous la responsabilité du service culturel du département municipal en charge de la culture (SEC).

### **Missions liées à la gestion du FMAC**

Le SEC remplit les objectifs suivants en lien avec le FMAC :

- Inscrire et développer l'art contemporain dans l'espace public de la Ville de Genève et sur les édifices publics ;
- Constituer, gérer, conserver et valoriser une collection patrimoniale représentative de l'art contemporain à Genève ;
- Favoriser l'accès à l'art contemporain ;
- Soutenir la scène artistique locale.

## 2. Evolution de la base réglementaire

## Evolution réglementaire

- **Jusqu'en 2017:** comptablement, le fonds était alimenté à l'origine par un pourcentage, qui a varié selon les contextes, prélevé sur les coûts des travaux publics. Un compte figurait au bilan de la Ville de Genève (PR-592 du 16 janvier 2008 (LC 21 253)).
- **1er janvier 2018:** application du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) à l'ensemble des services et institutions de la Ville de Genève. Le compte de bilan du FMAC a été qualifié comme fonds issu de fonds propres et classifié dans les fonds propres du bilan de la Ville de Genève. Plus possible de financer une dépense, même via un revenu de fonctionnement par ce compte de bilan.
- **20 mars 2018:** vote du CM de la modification de l'arrêté (LC 21 253) et du règlement d'application (LC 21 251) du FMAC = adaptation des dispositifs de soutiens, d'acquisitions et d'art public du FMAC aux nouvelles normes comptables MCH2, entraînant la requalification du compte de bilan et la redéfinition du cadre des missions du FMAC.

## Evolution réglementaire

- « **Dépenses d'investissement** » : Réalisation, gestion et valorisation des projets d'art dans l'espace public ; acquisitions, gestion et la valorisation de la collection, (*précédemment aussi: restauration des œuvres*).
- **Transformation des dépenses prévues dans les PR de travaux publics:**  
→ **PR pluriannuelle (base: durée de législation) de CHF 4.5 millions** pour un crédit d'engagement annuel de CHF 900'000, en moyenne par année.
- **10 avril 2018: vote du CM de la PR 1294: 1<sup>ère</sup> PR** cadre de 2018 à 2020 de 2'700'000 francs: développement de la collection (réalisation de projets d'art public et acquisitions d'œuvres mobiles), de même que de la rénover.

3726

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 (après-midi)  
Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

**3. PR- 1426: 2021-2025**

## PR- 1426: 2021-2025

- **4 millions pour 5 ans:** Projets d'art dans l'espace public et acquisition d'œuvres.
- Suite à la requête de la DFIN: mise en conformité avec le Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes. Le montant de **restauration des œuvres** de la collection, inclus dans la PR-1294 (CHF 100'000 par année), n'est plus pris en compte dans cette nouvelle PR-cadre.
- **Obligation d'entretien des œuvres de la collection** = dépenses liées à cette mission engendreront probablement un dépassement sur les lignes de fonctionnements.

## 4. Bilan intermédiaire 2018-2020

## PR- 1294 : 2018-2020

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 (après-midi)  
Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

3729

- **ACQUISITIONS D'OEUVRES MOBILES:**

- 2018: 21 acquisitions
- 2019: 22 acquisitions

- **PROJETS D'ART DANS L'ESPACE PUBLIC**

*Centre funéraire et crématoire de Saint-Georges, Geneva Lux (éditions 2018-2019-2020) , Périmètre du CEVA (concours 2e phase / réalisation), Neon Parallax, phase V, Biennale estivale d'ArtGenève, éditions 2018 et 2020,*

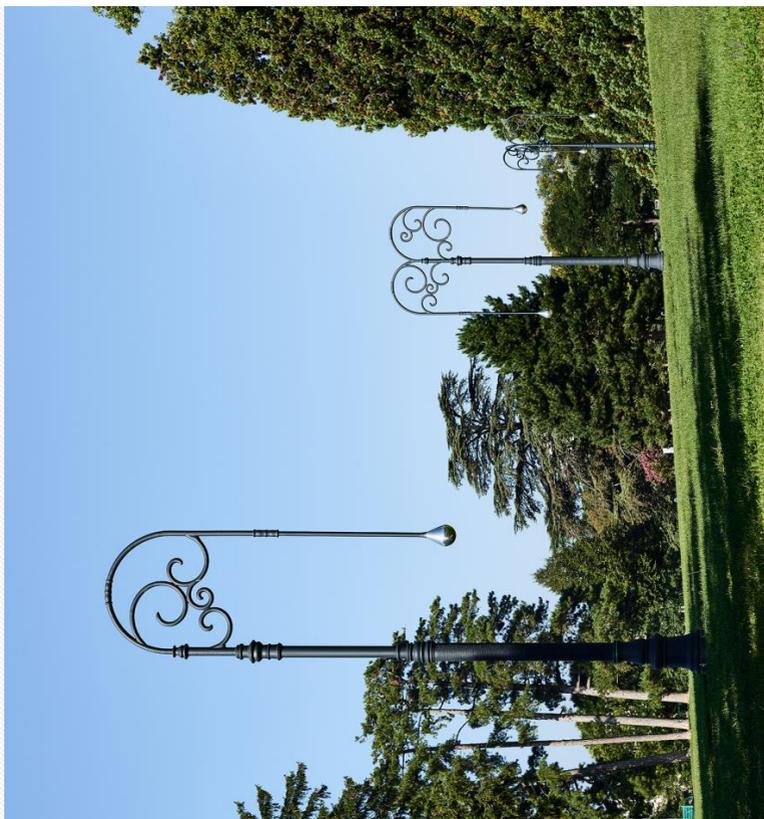
*Autres: Passage Montbrillant, Pavillon de la danse, Moon sur la Plaine de Plainpalais*

- **RENOVATIONS**

Ex: les tableaux *Vermillion* et *Cadmium* de Marcia Hafif ; l'œuvre lumineuse de Gunther Frenzel, *Laser-Klammer* (1995), l'œuvre de Hanswalter Graf, *Lockheed*, (1998-1999), l'œuvre de Maurice Ruche sur le rond-point de Plainpalais,...

2018

**Melik Ohanian, *Les Réverbères de la Mémoire*, 2010 – 2018 (installation dans l'espace public)**



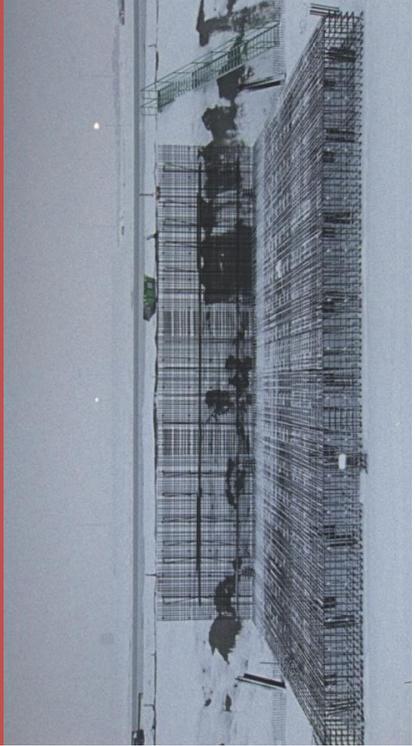
2018

- Guillaume Dénervaud, *HH Schématik 1° [série "HH Schématik"]*, 2018 (dessin)
- Gaël Grivet, *Talweg Vol. 1, 2018*, Installation sonore
- Collectif\_fact, *Aucun mur n'est silencieux*, 2018 (video)



2018

- Rosa Barba, *Somnium*, 2011, (film)
- Keiko Machida, *Lapin enfant*, 2012 (sculpture)



2019



- Camille Dumond, *The escape*, 2019 (vidéo)
- Nicolas Fournier, *Centre culturel des technologies spatiales européennes, Ksvet, Slovénie [série "Chutes & Trouvailles"]*, 2019 (peinture à l'huile)



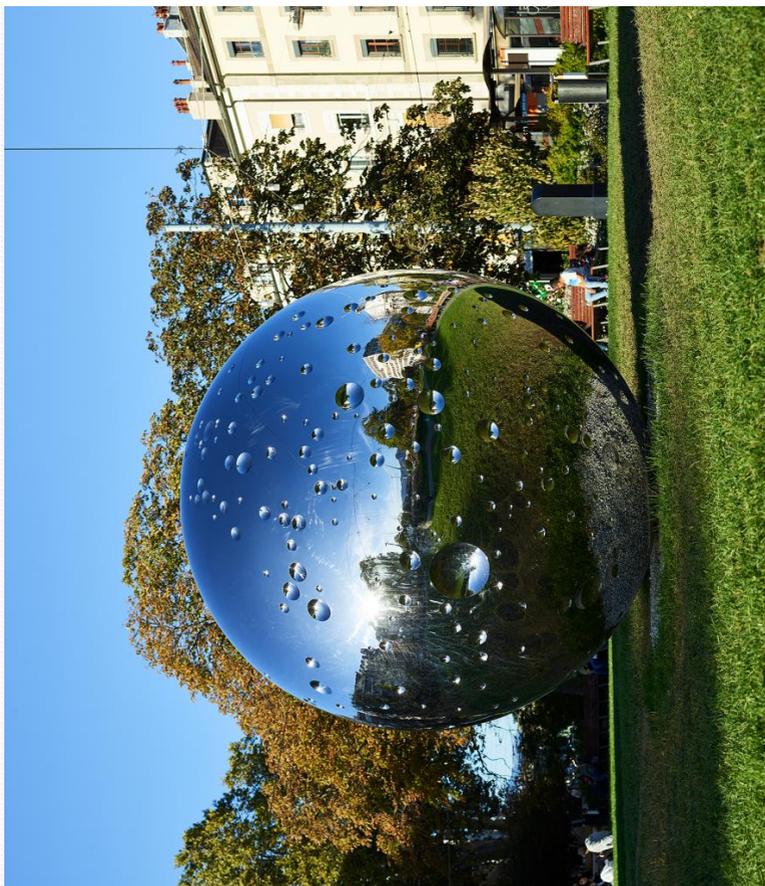
## 2019

- Beat Lippert, *Comment prendre contact avec la réalité en utilisant l'art et un tapis volant #5*, 2019 (transfert d'impression laser sur papier aquarelle)
- Vivianne Van Singer, *Ephémères - monochromes*, 2006 (installation)
- Sophie Calle, *Le tombeau des secrets*, 2016 (sculpture – installation dans l'espace public)

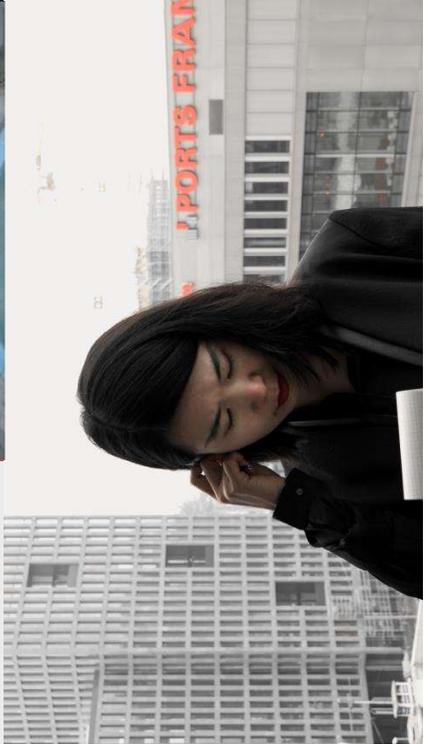


2019

**Not Vital, *Moon*,  
2019 (sculpture  
dans l'espace  
public)**



2020



Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

**La présidente.** Comme pour l'objet précédent, le rapport PR-1426 A faisait partie à l'ordre du jour de la catégorie des objets devant être traités sans débat. L'ouverture de la discussion ayant été demandée, je la mets aux voix.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 62 oui contre 3 non (2 abstentions).

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel, rapporteuse (PLR).** C'est la deuxième demande de crédit dont nous sommes saisis depuis que le financement des interventions d'art contemporain sur l'espace public ne se fait plus grâce à un pourcentage prélevé sur les constructions. Ce dossier est un peu technique. Autrefois, on prélevait entre 1 et 2% sur les crédits de travaux de construction et de rénovation d'édifices propriétés de la Ville de Genève afin de consacrer ce pourcentage à la créativité, à la commande d'œuvres auprès d'artistes contemporains. Le système a donc changé depuis. Certes, la situation antérieure était confortable, car le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) était régulièrement alimenté, mais il avait tout de même une faiblesse: le montant disponible était très instable, puisqu'il dépendait du volume des investissements consentis dans le domaine des constructions. Certaines années où nous investissions très peu, le FMAC était peu alimenté. D'autres fois, lors de la réalisation de grosses infrastructures, il a été gonflé presque artificiellement sans pour autant que les commandes d'œuvres voulues correspondent à la somme totale octroyée.

Telle est la raison pour laquelle nous saluons aujourd'hui le nouveau système, selon lequel nous sommes régulièrement saisis de ces demandes de crédits destinés au FMAC. Nous pouvons ainsi en prendre connaissance et alimenter ce fonds de manière régulière et contrôlée. Par ailleurs, nous pouvons le faire à un rythme pluriannuel. Comme vous le savez, chers collègues, une œuvre d'art ne se commande pas en septembre pour le mois d'octobre! Ça se commande à l'avance! De plus, par les temps qui courent, les artistes sont une population fragile et fort précarisée.

Nous nous réjouissons donc que le contrôle du FMAC devienne plus naturel avec cette nouvelle manière de procéder. La dernière fois, nous avons voté un crédit pour trois ans en acceptant la proposition PR-1294; cette fois, nous pouvons nous projeter sur cinq ans. Telles sont les raisons pour lesquelles nous voterons le crédit demandé dans la proposition PR-1426. Encore un petit élément technique: le montant prévu à l'origine s'élevait à 900 000 francs par an; aujourd'hui – pour des questions d'écriture comptable, je pense – il est fixé à 800 000 francs par an; 100 000 francs sont par ailleurs destinés à la restauration des œuvres, ce dernier montant n'étant pas compris dans la somme à voter ce soir. Nous resterons donc attentifs à ce que les œuvres que nous avons commandées autrefois soient restaurées et maintenues en bon état, montrables et présentables

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

sur la place publique. Nous voterons néanmoins, tout en restant vigilants, le crédit qui nous est demandé aujourd'hui.

*Premier débat*

*(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)*

**M. Pascal Altenbach** (UDC). Le Conseil administratif nous présente ici une demande de crédit de 4 millions de francs pour le financement d'interventions artistiques dans l'espace public et l'acquisition d'œuvres mobiles visant à enrichir la collection patrimoniale du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) sur une période de cinq ans, de 2021 à 2025.

Comme l'a dit la rapporteuse, autrefois – c'est-à-dire de 1950 à 2017 – le FMAC disposait d'un compte spécifique alimenté par l'allocation d'un pourcentage prélevé sur les crédits de travaux de construction et de rénovation d'édifices appartenant à la Ville de Genève. Suite à la modification des normes comptables MCH2, ce prélèvement automatique a été supprimé et les commissions de préavis ont été réorganisées, ce qui nous rassure quant à la sûreté du jugement dans les choix effectués.

Il existe aujourd'hui trois commissions consultatives distinctes, composées d'experts dans leur domaine spécifique qui donnent leur avis quant au soutien à la création, à l'achat d'œuvres mobiles et aux projets d'exposition d'œuvres d'art dans l'espace public. Ces commissions sont indépendantes et leurs membres sont des personnalités reconnues dans le milieu de l'art. Autre élément de garantie: toutes les informations – dates de réunion, critères adoptés et dispositifs mis en place – sont disponibles sur le site internet du Service culturel, de même que la liste des membres de ces commissions. Tout le monde peut donc les consulter.

Il convient de préciser que le FMAC est devenu partenaire du Geneva Lux Festival, ce qui laisse supposer que des œuvres d'artistes locaux seront présentées dans ce cadre. Au-delà du soutien à la création, ce crédit constitue un investissement de la Ville en matière d'art contemporain, cet art étant lui aussi soumis aux lois du marché. On nous a dit que les commissions consultatives étaient le plus souvent favorables aux jeunes artistes plutôt qu'à des artistes trop connus. Il faut souligner encore que la collection du FMAC est inaliénable, le but étant de l'exposer le plus possible. Les gens doivent pouvoir admirer les œuvres exposées en prêt, en exposition ou en coproduction.

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

On sait que la Ville suit une véritable politique en matière d'art contemporain, ce qui est un bon réflexe. Cette politique va dans le bon sens; toutes les garanties de sérieux et de sûreté des choix opérés sont réunies. L'Union démocratique du centre se doit de dire qu'elle a confiance en cette politique de réalisation d'interventions artistiques et d'acquisition d'œuvres mobiles enrichissant notre collection patrimoniale, d'autant plus que cela encourage les artistes. Notre groupe est donc favorable à l'ouverture du crédit de 4 millions de francs demandé dans la proposition PR-1426.

**M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar** (Ve). Nous les Verts, nous soutenons la proposition PR-1426, car les œuvres d'art placées dans l'espace public et sur les édifices permettent de développer l'art contemporain dans notre ville et de lui donner le rayonnement qu'il mérite grâce au travail d'artistes souvent reconnus à l'échelle internationale. Constituer, valoriser et conserver une collection patrimoniale représentative de l'art contemporain à Genève, c'est aussi soutenir la scène artistique locale qui est actuellement en grande difficulté. Les œuvres choisies, présentées à l'occasion de manifestations culturelles ou prêtées, sont régulièrement exposées à l'étranger ou dans des musées genevois. Cela permet à l'art contemporain d'être en constant mouvement et de se faire connaître auprès d'un public plus large.

Nous encourageons le département de la culture et de la transition numérique à réfléchir à des projets de collaboration avec des artistes ou des curateurs afin de valoriser la collection du FMAC par des expositions multiples, de faire sortir les œuvres des dépôts et de les mettre ainsi en lumière en permanence.

**M<sup>me</sup> Isabelle Harsch** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra également cette demande de crédit pour les investissements de la Ville en matière d'art contemporain. En effet, nous avons été convaincus par l'explication qui nous a été donnée en commission concernant la nature du changement des affectations budgétaires liées au FMAC. Nous sommes donc favorables au crédit demandé dans la proposition PR-1426.

C'est donc un crédit d'investissement. Aujourd'hui plus que jamais, il est important de maintenir les investissements culturels principalement en faveur des artistes. La culture a été fortement touchée par la crise due au Covid-19, cet investissement permettra donc de soutenir directement les artistes. Il est important aussi de marquer chaque époque par l'acquisition d'œuvres contemporaines et, ainsi, de garder une riche collection qui nous permettra de nous remémorer plus tard l'époque que nous vivons actuellement.

Enfin, nous sommes satisfaits de la professionnalisation des commissions de préavis et de l'instauration de règles claires et transparentes régissant à la fois

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

les critères de sélection et d'achat des œuvres ainsi que le renouvellement et la nomination des experts dont sont composées lesdites commissions. Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien est favorable à l'ouverture de ce crédit.

**M<sup>me</sup> Monica Grandà** (EàG). Ensemble à gauche soutient le FMAC et favorise bien sûr aussi les artistes. Nous voterons donc le crédit demandé par le Conseil administratif dans la proposition PR-1426.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Nous ne pouvons que nous féliciter de cette unanimité du Conseil municipal dans son désir d'accroître le nombre d'œuvres d'art appartenant à la Ville de Genève. Bien entendu, le Mouvement citoyens genevois est ravi de soutenir ce projet, d'autant plus que l'automatisme du système précédent n'était pas forcément tout à fait satisfaisant. En effet, le fait d'avoir au sein des commissions de préavis des experts reconnus en qui nous pouvons avoir confiance nous permet d'investir sereinement dans l'art contemporain. Aussi nous encourageons le plénum – si besoin est – à voter le crédit demandé dans la proposition PR-1426.

**M. Sami Kanaan, maire.** J'aimerais très sincèrement remercier le Conseil municipal pour l'unanimité dont il fait preuve à l'égard de ce crédit extrêmement important en matière de politique culturelle. Je tiens en particulier à remercier le Conseil municipal – d'autant plus qu'il est en bonne partie composé de nouvelles et de nouveaux membres – d'avoir bien compris la logique de ce crédit-cadre qui remplace l'ancien système. En effet, le mode de financement du FMAC a changé. Je reconnais que l'ancien système offrait un certain confort, puisqu'il dépendait de prélèvements automatiques effectués sur les investissements généraux dans le domaine de la construction. Mais comme l'ont dit certains intervenants tout à l'heure, il avait aussi le défaut d'être un peu trop automatique et de ne pas offrir la possibilité au parlement de la Ville de délibérer de manière politique et institutionnelle sur les objectifs à poursuivre en matière de soutien aux arts visuels et plastiques.

Le premier bilan que nous puissions tirer du crédit-cadre précédent – à titre provisoire, en l'occurrence, puisque ce crédit est encore en force jusqu'à la fin de l'année 2020 – montre la richesse et la diversité du soutien que la Ville apporte ainsi aux artistes. Il s'agit principalement d'artistes locaux – pas exclusivement, mais c'est eux que nous soutenons dans la très grande majorité des cas, notamment par le biais d'acquisitions enrichissant notre collection déjà exceptionnelle. Je confirme ce qui a déjà été dit: nous acquérons essentiellement des œuvres de jeunes artistes actives et actifs à Genève. Il arrive parfois qu'on en achète

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

d'autres, si elles ont un caractère particulièrement important pour compléter une collection. Ainsi, la Ville de Genève possède une très riche collection d'œuvres d'art contemporain.

L'un des enjeux de ces dernières années, je tiens à le dire, est de beaucoup plus valoriser ces œuvres conformément au vœu exprimé à plusieurs reprises par le Conseil municipal. En effet, vu la collection exceptionnelle que nous avons, il est dommage que la population ne puisse pas y avoir accès plus régulièrement. Nous avons donc multiplié les actions dans ce sens, par exemple en participant à l'édition annuelle d'Artgenève. Je ne sais pas encore si l'édition 2021 pourra avoir lieu mais, en tout cas, les éditions précédentes ont accueilli un échantillon des dernières acquisitions de la Ville qui ont ainsi pu être valorisées. Nous avons aussi fait des expositions au Commun et avons prêté des œuvres en Suisse et à l'étranger, notamment à Barcelone et à Nantes, où ce fut très apprécié.

Par ailleurs, nous travaillons à un projet d'action – pour la fin de l'année 2020, si possible – visant à soutenir spécifiquement les artistes actifs dans le domaine de l'art contemporain, qui sont parmi les plus touchés par la crise liée à la pandémie du Covid-19. Ce sera vraiment une action spécifique pour valoriser leur travail. Nous en précisons les détails dès qu'elle sera au point.

Ensuite, il faut mentionner également les œuvres d'art exposées dans l'espace public. C'est un instrument fondamental pour la qualité de vie et le rayonnement de notre cité. Ces projets sont aujourd'hui menés de bout en bout de manière aussi ouverte et participative que possible: nous ne nous contentons pas de poser quelque part une œuvre d'un artiste qui nous plaît, mais nous suivons tout un processus souvent lié à l'évolution urbaine de notre ville.

Je pense notamment – c'est un exemple parmi d'autres – au périmètre de la gare des Eaux-Vives avec l'implantation de la Nouvelle Comédie, ainsi qu'à l'œuvre installée à la rue Lissignol, emblématique du quartier de Saint-Gervais, ou encore aux silos à sel de la Voirie à la rue François-Dussaud. Sans oublier, bien sûr, le fameux Frankenstein du collectif genevois KLAT sur la plaine de Plainpalais, qui illustre le lien très fort de Genève avec cette figure de la littérature populaire célèbre dans le monde entier. Enfin, je ne peux pas ne pas citer une fois encore les Réverbères de la mémoire au parc Trembley, qui constituent avant tout une œuvre artistique dans l'espace public, mais qui témoignent aussi de la souffrance humaine causée par les génocides et les massacres hélas fréquents dans l'histoire moderne de l'humanité.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je vous remercie d'accepter le crédit demandé dans la proposition PR-1426, car il permettra au FMAC de travailler dès le mois de janvier 2021 au soutien des artistes. Cela a été dit à plusieurs reprises: ce soutien est déjà essentiel à la base, mais il l'est encore plus aujourd'hui. Nous sommes aussi partenaires

Proposition: développement de la collection  
patrimoniale d'art contemporain

de Geneva Lux, un festival important pour les Genevoises et les Genevois qui se perpétue encore cette année – heureusement, d'ailleurs, car l'hiver risque d'être un peu compliqué – sous l'égide de ma collègue Marie Barbey-Chappuis. En votant ce crédit, le Conseil municipal nous permet de continuer à offrir un soutien à l'art contemporain et à ses créateurs. En conclusion, j'aimerais remercier la présidente de la commission des arts et de la culture pour l'organisation des travaux liés à la proposition PR-1426 et, surtout, la rapporteuse M<sup>me</sup> Kraft-Babel qui a rendu son rapport dans un délai record; je l'en remercie infiniment.

*Deuxième débat*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 63 oui contre 1 non (1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 000 000 de francs destiné à la réalisation d'interventions artistiques dans l'espace public et aux acquisitions d'œuvres mobiles pour la collection patrimoniale du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) pour les années 2021 à 2025.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 000 000 de francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de huit annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**8. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 octobre 2020 destinée à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 2 300 000 francs pour contribuer au financement des mesures fédérales et locales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture (PR-1430 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Charlotte Nicoulaz.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 27 octobre 2020. La commission s'est réunie les 2 et 9 novembre 2020, sous la présidence de M<sup>me</sup> Danièle Magnin. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Laura Kiraly, procès-verbaliste.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 2 300 000 francs destiné à contribuer au financement des mesures fédérales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2020 du Service culturel, cellule de gestion 31060099, groupe de compte 36 Charges de transfert, OTP (nouvel OTP en attente de création).

---

<sup>1</sup> Proposition, 3072.

### **Séance du 2 novembre 2020**

*Audition de M. Sami Kanaan, maire, accompagné de M<sup>me</sup> Carine Bachmann, directrice du département de la culture et de la transition numérique, et de M<sup>me</sup> Coré Cathoud, conseillère culturelle et membre de la commission de préavis Covid-Culture (présente en ligne)*

M. Kanaan et M<sup>me</sup> Bachmann présentent la proposition PR-1430 qui est un crédit extraordinaire pour une contribution au financement des mesures fédérales et locales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture.

M<sup>me</sup> Bachmann rappelle quelques éléments de contexte. Suite à l'ordonnance fédérale Covid-Culture mise en vigueur en urgence le 20 mars 2020, une loi Covid votée par le Parlement suisse et comportant plusieurs articles concernant la culture a conduit à l'élaboration d'une nouvelle ordonnance qui est entrée en vigueur le 2 novembre.

Dans la première ordonnance, trois types d'aides subsidiaires à celles mises en œuvre pour l'économie en général ont été mises en place: des aides d'urgence destinées aux entreprises culturelles et aux acteurs culturels, des indemnisations des pertes financières des entreprises culturelles et des acteurs culturels ainsi que des aides financières pour les associations d'amateurs du secteur culturel.

La proposition présentée concerne uniquement la contribution de la Ville de Genève aux indemnisations des pertes financières des acteurs culturels pendant la période du 28 février au 31 octobre.

La Confédération a réparti entre les Cantons le montant de 245 000 000 de francs selon une clé de répartition des apports au prorata du budget culturel par habitant. Le Canton de Genève a obtenu un montant de 11 170 200 francs pour les aides d'urgence (prêt sans intérêt) et un montant de 32 397 000 francs pour les indemnisations des pertes financières. Ces montants sont payés à parts égales par la Confédération et le Canton.

M<sup>me</sup> Bachmann rappelle que le pilotage a été confié au guichet cantonal. Les décisions sont prises par le COPIL Politique qui est composé de Thierry Apothéloz (Canton), Sami Kanaan (Ville de Genève), Stéphanie Lammar (ACG), Karine Tissot (LORO). Ces décisions d'octroi sont préparées par une commission Covid-Culture (dans laquelle M<sup>me</sup> Cathoud siège). Cette commission est soutenue par une fiduciaire. Un COPIL technique valide les conditions et les critères d'octroi.

L'indemnisation des pertes subies est liée à la fermeture des institutions culturelles. L'ordonnance prévoyait d'indemniser les frais liés aux annulations, aux reports ou à la tenue des manifestations culturelles avec des formes réduites. Les indemnisations couvrent 80% des pertes.

Concernant la procédure d'indemnisation, les entreprises et les acteurs culturels doivent initier la demande. L'ordonnance a également défini des exceptions comme la non-éligibilité des fondations de droit public. En Ville de Genève, trois institutions ont été concernées: Grand Théâtre, MAMCO et Nouvelle Comédie.

A Genève, deux types de demandes ont été soumises: des demandes d'acteurs culturels qui sont inclus dans le périmètre de l'ordonnance (environ 90% des demandes) et des demandes d'acteurs culturels qui sont hors du périmètre de l'ordonnance (environ 10% des demandes). Tous les bailleurs de fonds (Ville de Genève, Canton, LORO, ACG) de la culture ont décidé de soutenir toute la culture genevoise indépendamment du cadre de l'ordonnance.

Pour rappel, les demandes d'indemnisation incluses dans le périmètre de l'ordonnance sont indemnisées à 80% du montant. Ce montant est réparti à parts égales entre la Confédération et le Canton. A Genève, la Ville a un rôle prépondérant et historique dans le secteur de la culture. Pour cette raison, M. Kanaan avait fait savoir au Canton, dès le début de la crise, qu'il serait prêt à contribuer à cet effort pour soutenir les institutions de la Ville.

De plus, même dans une situation de crise, la Ville doit rester dans ses missions. L'idée était donc de contribuer à ce soutien en cohérence et en lien avec les missions existantes de la Ville. L'objectif est que la Ville participe à toutes les indemnités qui sont versées aux institutions déjà subventionnées par la Ville. Le reste des soutiens est pris en charge par le Canton et les Communes.

M<sup>me</sup> Bachmann rappelle que le crédit concerne les demandes dans le périmètre de l'ordonnance et que de ce fait chaque franc de la Ville sera complété par un franc de la Confédération. L'argent public va majoritairement être attribué aux acteurs culturels qui sont dans le périmètre de l'ordonnance.

La Loterie romande (LORO) participe au soutien financier des acteurs culturels qui ne sont pas dans le périmètre de l'ordonnance (secteur du livre et de l'édition, Grand Théâtre, MAMCO, Nouvelle Comédie). L'Association des communes genevoises (ACG) contribue également à cet effort. Le solde sera pris en charge par le Canton. Le reste du crédit de la Ville pourra éventuellement participer à cet effort.

M<sup>me</sup> Bachmann précise que 510 dossiers ont été reçus, 315 dossiers ont été approuvés et 55 dossiers ont été rejetés; 8 dossiers ont été retirés. La Ville soutient 108 dossiers qui émanent d'acteurs culturels subventionnés de la Ville.

Le montant de 2 300 000 francs qui devra être voté par le Municipal correspond à 50% du montant qui est demandé par les subventionnés. Ce montant sera versé après l'étude et la validation des dossiers par les différents acteurs des organes de pilotage et de décision. Elle ajoute qu'il s'agit d'un plafond, qui

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 (après-midi)  
Proposition: aide financière pour le secteur de la culture  
face aux conséquences du coronavirus

suffira car le montant a été calculé en estimant que tous les dossiers en attente seraient validés. Elle précise qu'il s'agit d'un crédit budgétaire et que ce montant de 2 300 000 francs sera ajouté en 2020 au chapitre 36 du Service de la culture.

Le soutien de la Ville se monte à 10% de l'effort total de tous les acteurs impliqués.

M. Kanaan souligne que la nouvelle ordonnance fédérale entrée en vigueur le 2 novembre a été conçue avant la deuxième vague et qu'elle s'inscrit dans l'idée d'un accompagnement des acteurs culturels dans le cadre de leurs activités soumises au plan de protection et aux restrictions de jauge. Heureusement, cette ordonnance intègre la problématique des jauges réduites et des fermetures complètes. Cependant, les demandes vont être plus importantes pour la deuxième phase. Alors que les demandes de la phase première auront été examinées, les demandes de la seconde phase seront soumises.

M. Kanaan mentionne un travail sur d'autres mesures de soutien aux milieux culturels avec d'autres acteurs de soutien et en collaboration avec leurs homologues en Suisse. Ces mesures ambitionnent de sortir de la logique d'aide d'urgence.

*Questions et remarques des commissaires*

Où en est l'état du dialogue sur le Grand Théâtre avec le Canton?

M. Kanaan répond que les discussions vont être reprises avec le Canton. M. Apothéloz est conscient du besoin de concrétisation de l'article constitutionnel voté sur la culture en mai 2019.

Quelles sont la participation des différents acteurs et leur composition? Le Canton va-t-il participer au soutien des demandes des acteurs culturels subventionnés par la Ville (108 dossiers)? Comment la Ville s'inscrit-elle dans les dispositifs des aides Covid aux artistes dans le milieu des arts vivants?

M. Kanaan répond que plusieurs demandes de petites structures et d'acteurs individuels ont été soumises. Les artistes individuels ont dû en l'occurrence s'adresser à Suisse Culture Social qui a pu soutenir des cas qui échappaient au régime des aides APG. Le terme «institution» doit être compris de manière large. Des demandes pour des petits montants ont été validées. Cette crise a confirmé la grande précarité des artistes sans statut. Il confirme que des personnes peuvent passer entre les mailles du filet, d'où le souhait d'élaborer un crédit ad hoc. Il sera nécessaire de préciser des critères et éventuellement d'inclure le Canton.

M<sup>me</sup> Cathoud confirme que beaucoup d'artistes avec le statut d'indépendants ont soumis des demandes et que ces dernières ont été traitées en premier.

Certaines demandes d'artistes sans statut d'indépendant ont pu être traitées par Suisse Culture Social.

M. Kanaan explique que dans le secteur subventionné, le volume des demandes a été inférieur car le taux de subventionnement est important par rapport à d'autres Villes de Suisse alémanique. Beaucoup de demandes du secteur peu subventionné ou non subventionné ont été soumises.

Selon M. Kanaan, l'accord sur une participation de 10% de la Ville au soutien financier est raisonnable.

M<sup>me</sup> Bachmann répond que les 108 dossiers concernent les demandes incluses dans le périmètre de l'ordonnance. La Ville de Genève participe uniquement à l'aide des acteurs culturels dans ce périmètre. Les entités de droit public soutenues par la Ville (Grand Théâtre, MAMCO, Nouvelle Comédie) seront soutenues par l'ACG et la LORO. D'une part, la Ville a un réel intérêt à participer car ce sont trois très grandes institutions. D'autre part, ce système permet à la Ville de rester dans ses missions.

M<sup>me</sup> Cathoud ajoute que beaucoup de demandes de petits indépendants ont été traitées. Une large palette et une grande diversité de demandes ont été examinées, allant d'un régisseur lumière d'un projet ponctuel subventionné par la Ville à une institution comme le Théâtre de Saint-Gervais.

Quelle est la durée de l'étude de ces dossiers? Celle-ci pourrait-elle mettre en difficulté les acteurs culturels?

M<sup>me</sup> Cathoud répond que la commission de préavis a travaillé au rythme d'une séance par semaine au minimum. Durant le processus, une accélération du traitement des demandes a été nécessaire. Un roulement pendant les vacances afin de pouvoir continuer la prise de décision a été mis en place. De plus, certains dossiers problématiques (montant déclaré correspondant au montant à indemniser par la fiduciaire) ont pu être traités par voie de circulaire. Le versement d'acompte aux acteurs culturels a débuté pendant l'été.

Y a-t-il un moyen de contrôler que les indemnisations reçues soient bien distribuées à qui de droit, cf. le cas de la Revue?

M. Kanaan répond qu'un audit de la Revue est en cours. De manière générale, les entités culturelles ont bien tenu leur engagement.

M<sup>me</sup> Bachmann précise que le cas de la Revue ne concerne pas la demande de crédit. L'audit concerne la subvention de la Ville.

M<sup>me</sup> Cathoud ajoute que la précédente administratrice a déposé au mois d'août une demande d'indemnisation pour les collaborateurs habituels de la Revue.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 (après-midi)  
Proposition: aide financière pour le secteur de la culture  
face aux conséquences du coronavirus

Sous quel délai le crédit spécial pour les artistes ne bénéficiant pas de filet social pourra-t-il être mis en place?

M. Kanaan explique que les situations concrètes de ces artistes sont très diverses. De plus, un système aussi sain et simple que possible devra être élaboré. Ce crédit pourra potentiellement être présenté en début d'année 2021.

Quelles sont les raisons des refus des dossiers?

M<sup>me</sup> Cathoud répond que les dossiers sont refusés pour des raisons d'éligibilité. Elle cite un exemple: la demande d'un lieu festif programmant des DJ qui a soulevé des questions sur la vie culturelle et la programmation culturelle. La commission a demandé à ce lieu des précisions sur la programmation sur la période de fermeture, sur la valorisation des acteurs locaux et sur les domaines concernés.

Elle rappelle l'importance des documents présentés et des expertises différentes au sein de la commission pour préavisier.

Comment les pertes de gain supposées des artistes sont-elles prises en compte dans la définition du montant des indemnisations?

M. Kanaan répond que la base conceptuelle de l'aide concerne la compensation de pertes qui peuvent être documentées.

M<sup>me</sup> Cathoud confirme que les manques d'opportunité ont été prises en compte. Cependant, la fiduciaire a demandé une majorité de justificatifs. La commission, à travers l'expertise des membres, a été en mesure de «plausibiliser» les pertes de gain supposées. Elle précise que la commission a surtout considéré les réelles pertes.

Quelle est la répartition du financement entre le Canton et la Ville?

M. Kanaan répond que les institutions de la Ville sont prises en charge par la Ville. Il mentionne le cas du Grand Théâtre, une fondation de droit public, qui n'avait pas le droit aux aides fédérales et qui heureusement a pu recevoir des RHT pour le personnel Fondation. Le Canton et la LORO soutiennent les acteurs culturels en Ville de Genève qui ne sont pas soutenus par la Ville comme le secteur du livre.

Qu'en est-il des réflexions du département quant au changement de nature juridique du Grand Théâtre, éventuellement du MAMCO et de la Nouvelle Comédie?

M. Kanaan répond qu'il existe des différences importantes dans le contrôle des fondations. Les fondations de droit public sont contrôlées par la collectivité publique, alors que les fondations de droit privé sont surveillées par l'organe

de surveillance des fondations. Plusieurs structures juridiques existent. Il cite la société anonyme en mains publiques. Des propositions seront faites au Conseil municipal.

Existe-t-il des alternatives dans le cas d'un refus du Canton du montant sollicité?

M. Kanaan mentionne une clause conditionnelle dans la délibération. De plus, il est confiant de l'acceptation du Canton.

Quelles seront les conséquences de l'augmentation de budget si cette proposition est acceptée?

M. Kanaan répond que de manière générique un crédit est compensé par des économies de charges ou des recettes additionnelles. Le tout s'équilibrera aux comptes. Ce crédit ne devra pas être compensé tout de suite.

La participation du Canton aux aides des institutions subventionnées de la Ville de Genève paraît-elle «équitable»?

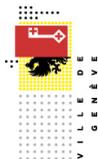
Considérant le droit fédéral, M. Kanaan répond qu'il est mentionné que le Canton se doit de compléter les aides fédérales sous réserve des contributions des communes et des organes de loterie. Compte tenu du contexte, il trouve que la répartition est raisonnable.

## **Séance du 9 novembre 2020**

### *Vote*

Mise aux voix, la proposition PR-1430 est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui et 1 abstention.

*Annexe:* présentation Powerpoint des auditionnés



Commission des arts et de la culture  
2 novembre 2020

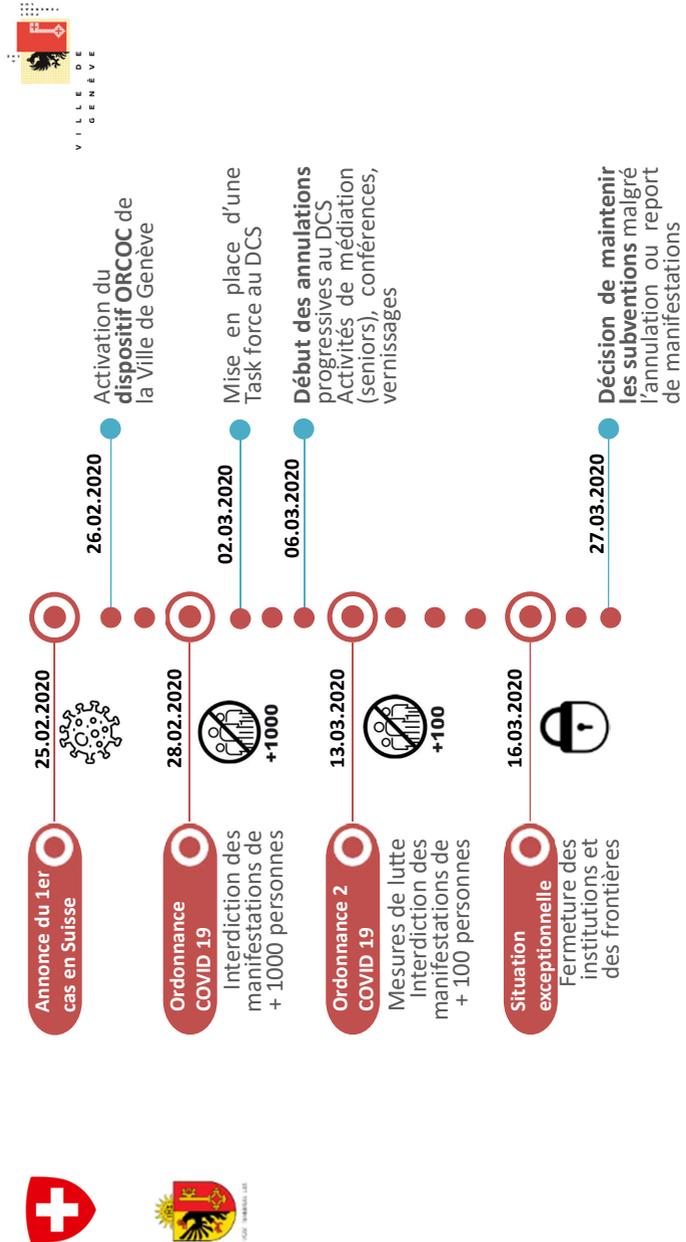
Département de la culture et de la transition numérique

**PR 1430**  
**Contribution** au financement des  
mesures fédérales et locales sur  
l'atténuation des conséquences  
économiques du **coronavirus** dans le  
secteur de la culture  
> **28 février - 30 octobre 2020** <

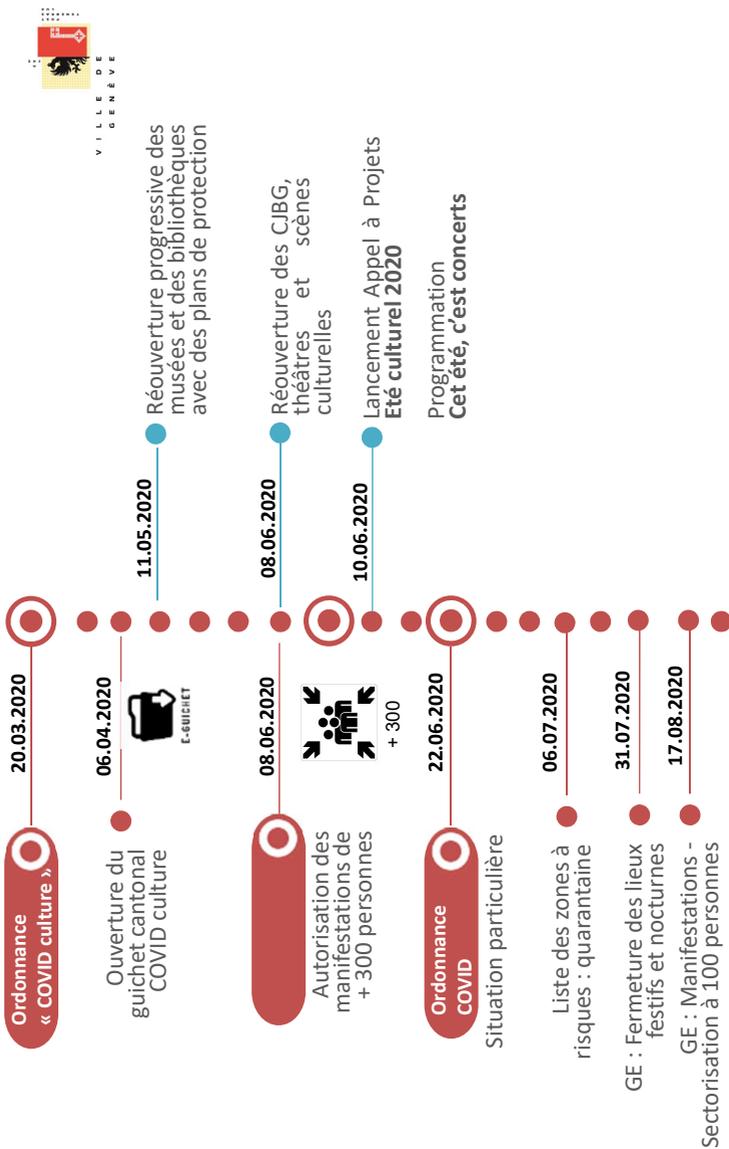
## Éléments de contexte



## Chronologie des mesures



# Chronologie des mesures



## Aides dans le secteur de la culture

### 3 niveaux d'aides **subsidiaries**

à celles mises en œuvre pour l'économie en général

- **Aides d'urgence** destinées aux entreprises culturelles et aux acteurs culturels ;
- **Indemnités des pertes financières** des entreprises culturelles et des acteurs culturels ;
- **Aides financières** pour les associations d'amateurs du secteur culturel.

**>28 février au 31 octobre 2020 <**



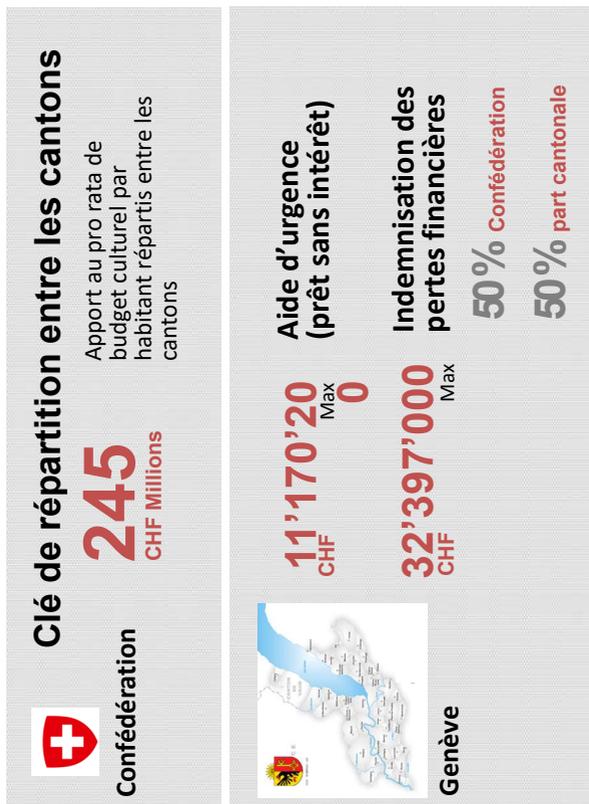
Ordonnance  
« COVID culture »

20 mars 2020

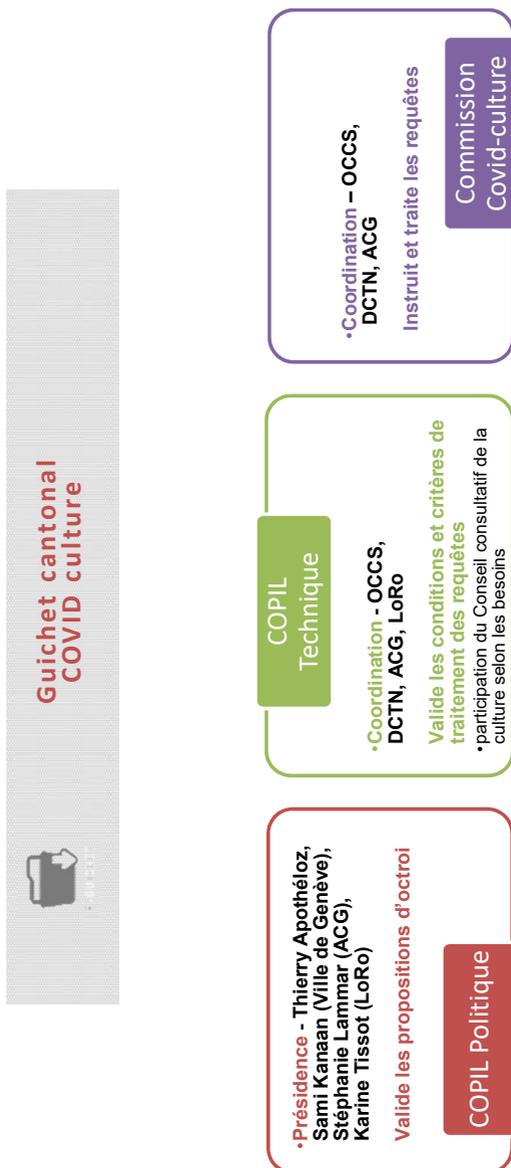
## Cadre financier



2020  
>28 février au 31 octobre <



# Organes de pilotage et décision



OCCS – Office cantonal de la culture et du sport  
 DCTN – Département de la culture et de la transition numérique (Ville de Ge)  
 ACG – Association des communes genevoises  
 LoRo – Organe genevois de la répartition des bénéfices de la Loterie romande

## Indemnisation des pertes subies

### Manifestations & projets culturels Fermeture d'établissements

| Annulation | Report |

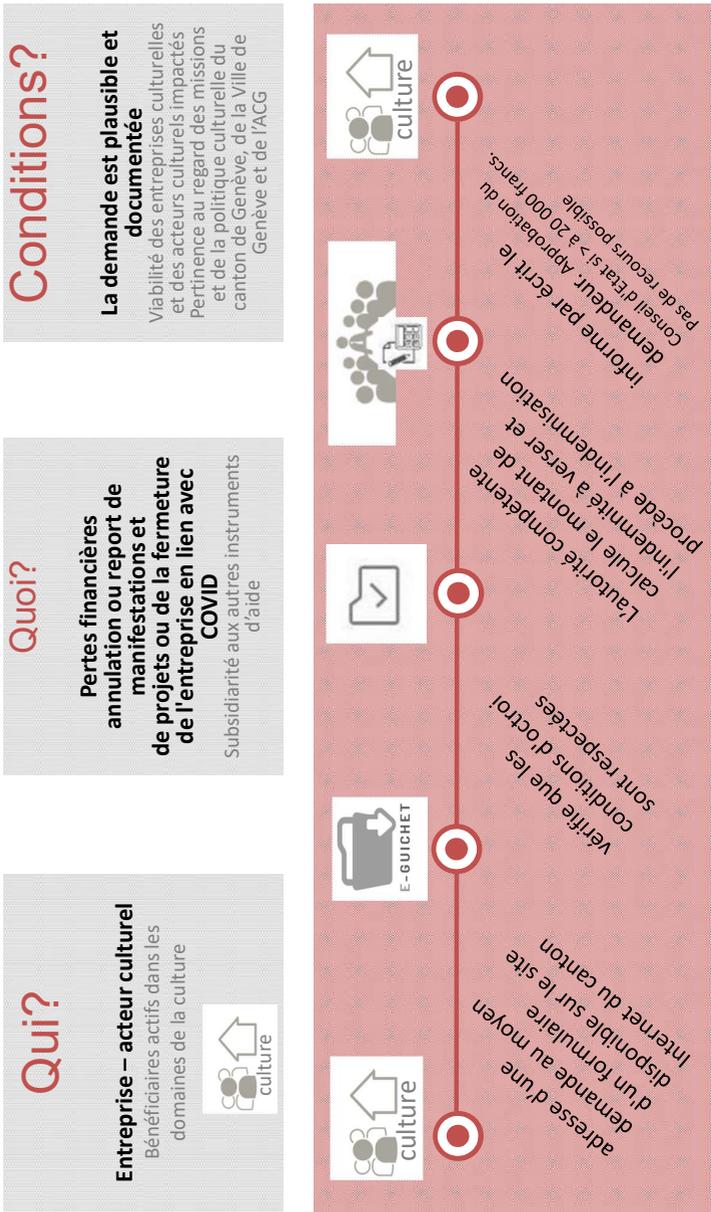
| Tenue sous une forme réduite |

80%  
Max  
des pertes  
financières  
subies

du fait des prescriptions des autorités  
>28 février au 31 octobre 2020 <



# Procédure d'indemnisation



## Indemnisation - caractéristiques

- Plus le taux de subventionnement de l'entité est élevé, moins importante devrait être la perte financière à couvrir.
- Les demandes éligibles des entreprises et acteurs culturels non subventionnés sont les plus importantes.
- La participation maximale de l'ACG est de **500'000** francs et celle de la LORO est de **2** millions.
- **80%** taux d'indemnisation maximum retenu pour ce modèle de répartition.



La décision du maintien qui a été prise par la VDG et le canton de verser les subventions régulières a eu pour conséquence de diminuer les pertes financières des entités à prendre en charge.

## Indemnisation – 2 types de demandes



Ordonnance  
« COVID culture »

**Demandes**  
inclues dans le  
périmètre de  
l'ordonnance



**Demandes**  
Hors du périmètre  
de l'ordonnance

## Indemnisation - Répartition



### Demandes du périmètre de l'ordonnance

80% taux d'indemnisation (taux théorique).

50% Confédération | 50% Canton et Ville de Genève

**SUBVENTIONNÉS**  
Canton et communes sans VdG



50% Canton  
50 % Confédération

**NON SUBVENTIONNÉS**  
Canton et communes sans VdG



50% Canton  
50 % Confédération

**SUBVENTIONNÉS**  
Ville de Genève



50% Ville de Genève  
50 % Confédération

## Indemnisation - Répartition



### Demandes hors périmètre de l'ordonnance

80% taux d'indemnisation (taux théorique).

2 millions – Participation maximale de la LORO

1/2 million - Participation maximale de l'ACG

**Solde** - pris en charge par le canton et la Ville de Genève

## Demandes traitées

**510**

**reçus**  
jusqu'au 21  
septembre



culture

dossiers

**315**  
**approuvés**  
après contrôle fiduciaire  
et de la commission  
COVID-culture



dossiers

**55**

**rejetés**



dossiers

**8**

**retirés**



**RETIRÉS**  
dossiers



## Contribution Ville de Genève



### Incidences budgétaires

**Service culturel**  
 36 Charges de transfert  
 (subvention)

Budget 2020  
 voté

62 001 306

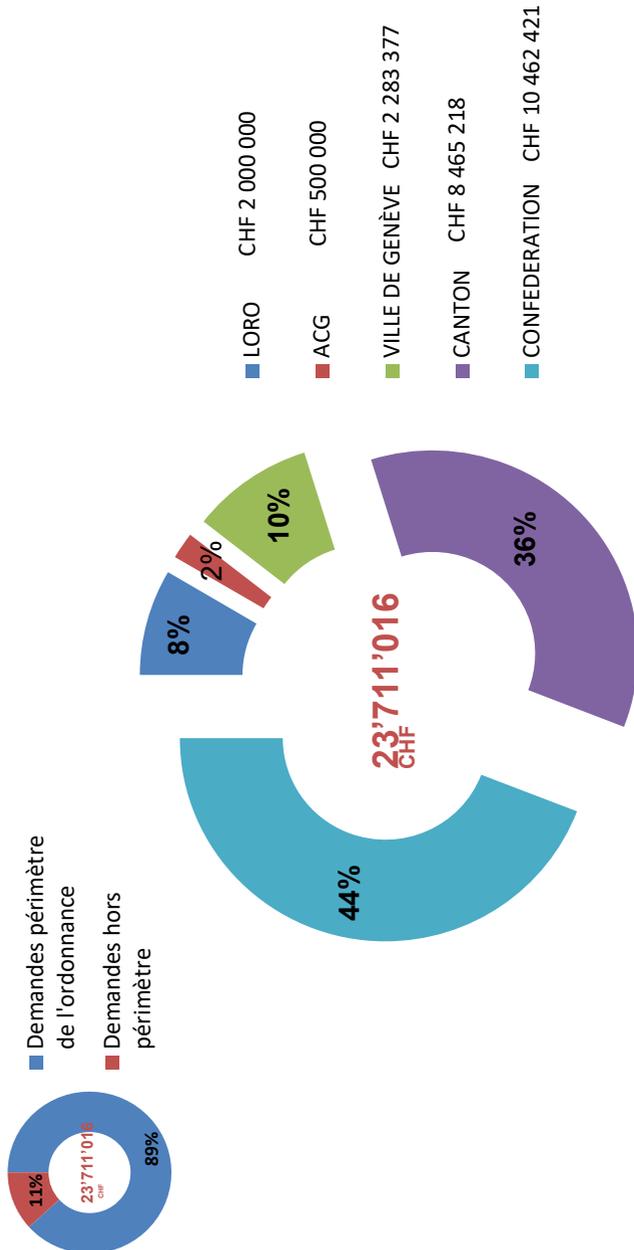
Crédit budgétaire

2 300 000

Budget 2020  
 ajusté

64 301 306

## Indemnisation - Répartition



**Le président.** Comme pour les objets précédents, le rapport PR-1430 A faisait partie à l'ordre du jour de la catégorie des objets devant être traités sans débat. L'ouverture de la discussion ayant été demandée, selon le même principe que tout à l'heure, je la mets aux voix.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 62 oui contre 1 non (1 abstention).

**M<sup>me</sup> Charlotte Nicolaz, rapporteuse** (Ve). La proposition PR-1430 du Conseil administratif comporte une demande de crédit extraordinaire pour une contribution de la Ville au financement des mesures fédérales et locales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture. Plus précisément, il s'agit des indemnités de pertes financières des acteurs culturels soutenus par la Ville de Genève pour la période du 28 février au 31 octobre 2020, ce qui représente 108 dossiers. Pour information, certaines structures culturelles n'ont pas pu bénéficier des indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT), par exemple les festivals. En effet, les indemnités RHT sont soumises à certains critères tels que la durée des contrats ou encore le taux d'activité des employés.

Les 2,3 millions de francs demandés ici représentent environ 10% de la somme totale engagée par la Confédération, le Canton, la Loterie romande et l'Association des communes genevoises (ACG). Cette participation financière à l'effort général fait sens pour tous les partis, puisque la proposition PR-1430 a été acceptée sans opposition par la commission des arts et de la culture.

#### *Premier débat*

**M. Pascal Altenbach** (UDC). La demande de crédit extraordinaire de la proposition PR-1430 a pour but d'atténuer les conséquences économiques de la pandémie actuelle dans le domaine de la culture. Il convient de rappeler, comme l'a reconnu le Conseil administratif, que l'économie culturelle représente presque 28 000 emplois à Genève, soit 7 à 8% des emplois de notre canton et 9,5% du produit intérieur brut (PIB) cantonal. C'est énorme! Il faut préciser toutefois que, très souvent, ces emplois sont précaires. Le secteur culturel a, lui aussi, été frappé de plein fouet par la crise due à la pandémie qui dure depuis des mois. L'ordonnance fédérale sur les mesures dans le domaine de la culture prévues par la loi Covid-19 (ordonnance Covid-19 culture) a été mise en vigueur en urgence le 20 mars dernier. La loi Covid-19 votée par le Parlement suisse comporte plusieurs articles dédiés à la culture. La proposition PR-1430 qui nous est soumise ici concerne uniquement la contribution de la Ville aux indemnités de pertes financières des acteurs culturels pendant la période du 28 février au 31 octobre 2020.

On sait depuis longtemps que la Ville, historiquement, joue un très grand rôle dans le domaine de la culture. Cette pandémie, qui est en train de tuer le petit commerce, provoque une crise analogue dans le secteur culturel. Il faut noter que notre commune a maintenu les subventions octroyées à tous les acteurs culturels, malgré les annulations et les restrictions imposées. La plus grande partie des demandes d'indemnisation proviennent d'entités qui ne sont pas soutenues par la Ville de Genève: il s'agit notamment d'entreprises actives dans le domaine du livre et de l'édition, mais aussi de celles qui organisent des manifestations à caractère commercial ou qui sont prestataires d'événements culturels.

Certaines entités de droit public ne relèvent pas du champ d'application de l'ordonnance fédérale, à savoir le Grand Théâtre, le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), la Nouvelle Comédie et le Théâtre Le Poche. Heureusement, nous avons appris que la Fondation du Grand Théâtre avait obtenu des indemnités RHT de l'assurance-chômage et des soutiens privés.

Si l'on examine dans leur ensemble les contributions des collectivités publiques – Canton et Confédération compris – on constate que la Ville de Genève participera à hauteur de 9,6% du total. La somme exacte qui nous est demandée s'élève à 2 283 377 francs. Ce sera une autorisation de dépense et non pas une obligation de dépense.

Il faut le répéter: le secteur culturel est fondamental. On ne vit pas que de travail et de pain! La population de notre ville et de notre canton a soif d'une offre culturelle diversifiée. On espère que tout va se régler d'ici au début de l'année prochaine, par rapport à la pandémie. Il ne faut pas que le bilan soit un véritable désastre pour tout le secteur culturel. Il faut donc le soutenir pendant sa traversée du désert, qui ne doit pas déboucher l'année prochaine sur un désert culturel. L'Union démocratique du centre soutient cette demande d'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 2,3 millions de francs en faveur du secteur de la culture.

**M<sup>me</sup> Monica Grandà** (EàG). Ensemble à gauche votera oui à la proposition PR-1430. Nous acceptons le crédit demandé, car il s'agit de mesures indispensables que nous souhaitons appliquer; nous demandons donc qu'elles soient votées sur le siège. L'expansion rapide et tout à fait inattendue du Covid-19 pendant la première vague, puis la deuxième, a durement frappé différents secteurs de l'économie voués au public – dont celui de la culture – qui se sont retrouvés dans une situation catastrophique.

Il y a trois niveaux d'aides subsidiaires à celles mises en œuvre pour l'économie en général: les aides d'urgence destinées aux entreprises culturelles et aux acteurs culturels; les indemnisations de pertes financières des entreprises

culturelles et des acteurs culturels; les aides financières pour les associations d'amateurs du secteur culturel. Ces mesures mises en place pour venir en aide aux travailleurs et travailleuses du secteur culturel sont plus que nécessaires et doivent être développées sans perdre de temps. Pour Ensemble à gauche, le soutien aux acteurs et actrices culturels les plus précarisés – ceux qu'on appelle les artistes sans statut – est particulièrement important, c'est pourquoi nous restons attentifs aux démarches entreprises à leur égard.

Les aides accordées constituent un effort très important et opportun pour sauver ce qui est une longue tradition dans notre canton et notre ville: le soutien à la culture. Chers collègues, n'oublions pas que la culture traverse le temps, la géographie, voire la frontière entre la vie et la mort. Nous nous devons de contribuer à la défendre ici aussi, au sein de notre Ville de Genève.

**M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa (S).** Chers collègues, j'espère que vous ne m'en voudrez pas d'intervenir sur la proposition PR-1430. Je n'ai pas participé aux travaux de la commission des arts et de la culture sur cet objet, mais je suis productrice de films; je pense donc que mon éclairage peut également être intéressant.

La culture en Suisse, c'est 63 000 entreprises, plus de 310 000 travailleuses culturelles et 2,1% du PIB. On l'oublie souvent: ce sont aussi des retombées économiques que différentes analyses ont prouvées. Je ne m'attarderai pas sur les chiffres, car la culture, c'est évidemment bien autre chose que des chiffres! C'est du cœur, de la sueur, de la fureur, de l'émotion... Mais la culture, c'est avant tout des artistes. Pour en citer quelques-unes concernant Genève, je mentionnerai La Ribot, Béatrice Graf, Martha Argerich, Claude-Inga Barbey, Cindy Van Acker, Pauline Julier, Elena Hazanov et d'autres.

En mars dernier, comme dans tant d'autres secteurs, le Covid-19 a été un séisme pour la culture: fermeture des salles, arrêt des tournages, des tournées, des spectacles, des répétitions... et arrêt des revenus. Dans ce marasme, la Confédération a débloqué 245 millions de francs. Cette réaction rapide et salvatrice a répondu aux besoins du plus grand nombre, mais pas de toutes. Pour vous donner un exemple, en tant que productrice, j'avais prévu un tournage en Valais cet été qui réunissait une quarantaine de techniciens romands avec un budget de plus de 3 millions de francs, dont les deux tiers représentaient des salaires. Sans l'aide du Canton et l'argent donné aux entreprises romandes, ce tournage n'aurait pas eu lieu et une quarantaine de personnes n'auraient donc pas eu de revenus.

Si la Ville de Genève s'est montrée exemplaire en maintenant les subventions et en trouvant des solutions pour soutenir les nouveaux projets malgré la crise – nous en remercions notre conseiller administratif Sami Kanaan – les actrices culturelles restent bien trop souvent des travailleuses précaires. Le

mythe persistant selon lequel «la passion fait vivre» laisse le milieu culturel dans une fragilité financière injuste et dangereuse. Cette crise aura des effets à long terme; au-delà de la disparition d'un grand nombre de créatrices, elle changera durablement la manière de «consommer» la culture. Netflix a remplacé les salles et certaines habitudes seront difficiles à changer.

Les socialistes sont très préoccupés pour la suite, avec les effets de la deuxième vague. Je précise que si les magasins rouvrent samedi prochain, ce ne sera pas le cas des salles de spectacle. Nous resterons extrêmement attentifs aux moyens d'aider le secteur culturel dans les mois qui viennent. Nous nous réjouissons de découvrir les propositions du Conseil administratif en ce sens; nous avons d'ailleurs déposé des amendements concernant le soutien à la culture dans le cadre du budget 2021.

Accepter la proposition PR-1430, c'est une manière de saluer, remercier, encourager et soutenir nos maquilleuses, costumières, metteuses en scène, illustratrices, cinéastes, musiciennes, danseuses, chorégraphes, éclairagistes, ingénieures du son, auteures, régisseuses, productrices, graphistes, cascadeuses, chanteuses, éditrices... et j'en oublie. Ces travailleuses souvent invisibles ont des compétences très spécifiques et spécialisées et ne peuvent pas facilement se réinventer. Elles sont une richesse pour notre cité. Sans soutien, ces professions disparaîtront. Cette invisibilité résonne aujourd'hui, en cette journée contre la violence faite aux femmes. En choisissant expressément l'usage exclusif du féminin, je voulais donner un exemple de la violence qui consiste à ne pas être citée dans un discours. Le Parti socialiste soutiendra cette proposition. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

**M<sup>me</sup> Isabelle Harsch** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra également la demande de crédit de la proposition PR-1430. Comme cela a été rappelé, elle a été votée sans opposition en commission des arts et de la culture. Le montant global alloué à Genève pour l'aide au secteur culturel sera de 23 millions de francs, la contribution de la Ville correspondant à peu près à 10% du total. On salue la manne fédérale qui est venue très rapidement soutenir la culture, au mois de mars dernier, mais aussi l'accord trouvé entre le Canton, la Ville de Genève, les communes et la Loterie romande pour aider la majorité des acteurs et milieux culturels.

Rappelons que les subventions ont été maintenues, ce qui a permis à de nombreuses personnes d'avoir quand même des revenus pendant cette période

Proposition: aide financière pour le secteur de la culture  
face aux conséquences du coronavirus

difficile – mais il est vrai que beaucoup de métiers, comme cela a été dit tout à l’heure, n’ont pas forcément pu bénéficier de ce soutien. Grâce à l’aide spéciale qui a été débloquée, ils pourront quand même être soutenus. Enfin, on a apprécié d’entendre la représentante de la commission de préavis Covid-Culture chargée d’examiner les dossiers de demande d’aide; je le répète, il y en a 108 qui ont abouti à un soutien de la Ville à ce jour. Cette commission fait un travail remarquable et rapide pour pouvoir soutenir toutes ces entités et ces personnes qui sont directement touchées par la crise due à la pandémie. Le Parti démocrate-chrétien soutiendra la demande de crédit de la proposition PR-1430.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (PLR).** Je serai assez brève, mais j’aimerais quand même dire que le Parti libéral-radical votera bien évidemment la demande de crédit de la proposition PR-1430 pour soutenir le secteur de la culture. Je rejoins les propos – ce n’est pas si fréquent! – de ma collègue socialiste M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa pour affirmer que le domaine culturel est absolument essentiel.

Quand on a fermé les commerces «non essentiels» sous prétexte qu’ils ne vendaient pas de produits de première nécessité, j’ai vraiment déploré que les lieux culturels – à savoir les théâtres, les salles de concerts et les musées, entre autres – soient fermés aussi. Pourquoi? Parce qu’on n’a pas seulement faim de nourriture! On a faim de théâtre et de musique, surtout dans cette période anxiogène! Que deviendrions-nous sans théâtre, sans musique? La culture permet d’imaginer le futur, de réunir les gens! Elle sauve des dizaines et des dizaines de métiers, dont plusieurs ont déjà été cités: il y a les preneurs de son, les costumières, les maquilleurs et les maquilleuses... La culture est vraiment un domaine vital pour notre société. Pour nous, c’est un secteur à aider en priorité, d’autant plus que les mesures prises par la Confédération risquent de mettre en difficulté certaines institutions qui ne correspondent pas aux normes édictées.

S’il y a un secteur auquel il faut absolument venir en aide, c’est bien la culture – d’autant plus que, dans certains milieux culturels, beaucoup de gens ne vivent qu’avec de tout petits salaires; ce ne sont pas des fonctionnaires et ils n’ont pas de revenus fixes. Lorsque les théâtres sont fermés, ces personnes ne parviennent parfois même plus à trouver de l’argent pour se nourrir. Il faut donc absolument aider et sauver ce secteur. Le Parti libéral-radical votera oui à ce crédit, bien sûr!

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois soutiendra bien sûr lui aussi la proposition PR-1430, qui constitue un complément aux aides fédérales et cantonales. Il faut rappeler que ce dispositif d’aide au secteur culturel a été conçu avant la

deuxième vague de coronavirus; il n'est donc pas impossible qu'il soit nécessaire de modifier ou d'intensifier ultérieurement ces mesures par le biais d'une autre demande de soutien à la culture, compte tenu de la prolongation de la fermeture des établissements culturels durant la deuxième vague. On y sera très attentifs.

Il est vrai qu'on a besoin de culture, c'est le ciment du vivre ensemble. Mais derrière tout ça, il y a des travailleuses et des travailleurs! Chacun joue son rôle, des acteurs, actrices et scénaristes aux électriciens, éclairagistes et j'en passe. Par conséquent, nous sommes évidemment favorables au crédit demandé pour les soutenir. Vous le savez, Mesdames et Messieurs, on l'a dit et on aura encore l'occasion d'en reparler ce soir: il faut soutenir les entreprises qui sont en difficulté parce qu'elles ont dû fermer ou se retrouvent simplement sans clients à cause de la pandémie. Dans le domaine de la culture, c'est la même chose! Il faut appliquer pour la culture le même principe que pour l'aide en général. Le crédit de la proposition PR-1430 permettra d'apporter une aide nécessaire au secteur culturel et le Mouvement citoyens genevois le votera avec plaisir.

**M. Sami Kanaan, maire.** A nouveau, pour la deuxième fois aujourd'hui, j'aimerais exprimer ma plus vive reconnaissance au Conseil municipal pour son soutien unanime à l'action culturelle de la Ville au sens large, au travail des artistes et aux autres métiers de la culture. Je remercie M<sup>me</sup> Bertossa d'avoir cité un échantillon d'activités spécialisées qui illustre bien toute la diversité des métiers de la culture, ainsi que M. Altenbach, M. Sormanni et d'autres qui ont souligné le poids économique du secteur culturel à Genève. Ce sont des travailleuses et des travailleurs!

S'il y a une leçon à tirer de cette terrible crise qui nous touche quasiment depuis le début de l'année 2020, c'est la confirmation que certains secteurs de la société, dans notre pays très riche, sont soumis à une précarité inacceptable. On l'a vu dans le cadre de l'aide alimentaire aux Vernets, que la Ville a très activement et immédiatement soutenue avant de la prendre en charge. On l'a vu dans nos abris. On l'a vu avec les petits indépendants du commerce, au sens large, qui souffrent encore aujourd'hui. On le voit aussi avec les personnes bénéficiant d'indemnités RHT – heureusement que ces indemnités existent, bien sûr, mais elles ne représentent souvent que 80% du revenu normal.

Cette crise a confirmé ce que nous disons depuis des années: déjà en temps normal, les milieux culturels sont dans une situation extrêmement précaire et instable – ce n'est pas le cas de tous les artistes, bien sûr, mais notamment de ceux qui s'illustrent dans les arts vivants, les arts plastiques et visuels, la musique, le théâtre, la danse, une partie de la chaîne du livre et d'autres secteurs encore. Du jour au lendemain, dès la fin du mois de février 2020, la pandémie a entraîné les premières annulations, puis la fermeture totale le 16 mars.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 (après-midi)  
Proposition: aide financière pour le secteur de la culture  
face aux conséquences du coronavirus

Je rappelle que le Conseil administratif a réagi immédiatement, puisque nous sommes une des premières villes de Suisse à avoir annoncé que nous maintenions les subventions aux entités culturelles qui en bénéficient habituellement, même si leurs activités étaient partiellement ou entièrement annulées.

Ensuite, la Confédération a agi rapidement. J'aimerais vraiment le souligner ici, car on la critique très souvent. Dans le cas présent, le Conseil fédéral a prononcé l'arrêt intégral des activités le 16 mars et, le 20 mars déjà, il publiait l'ordonnance Covid-19 culture. J'insiste sur le fait qu'il n'y était pas obligé puisque, selon la répartition des tâches, la Confédération a un rôle très subsidiaire en matière de culture - à l'exception du domaine du cinéma, notamment. Elle a investi une somme assez conséquente, puisque près de 250 millions de francs au total ont été donnés pour soutenir le secteur culturel à fonds perdus - mais à certaines conditions. Entre autres, il fallait que les cantons et les autres soutiens locaux puissent compléter les indemnités versées aux acteurs culturels à raison d'un franc pour un franc donné par la Confédération.

L'aide devait être rapide. Je reconnais que cela a pris du temps, parce qu'il a fallu mettre en place un guichet ad hoc. Au début, c'était complexe aussi bien pour les acteurs culturels que pour l'administration, car il fallait voir comment générer les dossiers de demande d'aide dans une situation aussi particulière. C'est quand même de l'argent public - fédéral, cantonal et local - et il faut pouvoir rendre des comptes par la suite. Depuis, l'immense majorité des demandes ont pu être traitées. Plus de 500 dossiers ont été déposés au guichet genevois, dont plus de 400 - bientôt 500 - ont été traités. La grande majorité des demandes ont été acceptées, partiellement ou entièrement.

Il y a bien sûr de nombreux cas particuliers. En effet, Genève a dû considérer ensuite la partie du secteur culturel qui n'était pas couverte par les critères fédéraux. Il s'agit notamment des fondations de droit public. Il y a une leçon à tirer par rapport à la notion même de fondation de droit public, car la jurisprudence fédérale part de l'idée qu'une telle entité est soutenue par la collectivité publique locale quoi qu'il arrive - ce qui n'est pas forcément le cas dans la réalité. Genève était concernée par la situation du Grand Théâtre, de la Fondation d'art dramatique (FAD) et du MAMCO. Heureusement le Grand Théâtre, grâce à son assiduité et à son talent, a réussi à obtenir les indemnités RHT et le soutien financier des privés. La Comédie étant fermée, la FAD n'a pas eu d'urgence à affronter sur ce point. En revanche, nous devons encore subvenir aux besoins du MAMCO; une solution a néanmoins pu être trouvée.

Surtout, l'aide fédérale ne pouvait malheureusement pas prendre en compte les situations très particulières de certaines branches: le secteur du livre ou la formation artistique hors hautes écoles, parmi d'autres. Un accord politique a pu être trouvé - j'aimerais le saluer ici - avec le Canton de Genève, les autres communes

genevoises et la Loterie romande pour constituer l'organe de répartition genevois des aides à la culture. Je résume ce qui a été expliqué en commission: selon cet accord, la Ville prend en charge la part genevoise des institutions qu'elle subventionne déjà – théâtres, festivals et autres. La part genevoise des nombreuses entités non subventionnées par la Ville ayant déposé des demandes d'aide est prise en charge par le Canton.

Pour vous donner un ordre de grandeur, Mesdames et Messieurs, la Ville met donc 2,3 millions de francs dans cette opération de soutien; c'est un plafond. Il s'agit d'une estimation maximale des besoins au moment où le Conseil administratif a déposé la proposition PR-1430. Cela n'ira pas plus loin. A priori, on dépensera un peu moins de 2,3 millions de francs une fois que tous les dossiers auront été traités. Dans les faits, le Canton mettra près de 8 millions de francs – donc nettement plus que nous –, ce qui est aussi un plafond. La Loterie romande mettra 2 millions de francs et couvrira en particulier les situations qui ne sont pas prévues par l'ordonnance fédérale; il en ira de même pour les 500 000 francs de l'ACG. A titre d'exemple, le MAMCO, qui est une fondation de droit public, bénéficiera du soutien de l'ACG.

Avant de terminer, j'aimerais encore insister sur le fait que la Ville de Genève ne s'est pas contentée de maintenir ses subventions – ce qui est pourtant déjà énorme – ni de proposer le crédit de la proposition PR-1430 au Conseil municipal. Tout au long de cette crise, nous avons essayé d'accompagner les artistes et les acteurs culturels, par exemple lors des réouvertures des mois de mai et juin derniers par rapport aux plans de protection. Ensuite, pendant l'été, nous avons très activement soutenu le Théâtre de l'Orangerie, qui a été la première scène à rouvrir et qui a essuyé les plâtres en matière de plan de protection. Nous avons également soutenu l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) au Victoria Hall et proposé les 49 concerts d'été de la Ville, ce qui a permis de créer de l'emploi pour les artistes dans le secteur de la musique. Nous avons lancé un appel à projets dans l'espace public et soutenu 20 projets très divers. Enfin, nous avons accompagné les acteurs culturels à la rentrée.

La demande de crédit de la proposition PR-1430 a été déposée avant la deuxième vague de Covid-19. Entre-temps, la Confédération a heureusement validé l'ordonnance Covid-19 culture n°2. Nous terminons en ce moment l'examen des dossiers de l'ordonnance n°1. Les acteurs culturels pourront incessamment déposer leurs dossiers dans le cadre de l'ordonnance n°2, qui prend déjà effet en novembre 2020. Le guichet unique ouvre ces jours afin de réceptionner ces dossiers.

J'ai une excellente nouvelle à vous annoncer, Mesdames et Messieurs: le Conseil fédéral a réintroduit les indemnités RHT pour les contrats à durée déterminée. Mais comme cela a été dit au cours de ce débat, notamment par

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 (après-midi)  
Proposition: aide financière pour le secteur de la culture  
face aux conséquences du coronavirus

M<sup>me</sup> Nicoulaz – je la remercie au passage d’avoir rendu son rapport avec autant de célérité –, de très nombreuses situations dans les milieux culturels échappent au cadre des contrats à durée déterminée et ne sont pas couvertes par ce mécanisme. Il s’agit notamment des personnes qui ne sont ni vraiment indépendantes ni salariées de manière régulière. Une solution est en voie d’être trouvée, d’entente avec le Canton –elle sera dévoilée bientôt –, pour essayer de soutenir ces personnes en particulier, c’est-à-dire les intermittentes et les intermittents du spectacle.

Par ailleurs, nous sommes en train de travailler à d’autres actions à très court terme, conçues avant les annonces d’aujourd’hui qui nous apprennent que les musées et les bibliothèques pourront rouvrir samedi prochain. Je confirme ici que nous les ouvrirons entre samedi et le début de la semaine prochaine. Mais les scènes restent fermées! Je pense en particulier aux musiciennes et aux musiciens, aux créateurs dans le domaine des arts plastiques et visuels, aux métiers du théâtre et à divers autres professions culturelles. Ces actions seront dévoilées ces prochains jours et porteront sur différents secteurs, afin de les aider très directement et de créer de l’emploi.

Je terminerai en disant que toute cette crise nous inspire des réflexions à plus long terme que nous commençons à mener avec les acteurs culturels. Nous avons d’ailleurs eu récemment une journée de travail à ce sujet. Nous aimerions sortir de la logique d’aide au sens strict – qui est certes très importante, mais pas suffisante – et créer d’autres formes d’emploi pour les artistes. Ces activités, notamment dans le cadre des institutions muséales, ne seront pas toujours liées à un public, même si le public est fondamental. Il faut voir comment rendre le système plus performant dans le bon sens du terme, afin que l’emploi des artistes soit un peu plus stable.

Je répète ici que les indemnités RHT, qu’il faut impérativement maintenir, ne dépendent pas de la Ville de Genève. On m’interpelle souvent à ce sujet, mais elles sont fixées par des règles fédérales appliquées par le Canton. Et surtout, le statut professionnel des artistes dépend lui-même de règles fédérales liées à l’assurance-chômage ou à d’autres dispositifs. On se bat là-dessus à Berne! Lundi dernier encore, dans le cadre du Dialogue culturel national en présence du conseiller fédéral Alain Berset, il a été décidé d’accélérer les démarches visant un vrai travail sur le statut professionnel des artistes.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de l’attention que vous avez accordée à ce dossier et je salue la célérité du travail de la commission des arts et de la culture sur la proposition PR-1430, ainsi que le vote de tout à l’heure qui semble s’annoncer unanime. Je vous remercie très sincèrement, au nom des artistes. Nous avons envie de culture, nous avons soif de culture et nous avons besoin de culture! (*Applaudissements.*)

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 (après-midi)  
Proposition: aide financière pour le secteur de la culture  
face aux conséquences du coronavirus

3775

*Deuxième débat*

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente.)*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (66 oui et 1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 2 300 000 francs destiné à contribuer au financement des mesures fédérales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2020 du Service culturel, cellule de gestion 31060099, groupe de compte 36 Charges de transfert, OTP (nouvel OTP en attente de création).

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 675 000 francs destiné aux études d'aménagement de la voie verte d'agglomération depuis le pont Hans-Wilsdorf jusqu'au bois de la Bâtie en passant par le pont de la Jonction, avec des ouvrages de franchissement (PR-1387 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Danièle Magnin.**

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 15 janvier 2020. La commission, sous la présidence de M. Eric Bertinat, a étudié cette proposition lors de sa séance du 28 janvier 2020. La rapporteuse remercie chaleureusement M<sup>me</sup> Aurélia Bernard, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 675 000 francs, destiné aux études d'aménagement de la voie verte d'agglomération depuis le pont Hans-Wilsdorf jusqu'au bois de la Bâtie en passant par le pont de la Jonction, avec des ouvrages de franchissement.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 675 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 177<sup>e</sup> année»: Proposition, 3549.

**Séance du 28 janvier 2020**

*Audition de M. Rémy Pagani, M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, M. Olivier Morand et M. Benoit Bouthinon*

M. Pagani rappelle que la voie verte jusqu'à la gare des Eaux-Vives a rencontré un succès considérable, c'est un plaisir de présenter sa suite, du pont Hans-Wilsdorf à la Jonction et au bois de la Bâtie. Il prévient qu'il devra quitter la séance à 19 h 05 au plus tard.

M. Bouthinon présente le tracé de la voie verte le long de l'Arve qui a pour but d'accroître la mobilité douce et souligne la nécessité d'un crédit d'étude pour en connaître sa valeur. Il rappelle l'opportunité de construire un parc linéaire, tel qu'inscrit au plan directeur communal (PDCoM). La voie verte d'agglomération (VVA) est historiquement planifiée le long du CEVA.

Il existe plusieurs tronçons, ceux en cours d'étude (en rouge), ceux praticables mais non aménagés en voie verte et un tronçon qui est en cours de réalisation (secteur Concorde). Également en 2010, une étude commanditée par le Canton fut menée par le bureau d'études Hüslér sur ce qui peut être développé entre le pont Wilsdorf et le pont Butin, alimentera la réflexion actuelle. M. Bouthinon présente diverses séquences le long de l'Arve: il y a d'abord un tronçon dos au pont Hans-Wilsdorf (6 à 10 m de large) en pente douce descendante; un autre étroit sur une digue protégeant contre les débordements et les crues de l'Arve, puis un plus étroit vers la Parfumerie: le franchissement existant sous le pont de Saint-Georges, qu'il faudra certainement élargir.

Ensuite, le tracé passe par le quai des Péniches. Ce cheminement est utilisé comme accès pour la collecte des déchets; il n'est pas très large, si une cohabitation avec les camions souhaite être réalisée. Un travail sur les dénivellements est envisagé dans le développement du parc de la Jonction, tel qu'avec la passerelle du Bois-de-la-Bâtie (il serait possible de réutiliser les rampes existantes). Ils sollicitent un crédit d'étude, étude pour laquelle ils envisagent une procédure sélective (un premier tour sur les références, un deuxième tour sur la compréhension et la méthodologie). Le prix comprendra une équipe composée d'un architecte-paysagiste (pilote de l'équipe), d'un ingénieur civil, d'un géotechnicien et de personnes compétentes en mobilité et en environnement. Le coût estimé de l'étude (des phases 21 à 41 – dépôt d'appel d'offre) est de 1 675 000 francs TTC. La liaison entre le quai des Péniches et le viaduc de la Jonction est un projet d'agglomération PA2, de cofinancement fédéral à hauteur de 40%, soit environ 3 millions de francs pour les travaux si ceux-ci sont réalisés avant le 31 décembre 2025. L'objectif est que les études soient votées en 2020, en vue de commencer les travaux en 2023.

M. Pagani pense que ce projet est structurant, comme l'était la passerelle des Vernets, qui n'accueillait pas de cyclistes avant que des travaux furent réalisés.

## Proposition: études d'aménagement pour la voie verte d'agglomération

En effet, la caractéristique de cette voie verte est d'avoir un «boulevard à vélos» sécurisé.

Une commissaire demande si les chiens sont admis sur les voies vertes, puis, comment sécuriser la partie jugée dangereuse sous le pont de Saint-Georges. M. Pagani répond que cela sera pensé grâce à l'étude. M. Bouthinon explique que comme c'est un parc linéaire pour tous, les chiens seront admis. Le projet de passerelle se situerait sur une zone hors-crue et l'étude envisagerait de combler la brèche là où il y a un actuel point bas (sur le PLQ «pointe nord»).

Un commissaire demande s'il n'y avait pas déjà eu un crédit d'étude pour analyser la zone derrière le centre sportif des Vernets (les 40 m pour rejoindre la passerelle). M. Pagani répond que c'était un apprenti qui avait fait un projet au sein du service.

Une commissaire souhaiterait savoir si le revêtement est à l'étude ou si ce sera le même qu'utilisé pour la voie verte et s'il sera respectueux de la végétation. M. Bouthinon explique qu'il s'agit d'un revêtement perméable à Cheval-Blanc.

Un commissaire demande quels objets exactement augmentent les coûts. M. Bouthinon explique que le gros du budget concerne la rémunération des deux architectes pour deux ans d'étude à temps plein. Les études de l'avant-projet sont toujours un peu plus coûteuses (pour envisager les différentes possibilités, comme une rampe montante ou un ascenseur).

Une commissaire demande si le but est de pouvoir relier le pont et l'accès au café. Ce qui est confirmé par M. Bouthinon, même si les mesures de ralliement ne sont pas encore connues.

Une commissaire demande si la passerelle serait juste destinée à la mobilité douce. Elle ajoute qu'avec la Parfumerie, il n'y aurait pas assez de place pour envisager plus.

M. Bouthinon répond que la police cantonale était intéressée pour utiliser le chemin de la Gravière, mais que les informations ne sont pas confirmées actuellement.

M<sup>me</sup> Charollais ajoute que la tour Firmenich restera, tandis que le reste de la zone fait l'objet d'un PLQ.

Une commissaire demande si ce tracé prend en compte la voie verte de l'autre côté. M. Bouthinon répond qu'il s'agit bien d'un parc linéaire où tous les usagers doivent se sentir en sécurité pour circuler. Il devra être large et confortable, en prenant en compte la digue. Il y aura différents types de séparations, tels que du mobilier, des revêtements différenciés et perméables et des infrastructures pour recueillir les eaux. Il faudra mettre en place des ouvrages pour sécuriser les déplacements des vélos électriques.

## Proposition: études d'aménagement pour la voie verte d'agglomération

Le président relève qu'au tronçon arrivant au pied du viaduc et longeant le bois de la Bâtie, une cohabitation pourrait être difficile avec les camions de la Voirie qui roulent à double sens et arrivent assez vite; il faudrait envisager de l'élargir. M. Bouthinon pense que la pente existante pourrait être utilisée pour réduire la circulation au profit de la mobilité douce. Egalement, l'installation de feux peut être une autre option.

Un commissaire demande quel sera l'impact de cette proposition pour la mobilité douce, sachant qu'il y a déjà deux projets de délibération (de 8 et 12 millions de francs) qui seront prochainement présentés au Conseil municipal.

M. Bouthinon explique que l'argent est destiné seulement à cet objet. M<sup>me</sup> Charollais rajoute que savoir si tout ou partie du budget des 12 millions pourra être affecté dans le cadre du crédit de réalisation est une question qui se posera dans le cadre du crédit des travaux, mais pas dans le cadre de l'étude.

Un commissaire demande s'il y a d'autres études en cours sur les aménagements cyclables en Ville de Genève, voire des possibilités d'améliorer la circulation des vélos le long du Rhône.

M. Bouthinon explique que tout est sur la carte de l'état des lieux (les tronçons figurant en couleurs, comme une envisagée depuis Bernex pour rejoindre la voie verte).

M<sup>me</sup> Charollais ajoute que le tracé de cette voie verte est porté tant par l'agglomération que par les communes voisines. Il y a également des travaux prévus en collaboration avec le Canton dans le cadre de la «task force vélo», avec trois ou quatre tracés identifiés qui pourraient faire l'objet de demandes de crédits de travaux.

Un commissaire cite des propos tenus par M. Gérard Widmer, de l'Office cantonal des transports (interviewé par *Le Temps*) et demande si la politique de cohabitation de cyclistes avec des personnes à mobilité réduite sur des voies de gravier et de bitume est maintenue. M<sup>me</sup> Charollais explique que la circulation sur la voie verte est permise pour tous. Concernant la séparation (telle une barrière physique pour interdire le franchissement), c'est un sujet abordé quotidiennement par les communes et le Canton. Leur service recherche des incitations plutôt que des dispositifs de ségrégation physique sur ces voies partagées.

Un commissaire est étonné de voir que la dernière mise à jour du site du Grand Genève date de mai 2018 et qu'il n'y ait pas davantage de communication sur le développement des constructions et de la voie verte.

M<sup>me</sup> Charollais fera remonter l'information.

Le président demande sur quel tronçon sera utilisé l'argent sollicité pour l'éclairage. Il remarque également que pour le 15<sup>e</sup> plan financier 2020-2031, ce

même projet était prévu à hauteur de 700 000 francs tandis que le budget est aujourd'hui de 1 675 000 francs.

M. Bouthinon répond que pour avoir un concept intégral, toute la voie verte sera munie d'éclairage. Par ailleurs, pour le plan financier, le projet qui était chiffré à 700 000 francs (du pont de la Bâtie jusqu'au pont Hand-Wilsdorf) l'est aujourd'hui à hauteur de 1 675 000 francs car il prend en compte maintenant la dépense de l'étude de dénivellation du quai des Péniches au bois de la Bâtie en passant par le pont de la Jonction.

Le président suggère d'anticiper une passerelle en prévision de l'aménagement du PAV.

M. Morand confirme que la police était intéressée pour utiliser cette passerelle, qui est un projet cantonal et qui serait réalisée principalement à des fins de mobilité douce.

Une commissaire demande des précisions sur le mot ripisylve.

M<sup>me</sup> Charollais explique qu'il réfère à la végétation qui pousse sur une rive.

Une commissaire pense qu'il serait intéressant de connaître le travail réalisé par la Ville et le Canton au sein de la task force, ainsi que de savoir si le document de 2017 a été actualisé. Enfin, elle souhaiterait connaître les avancées des aménagements cyclables, dont fait partie la voie verte.

M<sup>me</sup> Charollais répond que le document n'a pas été actualisé et que la task force pourrait communiquer sur les aménagements cyclables (non sur la voie verte).

Le président demande comment est estimé le coût des études.

M. Bouthinon répond qu'ils estiment le coût des travaux en prenant des ratios selon leurs types et leurs séquences. Le président pense qu'en considérant 10% des travaux à venir (13 à 20 millions), les coûts pour deux personnes à plein temps restent très élevés.

M. Bouthinon rappelle qu'il y a des analyses complexes à réaliser pour ces personnes, avec le passage du pont, la topographie, la végétation. Il faudra peut-être faire du génie civil vers le pont, il y aura beaucoup de discussions et d'heures de prévues avec les mandataires.

Un commissaire demande si la montée vers le bois de la Bâtie sera refaite et si le projet de M. Barazzone sera impacté.

M. Bouthinon répond que la voie prévoit de monter jusqu'au café, mais il faudrait raccorder le haut du pont, qui est plus bas que le café, pour éviter les montées trop raides. La voie verte n'est pas incluse dans le projet actuel.

## Proposition: études d'aménagement pour la voie verte d'agglomération

*Discussion et vote*

Le président propose de voter la proposition PR-1387, concernant la voie d'agglomération depuis le pont Hans-Wilsdorf jusqu'au bois de la Bâtie. Il demande d'abord s'il y a d'éventuelles demandes d'auditions.

Une commissaire propose d'auditionner la task force, qui est un groupe de travail entre le Canton et la Ville, qui œuvre sur les stratégies relatives aux pistes cyclables.

Le président répond que cela ferait perdre plusieurs semaines.

Une commissaire dit qu'elle est frappée par le manque de concertation entre le département des constructions et de l'aménagement et le Service des espaces verts sur des projets communs. Elle demande donc l'audition de M. Barazzone car il s'occupe du bois de la Bâtie.

Un commissaire dit que pour répondre aux questions concernant les problématiques relatives aux crues, il faudrait auditionner M. Alexandre Wisard.

Une commissaire est séduite par l'idée d'auditionner la task force, mais comme il s'agit d'une étude de faisabilité et que la Ville de Genève en fait partie, elle devrait donc déjà être dans le dialogue. Il serait possible d'envisager cette audition plus tard, pour la totalité des tracés.

Selon une commissaire, il n'est pas nécessaire de les faire venir présentement.

Un commissaire dit que cette demande d'audition n'a pas d'intérêt dans le cadre de ce crédit d'études, qui doit envisager ce qu'il est possible de faire. L'audition de M. Wisard aurait un plus grand intérêt.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois retire sa demande d'audition de M. Barazzone.

Le président propose de voter la demande d'audition de la task force.

La demande d'audition est refusée par 7 non (2 MCG, 3 PLR, 1 UDC, 1 PDC) contre 1 oui (EàG) et 5 abstentions (1 Ve, 4 S).

Le président propose de voter la demande d'audition de M. Alexandre Wisard.

La demande d'audition est refusée par 9 non (3 PLR, 1 UDC, 1 EàG, 4 S) contre 3 oui (1 PDC, 2 MCG) et 1 abstention (Ve).

Le président propose de voter la proposition PR-1387, qui est acceptée à l'unanimité.

**La présidente.** Comme pour les objets précédents, le rapport PR-1387 A faisait partie à l'ordre du jour de la catégorie des objets à traiter sans débat. L'ouverture de la discussion ayant été demandée, je la mets aux voix.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 56 oui contre 6 non.

### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). J'interviendrai rapidement, juste pour dire qu'on parle ici d'un nouveau tronçon de voie verte. Bien sûr, les Verts et les Vertes se réjouissent toujours d'avoir de nouveaux tronçons de voie verte, afin qu'on puisse aller d'un côté à l'autre de Genève en toute sécurité. Ces voies vertes sont bien sûr destinées aux cyclistes, mais aussi aux piétons. L'idée est d'avoir des continuités vertes dans les deux sens au centre de la ville de Genève.

J'ajoute que les Verts ont proposé en commission d'auditionner la task force, qui est un groupe de travail cantonal et communal œuvrant sur les stratégies relatives aux pistes cyclables. Ce groupe inclut notamment l'association Pro Vélo et d'autres associations de promotion de la mobilité douce. Nous aurions voulu l'auditionner à ce sujet pour pouvoir tirer un bilan des premiers tronçons de voie verte déjà réalisés et trouver le moyen de faire mieux. On apprend toujours de ses erreurs, il y a peut-être de petites choses à améliorer. Procéder ainsi nous permettrait de continuer ces aménagements en les améliorant à chaque fois, tronçon après tronçon, sur la base du bilan précédent. La commission de l'aménagement et de l'environnement a refusé cette audition; c'est dommage. Mais on auditionnera prochainement la task force et on sera heureux d'entendre ses membres au sujet d'autres nouveaux tronçons de voie verte soumis au Conseil municipal.

La proposition PR-1387 concerne un tronçon qui partira du pont Hans-Wilsdorf pour rejoindre le bois de la Bâtie en passant par le pont de la Jonction. Une question s'est posée en commission: comment passer du bord de l'Arve au bois de la Bâtie? Ce problème sera bien sûr examiné dans le cadre des études d'aménagement prévues dans la proposition PR-1387. L'objectif, à ce stade, est de voter un crédit d'étude pour voir comment se fera l'aménagement de ce tronçon de voie verte. Nous espérons que les études en question se dérouleront bien et que des réponses seront données aux questions restées en suspens. Les Vertes et les Verts se réjouissent de voter ce projet.

**M. Olivier Gurtner** (S). Le Parti socialiste veut une vraie voie verte, une belle voie verte! Aujourd'hui, en ville de Genève, elle est un peu lacunaire. Entre la gare des Eaux-Vives et le pont de la Jonction il y a une sorte de trou, résultat

## Proposition: études d'aménagement pour la voie verte d'agglomération

peut-être du manque de suivi sous l'ancienne législature. Le Parti socialiste souligne l'importance d'avoir un projet à la hauteur des enjeux climatiques actuels, c'est-à-dire une voie verte suffisamment large, continue et sécurisée, d'une largeur minimale de 3,5 m du côté des vélos mais également du côté des piétons, avec une séparation claire entre les usagers sur roues et les piétons. Nous demandons la continuité et la fluidité de cette voie verte, ainsi qu'un bitume adapté sur la partie cyclable.

Quel bilan peut-on faire de la situation actuelle? Au-delà des postures politiques et des considérations quelque peu dogmatiques qui caractérisent parfois les débats sur la mobilité, la voie verte est aujourd'hui un succès. On le voit avec le tronçon qui mène d'Ambilly à la gare des Eaux-Vives, par exemple: il est très utilisé, matin et soir, par des personnes qui se rendent à leur travail ou en reviennent. Le week-end, dans un contexte de loisirs où le rythme est beaucoup plus lent, les familles s'y promènent lorsqu'il fait beau.

Le Parti socialiste tient à rappeler que le contexte actuel favorise fortement la pratique du vélo. Je veux parler de la vague verte qui a permis une forte poussée des écologistes au sein du Conseil municipal de la Ville de Genève, entre autres. La population genevoise a accepté au mois de septembre dernier la suppression facilitée des places de parking en surface, ce qui offre des possibilités de créer de l'espace pour des voies vertes – pas seulement entre le pont Hans-Wilsdorf et le bois de la Bâtie, mais aussi dans d'autres secteurs. La demande cycliste s'accroît: entre l'été 2019 et l'été 2020, on a enregistré une augmentation de 22% des usagers du vélo. Il y a aussi de nouveaux besoins – je pense ici aux vélos électriques et surtout aux vélos-cargos, très demandés par les familles et les entreprises.

Il est important de rappeler que ce projet de voie verte doit avancer, et vite. Il y a eu un premier tracé en 2009, une étude technique de faisabilité en 2010, le vote de six crédits d'étude par le Municipal en 2011 – mais, au milieu, c'est le no man's land. Nous nous réjouissons donc de voir que les intentions annoncées par la magistrate en charge des travaux publics, M<sup>me</sup> Frédérique Perler, nouvellement élue – et on l'en félicite – vont dans le sens d'une progression rapide de ce dossier. Pour ces raisons, nous invitons le Conseil municipal à voter le crédit d'étude demandé dans la proposition PR-1387.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ensemble à gauche votera le crédit d'étude de la proposition PR-1387. Il est important d'avancer dans la réalisation de cette voie verte. Nous en étudions un bout après l'autre et cela peut se comprendre mais, de ce fait, la réalisation de la suite du trajet prend vraiment du temps! Les études que permettra le crédit examiné ici devront analyser plusieurs contraintes particulièrement complexes. Sur toute la voie verte le long de l'Arve, il faudra tenir compte des risques de débordement du fleuve, ce qui peut se produire une fois tous les

## Proposition: études d'aménagement pour la voie verte d'agglomération

deux ans, d'après les personnes auditionnées. Il faudra aussi étudier la traversée de différents ponts et la montée de 40 m pour rejoindre le pont de Saint-Georges, et tenir compte du développement du parc de la Jonction avec la passerelle du bois de la Bâtie.

La proposition PR-1387 prévoit de lancer un appel d'offres à des mandataires. La procédure se fera en deux tours, avec des spécialistes: architectes, ingénieurs civils et ingénieurs géotechniciens. Nous pensons qu'il faut avancer rapidement. C'est un crédit d'étude qui nous est demandé aujourd'hui, afin de voir par où faire passer ce tronçon de voie verte. Je souligne également une autre contrainte importante: la nécessité de prévoir assez de place pour bien séparer l'espace dédié aux vélos de celui des piétons. Nous voulons que le trajet de la voie verte devienne cohérent dans son ensemble. Nous espérons que le vote de tout à l'heure favorisera cette continuité pour tous les tronçons qui restent à réaliser. Par conséquent, chers collègues, merci de voter ce crédit!

**M. Jean-Luc von Arx** (PDC). Même si nous sommes tous d'accord sur les objets dont nous débattons ici, nous avons choisi de donner chacun notre point de vue... Je serai le plus bref possible, afin qu'on gagne du temps pour traiter les nombreux points qui nous attendent à l'ordre du jour.

Le Parti démocrate-chrétien soutiendra, bien entendu, la proposition PR-1387. On voit le succès de la partie de voie verte déjà réalisée et la demande grandissante de passages de plus en plus rapides et mieux séparés de la circulation. Cela ne gênera en rien la circulation routière, puisqu'on donnera enfin aux vélos un site propre qui leur permettra de traverser tout le canton. Vous savez très bien, Mesdames et Messieurs, qu'il y a encore en ville des rues parallèles à traverser quand on circule à vélo, mais ce genre de cheminement permettra aux cyclistes de se déplacer en sécurité pour aller travailler; ce sera peut-être même le cas depuis Bernex, Vernier et ailleurs. Ainsi, on pourra beaucoup plus facilement traverser la ville. Pour ces raisons, le Parti démocrate-chrétien votera le crédit demandé dans la proposition PR-1387.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Le Mouvement citoyens genevois ne s'opposera pas à ce crédit d'étude. Cependant, j'aimerais quand même relever un ou deux points. La voie verte, pour autant qu'elle n'empiète pas sur des voies de circulation qui sont encore récentes, est effectivement une bonne chose. Cela dit, en ce qui nous concerne en tout cas, nous nous opposerons à la création d'un éventuel ascenseur à vélos pour rejoindre le bois de la Bâtie. Il faut être cohérents, Mesdames et Messieurs: si vous voulez favoriser les piétons et les cyclistes, eh bien, qu'ils aillent au bois de la Bâtie à vélo en empruntant la rampe! On ne va pas

installer un ascenseur particulier qui coûtera 20 millions de francs juste pour leur permettre de franchir ce petit bout de déclivité, ça n'a pas de sens!

Il faut savoir raison garder, avec ce genre de propositions, parce qu'autrement on ne va jamais s'en sortir ni financièrement ni du point de vue de l'aménagement. Il faut savoir ce qu'on se veut! Nous voulons des aménagements pour les piétons et les cyclistes, mais pas des transports automatiques électrifiés, qu'ils soient horizontaux ou verticaux. Par conséquent, le Mouvement citoyens genevois votera le crédit d'étude demandé dans la proposition PR-1387, mais nous serons ensuite très attentifs, sur la base des préceptes que je viens d'énoncer, au projet de réalisation concrète qui sera soumis au Conseil municipal.

**M. Pierre de Boccard (PLR).** Je rejoindrai les propos de mon collègue Jean-Luc von Arx. Il s'agit ici de voter un crédit d'étude, pas un crédit de réalisation! De plus, la proposition PR-1387 a été acceptée à l'unanimité en commission. Pourtant l'ouverture de la discussion a été demandée, alors qu'on aurait pu voter ce crédit d'étude tout de suite. Vous voulez que les choses se fassent rapidement pour les vélos, Mesdames et Messieurs... Aucun problème! Mais si vous demandez à chaque fois l'ouverture de la discussion, nous demanderons la parole et le débat durera entre vingt-cinq et quarante-cinq minutes. On n'avancera pas! A un moment donné, il faut savoir ce qu'on se veut. Si certains ici demandent la parole juste pour dire qu'il n'y a pas eu ci ou ça pendant les travaux de commission, alors qu'on parle juste d'un crédit d'étude, on n'avancera pas, je le répète. J'aimerais bien, si possible, qu'on puisse avancer assez rapidement avec ces crédits d'étude, comme des conseillers municipaux responsables.

La réalisation de ce tronçon de voie verte sera étudiée en commission; on examinera le projet dans ce cadre et on en discutera pendant des heures, si vous voulez, pour réaliser quelque chose de bien qui fonctionne. Mais à ce stade, je suis un peu dubitatif face aux prises de parole successives auxquelles on vient d'assister.

*Une voix.* Bravo!

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Je ferai le plus court possible, pour ne pas irriter certains membres de cette assemblée... Je vous ai écoutés attentivement, les uns et les autres. Vos observations seront évidemment prises en compte, je les fais miennes. Du reste, c'est ma vision et ma politique. J'aimerais vous dire que oui, effectivement, on doit avancer vite avec la voie verte – or tel est justement l'objectif du crédit d'étude demandé dans la proposition PR-1387. Comme vous le savez toutes et tous, mes services ne peuvent entre-

prendre des études d'aménagement sans avoir les financements qui vont avec et qui doivent être préalablement accordés par votre Conseil municipal.

J'ajouterai encore que la voie verte est un projet d'agglomération transfrontalier d'une longueur de 22 km, dont 8 km en ville de Genève. C'est un instrument très important de valorisation du territoire et de report modal sur les mobilités douces. Ce crédit d'étude concerne le tronçon compris entre le pont Hans-Wilsdorf et le bois de la Bâtie en passant par le pont de la Jonction. Les études d'aménagement prévues permettront d'étudier différents critères pour savoir s'il faut mettre un ascenseur ou une rampe. Enfin, la voie verte doit être destinée à plusieurs types de mobilité, sans oublier les personnes à mobilité réduite.

Il faut donc non seulement aménager un tronçon continu favorisant les modes doux de transport, mais aussi requalifier plus largement les deux quais, en plus de tout ce qui a été énoncé au cours de ce débat. Il s'agit de transformer les quais en un parc linéaire qui sera bienvenu dans ce futur quartier très dense. Je tiens beaucoup à cet aspect-là! J'aurai donc à cœur de prendre en compte toutes vos observations, Mesdames et Messieurs. Il est vrai que les demandes de crédits d'étude pour la voie verte vous arrivent tronçon par tronçon – c'est notamment le cas de celui de la proposition PR-1394 pour le quai du Cheval-Blanc, que vous avez renvoyé en commission – car on ne peut pas tout entreprendre en même temps. Mais je me réjouis de votre vote positif pour le tronçon prévu dans la proposition PR-1387 et je vous en remercie.

**La présidente.** C'est nous qui vous remercions.

### *Deuxième débat*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 60 oui contre 1 non (1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Proposition: études d'aménagement pour la voie verte d'agglomération

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 675 000 francs, destiné aux études d'aménagement de la voie verte d'agglomération depuis le pont Hans-Wilsdorf jusqu'au bois de la Bâtie en passant par le pont de la Jonction, avec des ouvrages de franchissement.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 675 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**10. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**11. Interpellations.**

Néant.

**12. Questions écrites.**

Néant.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous donne rendez-vous à 20 h 35. Nous reprendrons nos débats en traitant les points dont l'urgence a été acceptée hier lors du vote des motions d'ordonnancement. Bon appétit!

Séance levée à 19 h 35.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	3670
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	3670
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	3670
4. Questions orales . . . . .	3671
5. Proposition du Conseil administratif du 23 novembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 4 651 191 francs destiné à financer des mesures urgentes de soutien à l'économie (PR-1433) . . . . .	3678
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 janvier 2020, sur demande du département des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale visant à adopter le plan directeur de quartier du pôle de Cornavin (PR-1391 A). . . . .	3679
7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 000 000 de francs destiné à la réalisation d'interventions artistiques dans l'espace public et aux acquisitions d'œuvres mobiles pour la collection patrimoniale du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) pour les années 2021 à 2025 (PR-1426 A). . . . .	3701
8. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 octobre 2020 destinée à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 2 300 000 francs pour contribuer au financement des mesures fédérales et locales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture (PR-1430 A). . . . .	3743
9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 675 000 francs	

destiné aux études d'aménagement de la voie verte d'agglomération depuis le pont Hans-Wilsdorf jusqu'au bois de la Bâtie en passant par le pont de la Jonction, avec des ouvrages de franchissement (PR-1387 A) .....	3776
10. Propositions des conseillers municipaux .....	3788
11. Interpellations .....	3788
12. Questions écrites .....	3788

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*